# ASSEMBLÉE NATIONALE

## JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025**

18<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

2º séance du vendredi 25 octobre 2024

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



http://www.assemblee-nationale.fr

### **SOMMAIRE**

#### PRÉSIDENCE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

1. Projet de loi de finances pour 2025 (p. 5807)

Première partie (suite) (p. 5807)

Article 40 et débat sur le prélèvement européen (p. 5807)

M. Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe

M. Charles de Courson, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Charles Sitzenstuhl

Mme Véronique Louwagie (DR)

Mme Julie Ozenne (EcoS)

Mme Sabine Thillaye (Dem)

Mme Félicie Gérard (HOR)

M. Michel Castellani (LIOT)

M. Jean-Paul Lecoq (GDR)

M. Maxime Michelet (UDR)

Mme Manon Bouquin (RN)

Mme Constance Le Grip (EPR)

Mme Marietta Karamanli (SOC)

M. Benjamin Haddad, ministre délégué

Amendements nos 1180, 1012, 1181

Rappel au règlement (p. 5824)

Mme Cyrielle Chatelain

Mme la présidente

Article 40 (suite) (p. 5825)

Amendement nº 3110

Rappel au règlement (p. 5825)

M. Bryan Masson

Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 5825)

Article 40 (suite) (p. 5825)

Article 7 (p. 5826)

Mme Danielle Simonnet

Mme Claire Marais-Beuil

Mme Constance Le Grip

Amendements nos 74, 3085, 3558

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics

Rappel au règlement (p. 5830)

Mme Véronique Louwagie

Article 7 (suite) (p. 5830)

Après l'article 7 (p. 5830)

Mme la présidente

Amendements nºs 1300, 3482 rectifié, 2166, 2931, 1048, 2583

Sous-amendement nº 3700

Amendements n° 1046, 1194, 1195, 881, 1061, 1250, 2283, 809, 598, 839, 1738, 2128, 823, 815, 2171, 3179, 1446, 3379, 2140, 153, 3380

Suspension et reprise de la séance (p. 5844)

Amendements n° 851, 1740, 802, 796, 799, 2567, 2566, 2139, 2054, 2180, 3519

Article 11 (appelé par priorité) (p. 5848)

M. Aurélien Le Coq

M. Nicolas Ray

Mme Eva Sas

M. Philippe Brun

M. Nicolas Sansu

M. Jean-Philippe Tanguy

M. David Amiel

M. Jean-Paul Mattei

M. Laurent Saint-Martin, ministre

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 5850)

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

#### PRÉSIDENCE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

#### vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

#### **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025**

PREMIÈRE PARTIE (suite)

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2025 (n° 324, 468).

#### Article 40 et débat sur le prélèvement européen

**Mme la présidente.** Nous en venons, dans les conditions arrêtées par la conférence des présidents, à l'article 40 relatif à l'évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne (n° 468, tome III, annexe 47; n° 459, tome IX).

La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'Europe.

M. Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe. Je me réjouis de retrouver l'Assemblée nationale pour participer à ce débat sur le prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne (PSR-UE) pour l'année 2025. J'ai suivi avec attention vos riches échanges en commission des finances, en commission des affaires étrangères et en commission des affaires européennes. J'ai noté les positions et les désaccords exprimés, et j'espère être pouvoir répondre à vos différentes questions.

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF), l'examen de notre contribution au budget européen est l'occasion d'avoir un débat démocratique sur nos priorités européennes et sur la manière dont la France y contribue. En effet, la participation de la France à une Europe puissante et souveraine, qui a su montrer sa place au cœur des crises, passe par sa contribution financière, pour laquelle votre autorisation est attendue aujourd'hui.

À défi européen, réponse européenne. Toutefois, soyons clairs : la contribution française n'est pas un chèque en blanc que nous donnons à la Commission.

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Un peu, quand même!

M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Elle vise à refléter nos intérêts, nos priorités et celles de nos concitoyens. La contribution française n'a pas d'autre vocation. Notre mission est de défendre les intérêts de la France en Europe: nos intérêts économiques, commerciaux et stratégiques, ceux de nos agriculteurs, de nos pêcheurs, de nos entreprises et de nos territoires. Le Gouvernement sera au rendez-vous pour les protéger, avec la plus grande exigence. Ma porte sera toujours ouverte au dialogue et aux propositions de tous les parlementaires.

Notre intérêt, c'est aussi une Europe forte qui se dote des instruments pour assumer sa puissance, sans naïveté, dans un monde en mutation. À cet égard, la contribution française est essentielle pour permettre à l'Union européenne (UE) d'avancer et de répondre à nos priorités collectives: assurer notre autonomie stratégique sur les plans technologique, militaire et énergétique; défendre nos intérêts de sécurité face aux crises géopolitiques et aux menaces; maîtriser notre immigration; réussir la transition écologique; et rendre l'Union plus compétitive et plus innovante, face au risque de décrochage industriel par rapport à nos concurrents

C'est ce message que porte la France depuis le discours de la Sorbonne, prononcé en 2017 par le Président de la République. Il se reflète aujourd'hui dans les priorités de la nouvelle Commission: souveraineté industrielle et technologique, innovation ou encore défense. Dans deux semaines, des élections d'une importance majeure se tiendront outre-Atlantique; plus que jamais, l'Europe doit prendre en main son destin.

Je me trouve donc devant vous pour présenter l'article relatif au prélèvement sur recettes de l'État au profit de l'Union européenne. Pour 2025, il s'élèvera à 23,3 milliards d'euros. Cette contribution s'ajoute à celles des vingt-six autres États membres et aux ressources propres pour constituer le budget européen.

Je souhaiterais rappeler ce que ce budget nous permet de construire en commun. Avec le budget européen, nous nous donnons les moyens d'agir en Européens: nous finançons ce que la France n'a pas intérêt à financer seule et nous gagnons à mutualiser nos capacités d'action.

#### M. Alexandre Loubet. Sérieusement?

M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Avec le budget européen, nous finançons ainsi notre réponse collective au défi migratoire. Cela inclut le financement de l'agence Frontex et le financement d'équipements de contrôles douaniers européens, à la suite de la mise en place du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. En outre, lors de la révision du budget pluriannuel à miparcours, nous avons soutenu l'augmentation des moyens dédiés aux politiques migratoires: 9,6 milliards d'euros supplémentaires ont été alloués.

- **M.** Arnaud Le Gall, *rapporteur pour avis*. Ces milliards de plus, vous les financez comment?
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. En effet, la maîtrise de nos frontières extérieures et de notre politique migratoire est une priorité exprimée par tous les citoyens européens.

Avec le budget européen, nous devons aussi nous donner les moyens d'être plus innovants et compétitifs. Par exemple, c'est le sens de notre action pour coordonner notre politique spatiale,...

- M. Jean-Paul Lecoq. Ça se saurait!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. ...en particulier dans le domaine des satellites, avec le programme Galileo. C'est ce que permet également le programme Horizon Europe, dédié à la recherche et à l'innovation. En France, nous nous illustrons par un très bon taux de retour sur ce fonds. Cela étant, le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne souligne très clairement que les fonds européens dédiés à l'innovation, bien que nombreux, sont encore trop éclatés et complexes. Ce sera l'une des priorités que nous défendrons lors de l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) nous l'avons déjà fait lors des négociations à mi-parcours, au moment de la création de la plateforme de technologies stratégiques pour l'Europe, dite fonds Step.

Face à l'agression russe en Ukraine, nous nous sommes donné les moyens d'agir. En effet, si l'Ukraine défend nos valeurs de démocratie et de liberté, notre aide ne relève pas de l'altruisme, mais de la défense de nos intérêts stratégiques, de notre sécurité, de la stabilité du flanc est de l'Europe et de la protection de nos partenaires. En donnant à l'Ukraine les moyens de se défendre face à l'agression, c'est nous-mêmes que nous défendons.

Pour renforcer nos capacités d'action, nous avons révisé le cadre financier pluriannuel en début d'année. Notre soutien à l'Ukraine reste indéfectible et nous gagnons à unir nos voix avec les Vingt-Six. Ainsi, nous sommes engagés depuis les premiers jours du conflit sur les plans humanitaire, militaire – avec la mobilisation de la Facilité européenne pour la paix, afin de refinancer les cessions d'armes – et économique.

Le budget européen, c'est bien sûr aussi une manière de garantir la cohésion de nos territoires et d'accompagner nos entreprises dans leurs transitions. Ainsi, contribuer au budget européen, c'est d'abord financer notre agriculture. La politique agricole commune (PAC) représente un tiers du budget de l'Union. Nous sommes de loin le premier bénéficiaire de la PAC, avec près de 9,5 milliards d'euros de retours par an: autoriser le prélèvement sur recettes, c'est donc bien financer notre agriculture. Aujourd'hui, votre vote sera donc avant tout pour nos agriculteurs. Avec ma collègue la ministre de l'agriculture, nous continuerons de défendre une PAC permettant d'assurer un meilleur niveau de vie à nos agriculteurs, tout en soutenant une production de qualité, compétitive et souveraine. Nous continuerons également de défendre un agenda de simplification, de débureaucratisation et de réduction des normes. Sur ce point, en début d'année, nous avons obtenu des avancées importantes de la part de la Commission.

Contribuer au budget européen, c'est ensuite renforcer la cohésion économique et sociale sur notre territoire. Il s'agit d'un instrument majeur du développement économique de nos territoires et de nos entreprises, notamment en outremer. Cela représente près de 17 milliards d'euros pour la

France, consacrés, par exemple, à l'ouverture de lignes pour des usines de tracteurs innovants dans la Sarthe ou à la modernisation d'aéroports dans nos outre-mer.

Enfin, contribuer au budget européen nous permet de faire face à des crises économiques majeures. Le plan de relance européen, démultipliant nos capacités de réaction, a été une réponse historique à la crise sanitaire sans précédent du covid-19. En France, il s'est traduit par des actions concrètes à travers le plan France relance. Quelques exemples: 430 000 jeunes ont reçu une aide pour s'insérer dans la vie professionnelle, grâce aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation; près de 2000 bâtiments publics et de 40 000 logements sociaux ont bénéficié d'une rénovation énergétique financée grâce à l'Europe; 500 kilomètres de petites lignes ferroviaires locales et 150 kilomètres de lignes de fret ont été rénovées. Je pense aussi à l'électrification d'usines agroalimentaires dans le Cotentin ou à l'agrandissement du centre hospitalier de Dijon. La France présentera encore deux demandes de paiement pour assurer le versement de la totalité des 40 milliards d'euros du plan de relance européen, avant l'extinction de celui-ci en 2026.

Le prélèvement sur recettes sert toutes ces politiques. Vous l'avez noté, son montant est légèrement en hausse par rapport à 2024.

- M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Une hausse de 8 %!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Toutefois, ce montant est inférieur à celui de la période 2020-2023. La hausse du montant du PSR-UE par rapport à ce que nous avions estimé pour 2024 s'explique principalement par la reprise des paiements de la politique de cohésion. Jusqu'ici, cette politique connaissait un retard, parce que les États membres finissaient d'utiliser les fonds du cycle budgétaire précédent et que, en parallèle, la possibilité existait d'utiliser les fonds du plan de relance européen. Un rattrapage naturel a donc lieu aujourd'hui.

N'oublions pas non plus que notre pays est le premier bénéficiaire en volume des crédits du budget européen et le deuxième bénéficiaire des crédits du plan de relance Next Generation EU. Au total, en 2023, la France a reçu près de 28,8 milliards de crédits européens.

Notre discussion doit toutefois prendre en compte le fait que la France est contributrice nette au budget de l'Union européenne. (« Ah! » sur les bancs du groupe RN.) Je le sais, certains attendaient cette remarque. Bien entendu, lors des négociations budgétaires, le Gouvernement est particulièrement vigilant sur la mise en œuvre de nos priorités politiques.

Permettez-moi aussi de souligner que, cette année, la part de dépenses européennes qui reviennent à la France est en hausse: elle s'élève à 11,5 %, contre 11 % les années précédentes. Cela montre que nous savons mieux nous mobiliser pour améliorer nos retours. Toutefois, la comparaison avec certains de nos voisins montre que nous pouvons mieux faire encore.

Il faut aller chercher les fonds européens. Je me fixe comme mission de mieux faire connaître ces fonds, dans la continuité de la stratégie de mobilisation des fonds européens mise en œuvre depuis 2022 sous l'autorité du Premier ministre. Afin d'être plus ambitieux, nous devons accompagner au mieux nos entreprises, nos universités et nos centres de recherche.

Cependant, l'apport de l'Europe à la France n'est pas qu'un bilan comptable, dans lequel figurent des entrées et des sorties. En effet, l'accès aux 450 millions de consommateurs du marché commun est un gain inestimable pour nos entreprises. Elles y exportent la majeure partie de leur production, puisque 55 % des exportations françaises sont directement destinées à des pays de l'Union européenne. Quant à nos chercheurs publics et privés, ils ne peuvent que bénéficier de leur participation à des projets de recherche collaboratifs, afin de parfaire leurs connaissances et d'être davantage en mesure d'innover sur le marché. Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, le croisement de nos savoirs en Europe est un élément essentiel de compétitivité.

Si nous contribuons à financer l'Europe, c'est aussi, et avant tout, parce que nous avons une ambition pour l'Europe: cette dernière doit compter dans les grands équilibres globaux et peser dans les décisions. Or pour cela, il faut être influent autour de la table. Certains de nos voisins ont adopté des approches uniquement transactionnelles et comptables: non seulement ils n'ont pas réussi à changer l'Europe, mais ils ont fini par s'en isoler progressivement, comme l'a fait le Royaume-Uni.

L'Europe d'aujourd'hui n'est celle d'il y a quelques années. Dans de nombreux domaines, elle commence enfin à abandonner une certaine naïveté, en particulier sur les questions militaires, technologiques ou commerciales. Récemment, en réponse aux subventions et aux pratiques commerciales déloyales de la Chine dans le secteur des véhicules électriques, la décision a été prise d'imposer des mesures de rétorsion, sous la forme de tarifs douaniers. Dans tous ces domaines, il faudra aller plus loin pour défendre collectivement nos intérêts.

Être pro-européen, ce n'est pas être eurobéat, ce n'est pas non plus être comptable de tout ce que fait l'Union; c'est avoir l'exigence de vouloir changer et réformer l'Union européenne. C'est pourquoi, avec le ministre de l'intérieur, nous avons exigé la suspension des financements de l'université de Gaziantep. L'Union européenne est une union de valeurs, qui ne peut tolérer aucune compromission avec l'islamisme: dans la défense de nos valeurs, nous serons intraitables.

De même, nous ne pouvons pas porter un agenda de débureaucratisation et de simplification à Paris et accepter l'inverse à Bruxelles. L'ambition du Premier ministre – moins de normes, moins de complexité, moins de bureaucratie – vaut aussi pour l'Union. C'est la voix que nous porterons lors des débats budgétaires à la Commission. Pour cela, il faut être influent et peser dans les débats.

Pour conclure, je veux rappeler que notre crédibilité sera aussi regardée à l'aune de nos objectifs budgétaires nationaux. Notre objectif est de ramener le déficit à 5 % du PIB en 2025...

#### M. Boris Vallaud. On le savait déjà!

M. Benjamin Haddad, ministre délégué. ...en faisant porter nos efforts de consolidation en priorité sur la réduction de la dépense publique ainsi que sur des mesures visant des recettes exceptionnelles et temporaires.

L'engagement de la France est de ramener progressivement le déficit sous le seuil des 3 % à l'horizon de 2029, dans le respect des règles européennes. Cet engagement est réaliste, et il est nécessaire pour assurer notre crédibilité envers nos partenaires européens.

Mesdames et messieurs les députés, je veux vous redire ma disponibilité et celle du Gouvernement pour échanger régulièrement avec vous sur les priorités européennes, vous rendre des comptes et écouter vos propositions, avec respect et disponibilité. (Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – Mme Véronique Louwagie applaudit également.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Charles de Courson, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Tout en me réjouissant que ce débat, qui n'avait pas eu lieu depuis deux ans, puisse se tenir dans notre assemblée, je veux formuler deux remarques au sujet du prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne.

Premièrement, je suis convaincu que notre adhésion à l'UE nous est globalement profitable.

#### M. Charles Sitzenstuhl. Très bien!

M. Charles de Courson, rapporteur général. Selon le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes, le PSR-UE s'élève à 23,8 milliards en 2023. Il affiche une baisse tant par rapport à 2022, où il était de 24,2 milliards, que par rapport aux 24,9 milliards que prévoyait la loi de finances initiale pour 2023.

Les retours représentent 16,5 milliards, notamment au titre de la PAC et de la politique de cohésion, pour 9,4 milliards et près de 3 milliards, respectivement.

Cela signifie que la contribution nette de la France à l'Union européenne est de 7,3 milliards en 2023.

Si l'on tient compte de l'ensemble des ressources propres traditionnelles – essentiellement les droits de douane, qui atteignent 2 milliards –, on obtient un solde net négatif de 9,3 milliards. C'est d'ailleurs ce qu'indique le jaune budgétaire relatif aux relations financières avec l'Union européenne en 2025.

Cependant, à ceux qui demandent que la France sorte de l'UE, je dis que ce serait une grave erreur. Pensez-vous que les retombées économiques du marché intérieur, les bénéfices de la monnaie commune et la paix entre les États membres valent moins que 9,3 milliards par an, soit 0,3 % de notre PIB?

Rappelons que, selon Bloomberg, le Brexit coûterait plus de 120 milliards par an au Royaume-Uni alors que, lors de la campagne référendaire, ses partisans avaient promis qu'en quittant l'Union européenne, le Royaume-Uni récupérerait sa contribution nette et deviendrait plus prospère!

Il est donc faux de dire que l'Europe coûte de l'argent aux Français. En vérité, l'Europe rapporte (M. Charles Sitzenstuhl et Mme Sabine Thillaye applaudissent), non seulement à la France, mais aussi à tous les pays contributeurs nets, même s'il est vrai que les pays bénéficiaires ont perçu encore davantage.

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. C'est le prix de l'indexation!

**M. Charles de Courson**, *rapporteur général*. Deuxièmement, nous devons être vigilants quant au remboursement du plan de relance européen.

Lors de la crise sanitaire, l'Union a proposé un plan audacieux de 750 milliards, mais elle a dû s'endetter – hors de son budget, puisque les traités lui interdisent l'endettement. Le coût du remboursement de cette dette est estimé à 30 milliards par an pendant trente ans à partir de 2028. Nous devons éviter que cette nouvelle charge n'entraîne l'augmentation des contributions des États.

Or on peut légitimement s'interroger sur le caractère suffisant des recettes prévues pour couvrir les annuités correspondant à la part relative aux subventions de l'enveloppe, la part sous forme de prêts assurant son propre remboursement.

Environ 15 % des revenus tirés du système communautaire d'échange de quotas d'émission serviront au remboursement, soit environ 18 milliards par an. L'affectation de 5 % des recettes issues du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ne devrait rapporter que 1,5 milliard de plus. Enfin, la ressource statistique temporaire basée sur l'excédent brut des entreprises, dont 15 % doivent financer le remboursement des emprunts européens, est en fait une contribution budgétaire des États membres. Elle devrait rapporter 16 milliards sur la période allant de 2028 à 2030.

Vous le voyez, le compte n'y est pas. Comment financerons-nous les 10 milliards qui manqueront entre 2030 et 2038? Cette ressource temporaire de 0,5 % de l'excédent brut d'exploitation de toutes les entreprises européennes n'est pas appropriée.

Dans le contexte d'une croissance atone, et avec un budget constant, cette recette manquante ne pourra porter que sur une nouvelle assiette. Il faudra donc que le triangle institutionnel européen réfléchisse rapidement à un financement pérenne. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, applaudit également.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Notre contribution à l'Union européenne s'envole : alors qu'elle s'élève déjà à 25 milliards pour 2025, elle va encore augmenter de 7 milliards en 2026 et de 2 milliards en 2027, pour atteindre 34 milliards selon les estimations de Bercy.

De sixième budget de la nation, elle en deviendra le quatrième, derrière l'enseignement supérieur et la recherche. Alors que nous affrontons une crise budgétaire, la question qui se pose est simple: qui paiera, et comment?

Sept milliards, c'est plus que l'ensemble de la hausse de la contribution sur la facture d'électricité des Français que vous voulez imposer cette année. Neuf milliards, c'est 1 milliard de plus que la taxation exceptionnelle sur les entreprises que vous voulez créer. Comment donc allons-nous payer?

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. On n'est pas obligé de payer!

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Notre contribution nette à l'Union européenne, c'est-à-dire la différence entre ce que la France touche et ce qu'elle donne, n'était que de 2 milliards en 2000, à l'époque de Jacques Chirac et de Lionel Jospin. Il ne me semblait pas que la France était eurosceptique ni, hélas, souverainiste à cette époque.

Cette contribution atteint aujourd'hui 10 milliards. Certes, l'Union européenne nous fait la grâce de nous rendre 15 milliards des 25 qu'elle nous prend, par la PAC et la politique de cohésion, mais nous accusons toujours une perte sèche de 10 milliards.

Il faudrait d'ailleurs examiner plus avant ces retours. À titre d'exemple, l'Union européenne considère comme un retour le fait de financer des interconnexions électriques de la France vers le reste de l'Europe. Ce faisant, je pense pourtant qu'elle nous lèse plus qu'elle ne nous enrichit.

Sans véritable débat, vous avez décidé de transférer des richesses massives des Français vers le budget de l'Union européenne. Ce dernier, en hausse de 14 % entre 2014 et 2020, sera encore en augmentation jusqu'en 2027. Pourquoi devrait-il toujours croître? Cet argent est-il bien géré?

Pourquoi le budget pour 2025 augmente-t-il de 1,5 milliard? Pour quoi faire? Les Français ne le savent pas. Quand ils en débattent, lors des élections européennes, ils contestent l'ensemble des partis qui veulent augmenter cette contribution européenne et plébiscitent ceux qui veulent stopper toute hausse.

La France finance non seulement sa contribution nette mais aussi les 5,5 milliards de rabais accordés aux autres pays riches – hors le Royaume-Uni, qui a quitté l'Union, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, l'Autriche en bénéficient. Les investigations de votre serviteur ont montré qu'aucun critère objectif ne justifie ces rabais, en dehors de négociations arbitraires, que la France n'a jamais voulu mener pour elle-même.

Par ailleurs, alors que l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et bien d'autres ont fait le choix de la déloyauté fiscale à notre détriment, pourquoi devrions-nous payer pour tous? Un tiers des rabais est financé par la France!

Vous nous direz que cette contribution à l'Union européenne ne se discute pas, que la France s'est liée les mains voici deux législatures en votant une loi d'approbation de la décision relative aux ressources propres du Conseil de l'Union européenne, qui nous oblige à décaisser chaque année, la corde au cou comme les bourgeois de Calais, une somme fixée par la Commission européenne.

C'est précisément le problème. Vous laissez à ceux qui gouverneront le pays dans quelques mois ou quelques années un mur de dettes et d'engagements hors bilan que rien ne justifie.

Si j'étais fédéraliste, ce qui n'est pas le cas, j'aurais encore plus honte de la gestion de Bruxelles. Celle-ci est proprement désastreuse: le budget de l'Union européenne est mal géré, mal piloté, mal utilisé.

Il en va ainsi du plan de relance qui, le rapporteur général l'a souligné, ne sera pas adossé à des ressources propres. Ce ne seront pas 30 milliards que la France devra rembourser à partir de 2028, mais 60 milliards, avec 30 milliards d'intérêts cumulés. Comment allons-nous payer?

Monsieur le ministre délégué, pouvez-vous dire que le dossier des ressources propres est sur une bonne voie? Les investigations que nous avons menées montrent qu'il n'y en aura pas de nouvelles. Même les services de Bercy font preuve d'un certain fatalisme à ce sujet. C'est bien ce que les parlementaires du Rassemblement national avaient annoncé – non pour créer une polémique, ni pour critiquer gratuitement l'Union européenne, mais pour alerter les Français comme ils se doivent de le faire.

Ces ressources n'existeront pas et n'ont pas existé : il faudra que les Français paient.

Dans la crise budgétaire que nous affrontons, l'enjeu n'est plus de décider entre les souverainistes et les fédéralistes. Une question se pose: l'Union européenne peut-elle être encore plus mal gérée que le budget de la France?

Nous croyons que l'argent des Français, qu'il soit envoyé à Bruxelles ou maintenu en France, doit être géré avec rigueur et patriotisme. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Nous débattons aujourd'hui d'un prélèvement sur les recettes de l'État au bénéfice d'une Union européenne à la dérive.

Regardons de près ses contradictions, regardons à quoi sert cet argent public. La nouvelle Commission européenne, fraîchement désignée – après un virage à droite toute –, nous offre l'occasion d'examiner ce que l'on nous prépare.

Au lieu d'un accueil digne et humain, elle nous annonce « une approche globale en matière de migration et de gestion des frontières ». Il faut entendre ici la militarisation globale des frontières européennes et l'enfermement de gens qui ne sont coupables de rien.

Le budget de Frontex, l'Agence européenne de gardefrontières et de garde-côtes, a été multiplié par 140 en quatorze ans, passant de 6 millions à 845 millions entre 2005 et 2023. Aujourd'hui, la Méditerranée et la Manche deviennent des cimetières maritimes!

Au lieu d'une bifurcation écologique ambitieuse, cohérente et de longue haleine, c'est-à-dire simplement suffisante, la Commission européenne nous annonce « une double transition écologique et numérique ».

On ne peut pas avoir de bifurcation écologique dans une Europe aveugle, où la révolution numérique est aux mains des géants de la tech. Les émissions de gaz à effet de serre des entreprises du numérique explosent avec l'essor de l'intelligence artificielle: + 50 % en cinq ans pour Google et + 30 % en trois ans pour Microsoft selon le journal *Les Échos*. Et pendant ce temps-là, la lettre de mission du nouveau commissaire européen à l'énergie ne contient même pas le mot « pétrole ». À quoi sert donc leur transition ?

Au lieu d'une harmonisation sociale, fiscale et environnementale dans une Union à 27, la Commission européenne nous annonce « une Union élargie et plus forte ». Pourtant, dans l'état actuel des choses, on ne peut pas avoir une Union élargie et une Union plus forte. En élargissant à marche forcée, on n'aura à la fin rien qu'un marché élargi où régnera encore davantage le dumping social et fiscal, et une Union plus faible.

Le principal bénéficiaire net du budget européen reste la Pologne, avec 77 milliards pour un pays qui produit les trois quarts de son électricité avec du charbon.

Les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg et Chypre figurent parmi les pires paradis fiscaux du monde selon Oxfam. À quoi sert-il d'élargir l'Union si l'on ne fait pas cesser de tels excès et incohérences? Ne serait-il pas temps d'imposer le principe de non-répression sociale et écologique, qui vise à n'appliquer les normes européennes que si elles sont supérieures aux normes nationales?

Le tableau ne saurait être complet sans le quatrième cavalier de l'Apocalypse, la poigne pétrifiante du contrôle financier – j'ai nommé le Pacte de stabilité et la Banque centrale européenne. Quand nos petits-enfants vieilliront dans le chaudron bouillant de la Terre, que leur répondront nos fantômes? Que Bruxelles imposait la limite de 3 % de déficit ou de 60 % de dette? Que la BCE n'a pas assez verdi son portefeuille d'obligations?

Certains ici ont déjà compris que lorsque la statue du Commandeur vous convie à sa table, elle ne vous donne pas congé à moins d'une lutte. Il faudra donc lutter ou se faire traîner aux enfers par le colosse de pierre. Il faudra lutter en renégociant les traités pour pouvoir investir dans nos hôpitaux et nos écoles, ainsi que pour limiter le dérèglement climatique et ses effets.

En attendant, il faudra lutter en désobéissant à cette Europe-là et à son droit, quand c'est nécessaire; lutter pour se défendre contre le seul danger réel, le seul tangible, celui des limites de notre Terre, celui qui rôde et dont les crocs enserrent déjà l'horizon.

Il faut bien résister, car cette Europe-là n'est pas l'illusion irénique que l'on voudrait nous faire croire. Elle est pétrie de rapports de force, de bénéficiaires et de tributaires.

D'ailleurs, il en est d'autres qui, depuis des années, désobéissent dans l'ombre. Les orthodoxes néolibéraux s'émeuvent du déficit budgétaire et de la dette publique : ces prétendus indicateurs signifieraient que la France est irresponsable, contrairement aux « adultes dans la salle », pour citer Christine Lagarde. Or le pacte de stabilité et de croissance comprend deux règlements de 2011 concernant les déficits macroéconomiques excessifs. L'une des limites définies est la moyenne de la balance courante, avec un excédent maximal admis de 6 % du PIB.

Suivant les données d'Eurostat, six États membres atteignent ou dépassent ce seuil : le Danemark, qui crève le plafond avec 10,1 %, l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suède et enfin, mais non des moindres, l'Allemagne, avec 5,8 %. Les rapports par pays qu'impose le règlement reconnaissent ces dépassements, mais aucune procédure de correction n'est engagée : au fond, la règle d'or de l'ordolibéralisme reste le seul critère. Autant de renoncements au bénéfice d'États qui profitent et s'en viennent ensuite bomber le torse, donner des leçons alors que l'Allemagne, par exemple, se trouve elle-même en récession économique.

Chers collègues, le taureau nous toise de ses yeux jaunes et renâcle; mais nous ne saurions, en votant pour ce prélèvement sur recettes, abonder une Europe néolibérale qui se trompe de chemin et, si nous ne luttons pas pour la trans-

former, nous entraînera au fond de l'abîme. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et UDR. – M. Stéphane Peu applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Il est prévu de prélever 23,3 milliards sur le budget de l'État au profit de celui de l'Union européenne. Depuis qu'en 2005 le vote des Français a été piétiné, l'habitude est prise de ne voir là qu'une formalité administrative. En la matière, ce gouvernement bat tous les records: les données nécessaires à l'élaboration du rapport budgétaire ont été transmises, incomplètes, à notre commission, le dimanche pour le mardi! Face à ce mépris de la représentation nationale, la commission a du reste voté un avis négatif.

Ce n'est pas rien, 23,3 milliards: 8 % de hausse en un an, 42 % depuis 2017. Vous me répondrez que notre pays reçoit en retour près de 16 milliards – j'y reviendrai; reste un solde négatif de 9 à 10 milliards. Dans le classement européen des bénéfices directs rapportés à la population, la France occupe le vingt-deuxième rang. Alors que Bruxelles incrimine notre déficit excessif, à quoi bon cette contribution?

Prenons l'exemple de la PAC: si l'Union européenne reverse à la France 10 milliards, dont la plus grande partie, soit dit en passant, finit dans les poches de l'agrobusiness, elle multiplie dans le même temps les accords de libre-échange, retirant d'une main ce qu'elle a octroyé de l'autre. Dernière folie: la Commission européenne fonce vers la signature de l'accord avec le Mercosur – le Marché commun du Sud. Pendant les campagnes électorales, vous prétendiez combattre ce traité; aujourd'hui, vous vous soumettez en échange d'un vague fonds de compensation destiné aux milliers d'agriculteurs que l'accord condamnerait à la ruine.

Poursuivons: le prétendu plan de relance européen consenti durant la pandémie ne constituait qu'un dispositif d'urgence, largement composé de prêts, plutôt que d'émissions monétaires ou de nouvelles recettes. Il n'aura pas été un plan d'investissement pour l'avenir, mais une parenthèse vite suivie d'un retour à l'ordre austéritaire que vous aimez tant. Au même moment, les États-Unis injectaient dans leur économie deux fois plus d'argent, puis enfonçaient le clou en 2022 par leur Inflation Reduction Act, qui favorise les délocalisations industrielles européennes vers leur territoire. La vision de la mondialisation que promeut l'Union européenne, avec votre soutien zélé, accuse trente ans de retard!

Que dire de l'énergie? Le bouclier tarifaire que vous avez inventé pour contenir la hausse du prix de vente de l'électricité a coûté 70 milliards, venus gonfler votre dette. D'où vient cette hausse? D'abord du marché européen de l'électricité, lequel indexe le prix de cette énergie sur celui du gaz: choix imposé par l'Allemagne, très dépendante du gaz, et défavorable à la France, qui produit une électricité bien moins chère. Pour suivre cette règle absurde, pour préserver les marges hallucinantes des fournisseurs empochant la différence entre prix d'achat à EDF et prix de revente, vous avez dilapidé ces 70 milliards. Quant à la situation des énergies renouvelables, il est possible de la résumer par le désastre de l'industrie photovoltaïque, écrasée par la concurrence chinoise – en Chine, la puissance publique appuie l'industrie, ce qu'interdisent chez nous les traités européens.

Certains diront, parfois même sincèrement, que ce prélèvement de 23,3 milliards contribuera à bâtir une souveraineté européenne. Où est-elle, cette souveraineté, quand la plupart des pays européens ne voient aucun problème à importer massivement du matériel militaire des États-Unis? Où est-elle, quand le rapport de Mario Draghi dépeint une industrie civile en perdition, faute d'une politique industrielle digne de ce nom? Quand, au lieu de réduire des dépendances devenues flagrantes lors de la pandémie et de l'invasion de l'Ukraine, les traités européens nous condamnent à les aggraver?

Où est la souveraineté, quand, en matière numérique, l'assujettissement européen aux Gafam est quasi total, et que rien ne change? Ainsi, le projet de certification européenne pour les services de cloud ne vise plus à protéger les données stockées de toute tentative d'accès d'une puissance étrangère, alors même que la masse des données européennes est hébergée dans des serveurs contrôlés par des entreprises de droit états-unien, avec tout ce que cela laisse craindre en termes de pillage!

La souveraineté européenne n'existe donc que dans les éléments de langage de la Macronie. Si vous voulez une Europe puissante, et non un simple marché qui nous livre sans défense aux bouleversements géopolitiques, rompez avec le néolibéralisme, avec le culte de la concurrence prétendument libre et non faussée, avec la frénésie libre-échangiste; finissez-en avec l'atlantisme pavlovien. Si vous voulez seulement faire des économies, vous avez toujours là l'occasion de récupérer 9 milliards! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, au nom de la commission des affaires européennes.

M. Charles Sitzenstuhl. Le débat relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, qui nous permet d'évoquer la question européenne dans le cadre du processus budgétaire national, a désormais dix ans, puisque le premier s'est tenu en 2014 – une bonne initiative de l'ancienne majorité socialiste. Pour l'année 2025, la contribution française s'élèvera donc à 23,3 milliards d'euros, soit une hausse de 1 milliard par rapport à 2024, faisant de la France le deuxième contributeur au budget de l'Union européenne.

Il est également bon de savoir que – fait moins connu – la France est le premier bénéficiaire, en volume, des dépenses de l'Union: en 2023, le retour atteignait 16,5 milliards. Ce sont les fonds européens en faveur des entreprises, des laboratoires de recherche, des collectivités locales, ou les bénéfices de la présence d'institutions européennes sur notre sol,...

- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Merci du cadeau!
- M. Charles Sitzenstuhl. ...comme le Parlement européen à Strasbourg, que je me devais, en tant qu'Alsacien, de mentionner.
  - M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Très bien!
- M. Charles Sitzenstuhl. Ces 16,5 milliards comprennent également 9,5 milliards au titre de la PAC : il faut le marteler, l'agriculture française est de loin la plus largement soutenue par l'Union européenne succès historique à la fois de celleci et de la France. Ces montants donnent un démenti cinglant à tous les mensonges et discours complotistes des europhobes ou des anti-européens, que nous avons eu l'occasion d'entendre à l'instant.

- M. Julien Odoul. Il y avait longtemps!
- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. C'est aussi sympa que subtil!
- M. Charles Sitzenstuhl. Vous sentiriez-vous visé, monsieur Tanguy? Les avantages de l'Union sont encore bien supérieurs à cette stricte approche comptable.
- M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Vous nagez dans la béatitude!
- M. Charles Sitzenstuhl. L'Union européenne, c'est une monnaie unique, bouclier de nos économies et de nos épargnants, qui a permis dernièrement, lors de la crise du covid-19, un emprunt commun de 750 milliards d'euros. C'est un marché unique, grâce auquel nos entreprises accèdent sans barrière douanière à 450 millions de consommateurs. C'est surtout une communauté de valeurs démocratiques: droits humains, liberté de circulation, liberté académique, État de droit. Pour elles, les Ukrainiens se battent et meurent aujourd'hui, je remercie M. le ministre de l'avoir rappelé; pour elles aussi, nos ancêtres ont lutté après la guerre, grâce à la réconciliation franco-allemande.

Cependant, être pro-européen, comme moi-même et les autres membres de mon groupe, soutenir la construction européenne, vouloir le meilleur pour les citoyens de l'Union, c'est aussi contempler la réalité en face, avoir conscience de nos faiblesses. Sur le plan économique, l'Europe décroche et nous regardons ailleurs. Le fossé économique qui la sépare des États-Unis se creuse. En 1990, le PIB américain équivalait à peu près au PIB européen;...

- M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Ah, ouais!
- M. Charles Sitzenstuhl. ...en 2008, il lui était supérieur de 19 %, et de 27 % en 2022.
- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Quel est l'argument?
- M. Charles Sitzenstuhl. Entre 2010 et 2023, le taux de croissance cumulé des États-Unis a atteint 34 %, contre 21 % dans l'Union. La productivité du travail y a crû de 22 %, contre 5 % dans la zone euro. La conclusion est sans appel. Pour remédier à cette situation, les États européens doivent se réveiller, l'Europe retrouver une dynamique démographique ce qui suppose, il faut le dire, qu'elle continue d'accueillir une immigration de qualité, une immigration qualifiée (« Ah! » sur les bancs des groupes RN et UDR) –, améliorer sa productivité, accélérer sa transition énergétique en devenant leader dans le domaine des technologies vertes, comme nous le soutenons, avec Emmanuel Macron, depuis sept ans désormais.

Le rapport consacré à la compétitivité par l'ancien président de la BCE, Mario Draghi, est riche de solutions à mettre en pratique sans plus attendre.

- M. Julien Odoul. Regardez les résultats aux élections européennes!
- M. Charles Sitzenstuhl. L'Union doit rattraper son retard en matière de technologies avancées et particulièrement d'intelligence artificielle, supprimer les obstacles réglementaires qui dissuadent d'innover, mieux se protéger de la concurrence déloyale, notamment celle de la Chine. Il est également indispensable d'augmenter son budget en la dotant de nouvelles ressources propres,...

- M. Julien Odoul et M. Philippe Ballard. Et voilà! Plus de taxes, moins de souveraineté!
- M. Charles Sitzenstuhl. ... au sujet desquelles il devient urgent que le Conseil de l'Union européenne, les États membres, trouvent un accord. Il faudra, enfin, que dans le cadre du Conseil pour les affaires économiques et financières, ou Ecofin, nous achevions l'union des marchés de capitaux. L'Europe doit arrêter de procrastiner. Elle doit décider et continuer d'avancer. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. C'est à présent au tour des porte-parole des groupes de s'exprimer.

La parole est à Mme Véronique Louwagie.

Mme Véronique Louwagie (DR). Nous voilà réunis pour discuter du prélèvement sur recettes de la France au profit de l'Union européenne. Je m'en réjouis, car, en raison de la rapide application du 49.3 l'année dernière, le dernier débat de ce genre à l'Assemblée remonte au 19 octobre 2022. Or la question du financement de l'Union, donc de sa pérennité financière et politique, mérite toute notre attention.

Le prélèvement a été évalué, selon le Gouvernement, en fonction des prévisions de recettes et de dépenses du projet de budget de l'Union européenne pour 2025. Ainsi, le montant de la contribution française augmente de 7,9 % par rapport à celui adopté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2024, qui s'élevait à 21,6 milliards, et atteindra 22,2 milliards à la fin de cette année.

Cette contribution s'inscrit dans la révision du cadre financier pluriannuel, qui définit des plafonds annuels de dépense juridiquement contraignants. L'Union européenne se dote dès lors d'une capacité budgétaire qui implique un relèvement important du plafond de ses ressources propres, afin qu'elle soit en mesure de faire face, entre autres, à une déstabilisation de l'ordre international. En 2023, déjà, la somme retenue – 24,6 milliards – prenait en compte les conséquences de la guerre en Ukraine, le niveau de l'inflation et le soutien requis par notre économie après les crises sanitaires successives. Pour 2025, ce montant s'élèvera donc à 23,3 milliards.

La Droite républicaine soutient le projet européen en vue de politiques publiques fortes, incitatives, sur notre continent

Nous ne pouvons prétendre à un retour sur investissement qui ferait de la France un bénéficiaire net: non seulement la suppression, mais la simple réduction du prélèvement entraînerait la dislocation du projet européen.

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. La fin des temps!

**Mme Véronique Louwagie**. C'est là ce qui nous différencie d'autres formations politiques, qui prônent la politique du repli au détriment d'une ambition commune : je vous invite à suivre mon regard...

Un député du groupe RN. Quel regard pétrifiant!

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. C'est peut-être aussi là ce qui explique les scores aux européennes!

Mme Véronique Louwagie. Normande, ornaise, j'ai été très émue de participer en juin dernier à la cérémonie internationale organisée pour le quatre-vingtième anniversaire du débarquement à Omaha Beach. On ne sort pas indemne d'une telle commémoration. Je me réjouis que la France ait été l'un des membres fondateurs de l'Union européenne, dont la paix constitue le ciment. Notre pays occupe le deuxième rang des contributeurs au budget de l'Union : nous devons en être fiers.

L'Union européenne nous offre la stabilité sur le plan politique et la sécurité sur les plans sanitaire et alimentaire. N'oublions pas que la France reste le premier bénéficiaire de la PAC, qui participe à l'évolution du monde agricole, grâce à un versement de près de 10 milliards par an!

M. Julien Odoul. C'est l'argent des Français!

**Mme Véronique Louwagie**. Ne pas accorder les moyens au projet européen aurait donc des répercussions majeures pour nos agriculteurs et la souveraineté alimentaire.

Cependant, je concède que ce soutien au projet européen ne nous exonère pas de formuler des critiques ni d'avancer des propositions afin de faire évoluer l'Europe – dans son périmètre actuel, toutefois.

M. Julien Odoul. C'est vraiment un discours de macronistes!

Mme Véronique Louwagie. Sur ce dernier point, la Droite républicaine est résolument opposée à l'admission de nouveaux membres, notamment pour des raisons budgétaires évidentes.

L'Europe doit encore évoluer sur plusieurs points. Je pense en particulier à la multiplicité des réglementations qui asphyxient de nombreux secteurs. Une harmonisation fiscale et sociale doit être envisagée – nous en parlons beaucoup,...

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Et depuis très longtemps!

**Mme Véronique Louwagie**. ...mais les choses n'avancent pas très vite –, afin de mettre un terme à des pratiques anticoncurrentielles néfastes pour notre compétitivité.

En matière migratoire, un durcissement des règles relatives aux conditions de régularisation doit également être posé sur la table.

**Un député du groupe RN**. Ce n'est pas ce qu'a dit votre collègue!

Mme Véronique Louwagie. Permettez-moi également de dire un mot sur les accords de libre-échange, en particulier sur le Mercosur, qui, s'il était adopté en l'état, déstabiliserait complètement des filières entières par des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes règles que les nôtres.

Enfin, je souhaite que la France soit un moteur pour la transition technologique et écologique, et qu'elle participe activement à la défense européenne. Pour ce faire, l'exemplarité budgétaire est impérative. C'est pourquoi Michel Barnier s'est engagé à redresser la trajectoire budgétaire de notre pays, afin de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'échéance de 2029, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Mes chers collègues, gardons l'esprit résolument européen! (Applaudissements sur les bancs du groupe DR, ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem et HOR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Julie Ozenne.

Mme Julie Ozenne (EcoS). Madame la présidente, messieurs les rapporteurs, monsieur le ministre, chers collègues, citoyennes et citoyens de l'Union européenne, je vais essayer de vous dire à quel point l'Europe est importante et essentielle. Elle compte pour moi, comme pour toutes les générations qui ont combattu pendant les guerres, celles qui ont bénéficié du programme Erasmus, celles qui ont marché pour le climat et pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui attendent la paix. L'Union européenne a été un pilier de paix depuis la seconde guerre mondiale, qui a permis de garantir une stabilité sans précédent dans son histoire.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie rappelle cruellement combien l'Union européenne reste indispensable. Nous pouvons être fiers du soutien massif qu'elle apporte à l'Ukraine. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.) Elle l'aidera dans son combat pour la liberté et la reconstruction.

Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 a été révisé pour permettre un plan de relance intégrant une réponse aux défis actuels et aux priorités stratégiques telles que le climat, la biodiversité, le numérique et la santé. En son cœur, le programme Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros, constitue un tournant dans la manière dont l'Union européenne finance sa reprise post-pandémie. Pour la première fois, l'Union européenne s'est dotée d'une capacité d'emprunt sur les marchés financiers, renforçant ainsi sa crédibilité économique et sa capacité à soutenir ses États membres. Ce plan repose à la fois sur des subventions et des prêts, avec différents programmes pour les acteurs économiques, gérés par l'Etat et les régions françaises. Le remboursement de cet emprunt, prévu à partir de 2028, sera en partie financé par l'introduction de nouvelles ressources propres, actuellement en négociation au sein du Conseil européen.

Ces nouvelles sources de financement, telles que le système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (ETS) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), répondent aux défis climatiques et économiques actuels. L'extension de l'ETS garantira un solide soutien à la transition énergétique et le MACF permettra une juste contribution des entreprises importatrices, tout en protégeant les industries locales françaises.

La proposition d'une ressource temporaire fondée sur l'excédent brut des entreprises que nous formulons permettra de jeter ainsi les bases d'une future réforme fiscale européenne, dans l'attente de l'application du mécanisme de lutte contre l'optimisation fiscale.

Au-delà de ces nouvelles ressources, nous devons aussi travailler sur un financement des actions extérieures. Dans le cadre du financement de l'aide apportée à notre allié ukrainien, nous soutenons notamment l'idée d'utiliser les 200 milliards d'avoirs russes gelés au sein de l'Union européenne. En effet, la saisie des intérêts perçus à la suite du placement de ces fonds, qui s'élèvent à 3 milliards d'euros par an, reste insuffisante pour répondre pleinement aux besoins de financement. Il nous faut également créer un mécanisme dans le cadre de l'État de droit, ainsi que face aux États de non-droit.

De manière plus générale, il est crucial de renforcer le verdissement du budget européen, en particulier de la politique agricole commune... M. Julien Odoul. Vous imposez toujours des contraintes et des normes. Comme si les agriculteurs n'en avaient pas déjà assez!

Mme Julie Ozenne. ...et de veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière à soutenir une véritable transition écologique. Cependant, il est impératif de ne pas se limiter à l'aspect économique. La France fait actuellement l'objet de quarante-sept procédures d'infraction lancées par la Commission européenne, notamment dans les domaines du climat, de l'environnement et de l'énergie. Il est temps d'agir sur ce sujet.

Nous devons également être attentifs au fonctionnement des agences européennes, telles que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA ou EFSA), qui tarde à prendre en compte les effets indirects des pesticides sur la biodiversité et notre santé.

L'Europe doit investir massivement dans les technologies d'avenir en fonction d'un modèle régulé, afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. Le soutien aux industries stratégiques dans les domaines des semi-conducteurs et des batteries, par exemple, va dans le bon sens, tout comme l'adoption de la régulation européenne sur l'intelligence artificielle, qui constitue un signal fort pour notre continent.

Enfin, je m'inquiète de la volonté du Gouvernement de retarder l'application de plusieurs directives européennes: celle sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, qui permet de sanctionner les donneurs d'ordre pour des comportements délictuels; celle appelée CSRD — relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises —, qui demande aux entreprises de publier des indicateurs pertinents sur leurs impacts sociaux et environnementaux; ou encore celle relative à la déforestation, qui vise à interdire l'importation dans l'Union européenne de produits issus de cette déforestation: bœuf, huile de palme, caoutchouc, meubles, soja, cellulose.

En conclusion, il nous faut une Europe et une France à la hauteur des enjeux actuels, qu'ils soient climatiques, économiques ou sociaux. Seule une action concertée, ambitieuse et équitable permettra de garantir un avenir durable aux Européennes et aux Européens. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Thillaye.

**Mme Sabine Thillaye (Dem).** Ce débat relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne est toujours un moment bien particulier mais *in fine* frustrant. Il constitue l'une des trop rares occasions de discuter dans cet hémicycle des questions de politiques européennes, qui affectent pourtant fortement nos vies.

Force est de constater que les années s'enchaînent, que les défis et les nécessités s'accumulent, mais que notre débat reste toujours le même. En définitive, nos discussions ne portent jamais vraiment sur l'aspect financier ni sur les besoins en la matière, mais sur l'adhésion ou non à l'Union européenne, que beaucoup dans cet hémicycle mettent continuellement en cause.

Le financement du budget communautaire, dont le fonctionnement repose toujours essentiellement sur les contributions nationales, souligne notre appartenance et nous engage auprès de nos partenaires.

**M. Jean-Philippe Tanguy**, *rapporteur spécial*. Et comment finances-tu ces contributions nationales?

Mme Sabine Thillaye. Ne pas voter en faveur de ce prélèvement veut tout simplement dire sortir de l'Union européenne.

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Non, cela veut dire désobéir!

**Mme Sabine Thillaye.** On entend ici ou là que l'Union européenne serait une mégastructure inefficace qui coûterait trop cher,...

Un député du groupe RN. Bonne définition!

Mme Sabine Thillaye. ...et qu'il nous faudrait réduire ou suspendre notre engagement envers elle, au motif qu'une telle décision allégerait nos finances publiques et que les sommes seraient mieux dépensées chez nous!

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Ça, c'est sûr!

Mme Sabine Thillaye. Toutefois, le budget européen ne sert pas à équilibrer les dépenses et les recettes de chaque État membre. L'Union européenne est davantage qu'une simple addition de chiffres et de budgets. Elle est le résultat d'une volonté collective, d'un projet qui n'a pas son pareil dans l'histoire et auquel nous ne devons pas renoncer par facilité ou par calcul à court terme.

M. Alexandre Sabatou. C'est toujours nébuleux lorsque vous parlez!

Mme Sabine Thillaye. Les véritables questions auxquelles nous n'avons toujours pas répondu sont les suivantes : quelle importance accordons-nous à la solidarité européenne? Quels transferts de compétences sommes-nous prêts à accepter et lesquels voulons-nous maintenir au niveau de chaque État? En somme, quel avenir pour l'Union européenne?

M. Emeric Salmon. Les Français ont répondu en 2005!

**Mme Sabine Thillaye.** Dans un monde de plus en plus instable, le rôle et la nécessité d'un positionnement géopolitique de l'Union européenne ne sont plus à démontrer.

M. Julien Odoul. Ce sont des slogans moisis!

**Mme Sabine Thillaye.** Notre continent doit se renforcer sur le plan technologique et économique – vous l'avez vous-mêmes souligné –,...

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Il y a du boulot!

Mme Sabine Thillaye. ... préserver son indépendance, lutter contre le changement climatique et consentir des efforts en matière de défense et de sécurité.

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Bingo!

Mme Sabine Thillaye. C'est pourquoi des priorités nouvelles renforcées en matière d'innovation, de gestion de l'asile, d'émigration, de défense et de transition écologique et numérique ont été définies.

La contribution de la France au budget de l'Union européenne pour 2025 est estimée à 23,3 milliards d'euros, chiffre important, qu'il convient toutefois de mettre en perspective: cette contribution ne représente qu'environ

1 % de nos recettes fiscales, mais elle nous donne accès au marché unique qui a contribué à une hausse de 2,5 % à 3,5 % du PIB français au cours des vingt dernières années et à plusieurs milliards d'euros de recettes additionnelles pour nos entreprises, grâce à la suppression des barrières commerciales, à l'harmonisation des règles, à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux.

L'Union européenne joue un rôle grandissant pour notre industrie de défense, où le partage des risques, la mutualisation des moyens et les investissements dans la recherche et l'innovation...

#### M. Julien Odoul. Les Allemands achètent américain!

Mme Sabine Thillaye. ... nous permettent non seulement de rester à la pointe des technologies de sécurité mais, surtout, de demeurer opérationnels dans le contexte que nous traversons.

Face aux défis géopolitiques actuels, ce partenariat est plus essentiel que jamais. Si la France décidait de se retirer de ces mécanismes, elle affaiblirait non seulement sa position, mais aussi sa capacité à protéger ses intérêts stratégiques.

Cependant, ce rôle accru de l'Union européenne et les besoins financiers qui en découlent démontrent la trop grande dépendance à l'égard des contributions nationales. Le Parlement européen a demandé de longue date l'introduction de nouvelles ressources propres, plus diversifiées et directement liées aux compétences et aux objectifs de l'Union. La mise en place de ces nouvelles ressources propres reste cependant toujours incertaine.

## **M.** Jean-Philippe Tanguy, *rapporteur spécial*. Ah ça, c'est sûr!

Mme Sabine Thillaye. Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission en novembre 2023, mais la décision du Conseil se fait toujours attendre. Pour quelle raison? En vertu de l'article 311 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), les décisions relatives au système de ressources propres de l'Union doivent être adoptées à l'unanimité par le Conseil, puis approuvées par l'ensemble des États membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

J'en reviens donc à ma question initiale: quel avenir pour l'Union européenne?

#### M. Julien Odoul. Vous avez trois ans!

Mme Sabine Thillaye. Nous ne pouvons nous contenter d'une approche purement technique ou comptable et laisser les égoïsmes nationaux reprendre la main. Je le dis avec détermination: le groupe Les Démocrates votera le prélèvement sur recettes, clé de voûte du fonctionnement de l'Union européenne.

Enfin, monsieur le ministre délégué, quand aurons-nous des débats réguliers dans cet hémicycle, notamment avant la tenue des Conseils européens, comme c'est d'usage dans beaucoup d'autres États membres? (Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Félicie Gérard.

Mme Félicie Gérard (HOR). Le projet de loi de finances pour l'année 2025 consacre son article 40 au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne. Toutefois, audelà de la simple ligne budgétaire, quelque chose de plus

grand se joue à travers ce débat. Car ce prélèvement confirme la participation de notre pays au projet européen. Il établit un lien direct entre le budget de la nation et celui de notre confinent

Revenons d'abord sur l'aspect financier. Selon l'évaluation de cet article, la France versera un peu plus de 23,3 milliards d'euros à l'Union européenne. Elle restera non seulement un contributeur net de l'Union européenne, mais surtout le premier bénéficiaire des aides de la politique agricole commune. La France bénéficiera également de l'ensemble des externalités positives du marché commun, permettant ainsi aux entreprises françaises d'exporter et d'importer à moindre coût à travers le continent.

## M. Alexandre Sabatou. Regardez le solde de la balance commerciale!

**Mme Félicie Gérard**. Enfin, grâce au projet européen, tous les Français peuvent bénéficier de facilités pour étudier, travailler et voyager dans l'ensemble des États membres.

#### Mme Laure Lavalette. Ça marche très bien!

Mme Félicie Gérard. Vous l'aurez compris, au groupe Horizons & indépendants, nous estimons que ce débat ne porte pas seulement sur une transaction comptable ou un rapport budgétaire entre ce que nous donnons à l'Union européenne et ce que nous percevons. Nous pensons, au contraire, que l'Europe est une chance pour les Français et pour notre pays. Mais l'Europe est, avant tout, ce que nous en faisons. Jacques Delors définissait d'ailleurs l'Europe par ce triptyque: « la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ».

#### M. Julien Odoul. Nous ne sommes pas vraiment stimulés!

**Mme Félicie Gérard.** Oui, l'Europe, doit, d'abord et avant tout, être un espace garantissant en son sein une compétition économique saine entre nos nations. Cette compétition est rendue possible par la libre circulation des biens et des personnes, mais également par la protection assurée à nos entreprises contre les pratiques anticoncurrentielles.

L'Europe nous permet une compétitivité mondiale, que nous devons continuer à renforcer face aux puissances étrangères. Les pistes issues du dernier rapport de Mario Draghi sur le sujet sont intéressantes de ce point de vue. L'Union européenne a encore beaucoup à faire pour innover et combler son retard technologique, agir pour la décarbonation et réduire les dépendances de son économie.

#### M. Julien Odoul. Si elle pouvait arrêter de faire!

Mme Félicie Gérard. L'Europe doit aussi rester un espace de coopération: dans le domaine migratoire, où des avancées sont intervenues dans le cadre du pacte pour la migration et l'asile; dans le domaine de la défense, où l'acquisition conjointe d'armements produits en Europe renforce l'interopérabilité de nos armées; dans les domaines de la justice et de l'État de droit, pour garantir que, partout sur notre continent, les citoyens bénéficient des mêmes protections et des mêmes libertés.

Enfin, l'Europe est un espace de solidarité. Elle le prouve constamment: par les aides aux agriculteurs, les différents programmes de la politique de cohésion et l'aide accordée aux Ukrainiens qui se battent contre l'invasion russe. C'est cette même solidarité qui a conduit les États membres à s'endetter ensemble, en commun, pour financer la relance pendant la pandémie de la covid-19.

Mais cette solidarité doit encore être renforcée. Il arrive que l'Union européenne manque de cohésion sur certains sujets majeurs, notamment sur son autonomie stratégique et sa politique commerciale. La France doit pouvoir être entendue et bénéficier d'un plus grand soutien de ses partenaires, notamment en matière de développement de l'énergie nucléaire et d'intégration de mesures miroirs dans les accords de libre-échange.

C'est cette Europe compétitive, coopérative, solidaire, pour laquelle nous nous battons. Bien évidemment, l'Union européenne ne pourra accomplir cela sans des moyens adéquats. C'est pourquoi le groupe Horizons & indépendants votera en faveur de l'article 40 du projet de loi de finances pour 2025. (Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani (LIOT). Le débat annuel sur le concours financier de la France à l'Union européenne est essentiel, en raison moins des sommes en jeu, même en période de restriction budgétaire, que des questions structurelles qu'il pose.

Le montant prévisionnel de la contribution de la France au budget de l'Union, évalué à 23,3 milliards d'euros, enregistre une augmentation de 7,9 % par rapport à celui voté en loi de finances initiale pour 2024, qui s'élevait à 21,6 milliards. Ce montant a augmenté de 42 % depuis 2017 alors que les Français ne sont que les vingt-deuxièmes bénéficiaires des dépenses de l'UE pour ce qui est du retour par habitant.

Des mécanismes de compensation sont accordés, par dérogation au régime de droit commun des ressources propres, à certains États membres: l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. La France, qui est le principal contributeur à ces rabais, ne bénéficie pour sa part d'aucun mécanisme de compensation.

Au-delà, la réflexion s'impose sur la structure du budget européen et l'instauration de nouvelles ressources propres – la Commission le propose d'ailleurs. On ne pourra envisager un durcissement de la fiscalité sans un retour efficace sur investissement et une volonté de rattrapage de certains retards regrettables.

Comment ne pas évoquer le rapport Draghi, lequel souligne le retard technologique qui nous place dans une situation de faiblesse par rapport aux États-Unis et à la Chine? Ce rapport préconise trois axes prioritaires: une politique industrielle et technologique ambitieuse, la poursuite et l'amplification des mesures de transition écologique, et le renforcement de notre sécurité commune. Nous regardons par conséquent avec espoir le plan de relance européen et les programmes consacrés à la recherche et à l'innovation, au soutien à l'investissement, ou à l'Europe numérique. L'Europe ne pourra résister à la féroce compétition mondiale que par des progrès continus en matière d'innovation et de productivité.

Par ailleurs, il est difficile de concevoir un plan de modernisation agricole sans une maîtrise de certains accords internationaux – nous pensons naturellement au Mercosur. Dans le domaine agricole, la situation est toujours alarmante. Partout en Europe, les agriculteurs ont manifesté pour exprimer leur désarroi. En France, en Allemagne, aux Pays-Bas ou ailleurs, les revendications sont les mêmes: elles portent sur les prix trop bas, la concurrence déloyale et le manque de soutien adéquat. Une PAC ambitieuse est plus que jamais nécessaire pour garantir une agriculture durable, compétitive et respectueuse de l'environnement. Il convient d'aller vers une véritable réforme de la rémunération de nos agriculteurs, dans l'esprit de la loi Egalim.

En cette période de guerre et de soutien massif à l'Ukraine, il est également difficile de ne pas remarquer l'absence d'industrie de défense européenne unifiée. Au-delà de l'activité de grandes entreprises de l'Union, la demande est très fortement tournée vers l'industrie de défense américaine.

Une autre priorité réside selon nous dans la politique de cohésion. Les écarts de développement – de niveau social –, à l'intérieur même de l'Union, en font pour l'instant un ensemble disparate. Le recours à la compétition intérieure par la politique de désescalade sociale et fiscale constitue selon nous une entorse à ce que devrait être l'esprit même de l'Union.

Il reste à gagner l'adhésion citoyenne. Il est vrai que l'Europe nous a protégés des conflits qui ont fait notre malheur des siècles durant – on a tendance à l'oublier. Espérons que cela dure, et que nous ne soyons pas entraînés de nouveau vers cette logique mortifère.

En toute hypothèse, il est impératif de s'orienter vers une construction européenne plus ouverte aux réalités citoyennes, aux cultures, aux conditions sociales et une approche moins technocratique que celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous, membres du groupe LIOT, sommes résolument proeuropéens. Nous croyons en une Europe forte, capable d'agir face aux grands défis de notre époque, en une Europe solidaire, porteuse de cohésion et de solutions pour ses citoyens. Nous sommes donc très réservés face à une Europe uniquement conçue comme un espace de coopération économique.

Nous croyons en une Europe capable de répondre aux crises économiques, écologiques et sociales. Nous devons être à la hauteur des enjeux et faire en sorte que la contribution financière de la France se traduise par un renforcement politique et stratégique. Il reste à construire, ensemble, une Europe qui redevienne un acteur central du progrès collectif. C'est dans cet esprit que nous voterons en faveur de ce prélèvement sur recettes. (Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. le rapporteur général applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

M. Jean-Paul Lecoq (GDR). Alors que nous traversons une période d'austérité budgétaire et que de nombreux ministères voient leurs crédits baisser, le prélèvement sur recettes de la France au profit de l'Union européenne doit augmenter de 7,9 % en 2025. Pourtant, l'Union, qui, rappelons-le, est un marché, avait été créée sur la base d'un autofinancement partiel.

Du fait de la multiplication à outrance des accords de libreéchange, cette ressource propre de l'Union européenne disparaît et c'est donc aux contribuables européens de la compenser. Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine s'est toujours opposé à de tels accords, qui ne respectent ni l'environnement ni les clauses miroirs. Dans notre pays, les premiers affectés sont les petites entreprises agricoles mais aussi les consommateurs, auxquels on vend des produits ne respectant pas les normes de l'Union européenne pourtant imposées à nos producteurs. Dans les pays tiers, ce sont les conditions de travail, de production et de rémunération, qui ne sont pas respectées, ce qui détruit leur environnement direct. À l'heure où la préservation de l'environnement devrait être l'une de nos priorités, c'est inacceptable.

À la Commission européenne, les négociations de l'accord de libre-échange dit Mercosur se poursuivent. Plus de 130 organisations de la société civile expliquent clairement pourquoi cet accord sera nocif pour le climat, l'environnement, l'agriculture durable, les droits des travailleurs et j'en passe, mais à Bruxelles, la Commission reste sourde aux préoccupations de la société civile. La France est contre cet accord. Emmanuel Macron l'a réaffirmé récemment — cela fait des mois que le camp présidentiel le réaffirme.

En contrepartie des pertes que subiront nos petites entreprises agricoles, il est proposé un fonds de compensation agricole de l'Union. Nous ne voulons pas de mesures pansements, alors qu'il suffirait de refuser catégoriquement cet accord. Notre argent doit être utilisé correctement.

La politique agricole commune viserait désormais à pallier les effets néfastes des accords de libre-échange, ce qui n'était pas son but initial. Ainsi, nous nous interrogeons sur l'impact de l'Union européenne sur les peuples. Le manque d'ambition sociale et agroenvironnementale de l'UE et de la France en matière de politique agricole commune aurait à terme des répercussions catastrophiques.

Dans le domaine des accords entre l'Union européenne et les pays tiers, je citerai celui avec le Maroc. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a reconnu le 4 octobre dernier que l'exploitation des ressources naturelles des territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc...

- M. Laurent Jacobelli. Oh là là!
- M. Julien Odoul. Oh le parti pris!
- M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Ne les écoute pas, Jean-Paul! Ils n'y connaissent rien!

Mme la présidente. Poursuivez.

- M. Jean-Paul Lecoq. ...ne bénéficiait pas au peuple sahraoui, puisque le Front Polisario, qui est seul légitime à représenter ce peuple selon l'ONU, n'a pas signé l'accord.
  - M. Julien Odoul. Ben tiens!
- M. Jean-Paul Lecoq. C'est la Cour européenne de justice qui le dit! Peut-être ne la respectez-vous pas.

La conclusion de tels accords constitue une violation grave du droit international de la part de l'Union européenne. Le Sahara occidental n'est pas marocain. Le peuple sahraoui a le droit à l'autodétermination et à la paix. Notre gouvernement persiste à nier le droit international. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR.)

La France, mais aussi l'Union européenne, doivent retrouver leur souveraineté, industrielle, agricole et énergétique. Tout cela, nous en sommes capables. De nombreuses filières de production sont délocalisées dans des pays dits du Sud global et maintenant vers les États-Unis. Afin de préserver nos emplois, nous devons réindustrialiser l'Europe et la France. La Commission européenne devrait nous y aider, au lieu de persister dans le concept de concurrence libre et non faussée.

Les critères de convergence financière doivent également être revus eu égard à l'urgence écologique et aux investissements colossaux nécessaires en la matière. Il y a urgence à s'endetter afin de préparer la planète pour les générations futures et de faire en sorte qu'elle soit vivable pour tous. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR.) Tel est notre engagement. Si l'Union européenne demande des financements dans ce but, nous devrions répondre présents. Pour toutes ces raisons, le groupe de la Gauche démocrate et républicaine votera contre l'article 40 du projet de loi de finances pour 2025. (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Julien Odoul. Cela n'a aucun sens!

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Michelet.

M. Maxime Michelet (UDR). Dans le domaine de la politique européenne, comme dans tant d'autres, le groupe UDR constate que le Gouvernement refuse d'entendre les Français. Le 9 juin, lors des élections au Parlement européen, ils ont largement sanctionné la politique européenne du Président de la République. C'est la preuve qu'ils refusent la situation bancale dans laquelle cette politique a placé notre pays en Europe; qu'ils refusent l'Europe centralisatrice des bureaucrates et des technocrates; qu'ils refusent l'Europe de l'endettement et de la mutualisation des dettes qui préfigure celle de nos souverainetés.

Pourtant, malgré ce verdict populaire, redoublé aux législatives, le Gouvernement choisit d'augmenter notre contribution au budget européen, en la portant à un total de 23,3 milliards d'euros, alors que nous ne connaissons que trop bien la situation budgétaire catastrophique et que, depuis des années, la France est un contributeur net très généreux, peut-être trop discipliné.

En 2023, notre contribution nette s'établissait à 9,3 milliards d'euros et, depuis 2019, ce sont au moins 40 milliards d'euros qui sont partis à Bruxelles. Tel est le coût de la Commission von der Leyen pour notre pays. Monsieur le ministre, il est inquiétant que dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, aucune piste de rééquilibrage ou d'économie n'ait été envisagée.

Au lieu de cela, vous préférez vous accrocher à des tabous budgétaires, notamment à cette sacro-sainte participation déficitaire de la France au budget européen, dont vous érigez l'ampleur en mètre étalon de votre engagement européen et dont vous prétendez que la baisse menacerait l'Europe des pires maux. Vous préférez cette solution de facilité, alors qu'il existe d'autres choix, opérés par nos partenaires.

Cela a été rappelé: la quasi-totalité des contributeurs nets bénéficie d'un mécanisme de correction forfaitaire qui réduit les contributions versées par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède. En 2023, ce remboursement sur les contributions s'élevait à 24 % pour les Pays-Bas, à 20 % pour la Suède et à presque 6 % pour l'Allemagne. Ces pays sont-ils pour autant sortis de l'Union ou du marché unique? Pourquoi la France ne pourrait-elle pas faire ce que font d'autres États membres? La question est d'autant plus légitime que la France finance une part importante de ces rabais, à hauteur de 1,4 milliard d'euros en 2023. Nous payons tout en Europe, y compris les économies de nos voisins! Sous prétexte d'un revenu national brut (RNB) élevé, nous contribuons davantage et nous recevons moins.

M. Pierre Pribetich et M. Jean-Paul Lecoq. Ça s'appelle la solidarité! C'est comme l'intercommunalité.

M. Maxime Michelet. Or, en 2023, notre RNB par habitant était moins élevé que celui de tous les pays bénéficiant d'un rabais. Pourquoi Emmanuel Macron refuse-t-il alors de négocier une telle correction budgétaire? Mystère. Serait-ce par aveuglement idéologique, par orgueil national ou, pire encore, par incapacité et impuissance?

#### M. Julien Odoul. Les trois!

M. Maxime Michelet. Cela démontre en tout cas que les autres pays européens sont de bien meilleurs négociateurs à Bruxelles et que notre influence continue de décliner en Europe. La diplomatie européenne restera l'une des plus grandes faillites du macronisme. Elle a échoué car il faut plus et mieux que de grands discours d'intention en Sorbonne pour permettre à la France de tenir sa place en Europe. Pour tenir cette place, il ne suffit pas de dépenser toujours plus en criant « vive l'Europe! »; il faut se positionner en grande puissance au sein du continent et y défendre les seuls intérêts qui comptent, ceux de la France et des Français. Car – faut-il le rappeler? – l'Europe est un espace de pouvoir où les nations défendent leurs intérêts et où les nations fortes impriment leur rythme. Lorsque la France est faible, elle subit l'Europe. Lorsque la France est puissante, elle conduit l'Europe.

#### M. Laurent Jacobelli. Excellent!

M. Maxime Michelet. Or, tant que la France ne se libérera pas de la dette, du déficit, de tous les désordres qui la discréditent et de sa naïveté, elle ne pourra pas vivre en grande puissance. Monsieur le ministre délégué, le bon sens aurait dû inciter le Gouvernement à diminuer notre contribution, mais vous avez fait le choix de l'augmenter. Au moment même où vous demandez aux Français de se serrer la ceinture, vous choisissez d'envoyer de nouveaux milliards à Bruxelles – une incohérence déconcertante pour nos compatriotes. Au groupe UDR, notre position est claire: nous invitons le Gouvernement à négocier, s'il en est capable, un mécanisme de compensation comparable à celui dont bénéficient d'autres contributeurs nets: nous nous opposerons, évidemment, à toute augmentation de notre contribution au budget européen pour 2025. Nous ne vous laisserons pas dissimuler, derrière la hausse constante de notre contribution, la baisse continue de notre influence en Europe. (Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Manon Bouquin.

Mme Manon Bouquin (RN). La France traverse une crise budgétaire dont la gravité est comparée à celle de l'aprèsguerre. Le « quoi qu'il en coûte » macroniste, alimenté par des emprunts inconsidérés, nous laisse au pied du mur d'une dette abyssale que menace d'aggraver une Union européenne qui nous en demande toujours plus. Cette année, en l'état, c'est 23,3 milliards d'euros que vous consentez à donner à l'Europe – soit 1,7 milliard de plus que l'an dernier, sans compter les centaines de millions prévus dans la seconde partie du projet de loi de finances. C'est toujours plus!

À Paris comme à Bruxelles, les mêmes personnes, qui partagent la même vision politique du monde, ont encore le pouvoir. Ces mêmes hommes, avec les mêmes idées, produiront les mêmes conséquences: une catastrophe économique et son funèbre cortège de drames personnels – faillites, chômage, pauvreté. Et la dette! Lors de la crise du covid, Mme von der Leyen avait promis que les centaines de

milliards d'euros levés pour le plan de relance seraient l'unique emprunt commun: une tromperie, puisque la dette commune est de nouveau mise sur la table. Et du déficit en plus, alors qu'il faudra augmenter la contribution à l'Union de 2,5 milliards par an dès 2028 pour rembourser les précédents emprunts, sans compter les intérêts. Si seulement Bruxelles soutenait véritablement la France: mais non! Le plan de relance n'a d'ailleurs bénéficié à la France qu'à hauteur de 40 milliards d'euros, alors qu'elle est caution de l'emprunt qui l'a permis à hauteur de plus de 70 milliards.

Mme Constance Le Grip et Mme Sabine Thillaye. Que de 40 milliards! Bah dites donc! (Sourires.)

Mme Manon Bouquin. Le plan REPowerEU exclut même la filière nucléaire du financement des projets d'énergies décarbonées. C'est une manière détournée de contraindre à l'alignement sur les diktats énergétiques et les prix allemands de l'électricité qui ont causé l'explosion des factures en 2022 : un coup de poignard pour nos industries qui n'ont plus les moyens de produire, un drame pour les Français qui ne peuvent plus se chauffer.

L'Union européenne, c'est aussi quarante-deux accords de libre-échange regroupant soixante-quatorze pays sur l'ensemble des cinq continents. Pourtant, personne ne dira que l'industrie et l'agriculture européennes vont bien — mais toujours aucune remise en cause, bien sûr! Alors que tous en France souhaitent arrêter les négociations avec le Mercosur, la Commission européenne les poursuit: c'est une trahison des peuples et un désaveu pour la France. Et ce n'est pas la politique agricole commune qui compensera la mort progressive de notre souveraineté alimentaire. L'organisation du dépérissement agricole de la France se poursuit sous son égide, alors que l'agriculture est un enjeu de souveraineté, autant que d'économie, d'écologie, de santé et même d'identité.

L'Union était aussi censée protéger nos frontières. Le pacte sur la migration et l'asile viole la souveraineté des États membres et leur impose un coût économique, sécuritaire et humain trop lourd.

#### M. Laurent Jacobelli. Scandaleux!

Mme Manon Bouquin. Pendant ce temps, Bruxelles dépense l'argent du contribuable dans une aide publique au développement éloignée de nos territoires et de nos intérêts, et parfois même de l'intérêt de ceux qui sont censés la recevoir. Ainsi cette Europe, ardemment soutenue par certains d'entre vous, aspire à toujours plus d'intégration et de contrôle, et bien que le fédéralisme soit déjà mis en échec par la réalité, vous persévérez à vouloir lui transférer toujours plus de pouvoirs dans une fuite en avant irrépressible. Le rapport Draghi, salué par Mme von der Leyen, dessine un plan à 800 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an (« Quelle honte! » sur les bancs du groupe RN) - des objectifs de dépense bien éloignés des injonctions que nous assène cette même Union européenne. Il serait financé par des nouvelles ressources propres, soit en bon français des taxes et des impôts supplémentaires, sans compter la dette!

#### M. Laurent Jacobelli. Ben tiens!

Mme Manon Bouquin. Les mêmes idées folles qui, à Paris, ont mis la France dans la situation dramatique que nous connaissons, ont, à Bruxelles, l'outrecuidance de placer notre France en procédure de déficit excessif.

Mme Laure Lavalette. Exact!

Mme Manon Bouquin. Mes chers collègues, c'en est assez! Nous n'avons ni l'argent ni le temps pour des folies contradictoires et étrangères à nos intérêts. Pourquoi l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark et la Suède négocientils des rabais pour leur contribution européenne – des rabais que nous payons pour partie?

#### M. Pierre Pribetich. Ça s'appelle la solidarité!

Mme Manon Bouquin. L'Europe doit arrêter de jouer avec les milliards que nous n'avons pas. C'est pourquoi nous proposons un amendement visant à revenir au budget européen de 2023, qui permettrait de dégager dès cette année 5 milliards d'économies pour les Français. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

La seule Europe qui aidera les peuples est celle qui respectera la souveraineté des nations, laquelle ne peut exister sans respecter leur liberté budgétaire, notamment celle de ne pas s'endetter pour les autres. Les Français ont montré leur volonté de changement en plaçant très largement en tête la liste du Rassemblement national aux élections européennes. Écoutez donc leur désir urgent d'alternance! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN, dont les députés se lèvent. – M. le rapporteur spécial applaudit également. – Plusieurs députés du groupe UDR se lèvent et applaudissent.)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Constance Le Grip.

Mme Constance Le Grip (EPR). Parler de l'Europe, c'est toujours parler de la France. L'avenir de la France est inextricablement lié à celui de l'Union européenne,...

#### M. Julien Odoul. Et réciproquement!

Mme Constance Le Grip. ...tel est en tout cas notre intime conviction. Nous débattons aujourd'hui de la contribution de la France au budget de l'Union européenne, dans le cadre de la discussion de l'article 40 du projet de loi de finances pour 2025, qui fixe le montant de cette contribution à 23,3 milliards d'euros. Ce montant traduit une réalité budgétaire essentielle, celle de notre engagement durable, pérenne et résolu au sein de l'Union européenne. Le prélèvement sur recettes ne se limite pas à un transfert financier, mais incarne aussi notre participation à un projet politique, collectif et historique que la France a fondé et promu depuis les origines et dont elle est encore un acteur majeur.

En tant que deuxième contributeur net après l'Allemagne, la France joue et jouera toujours un rôle pivot dans le financement des priorités de l'Union. Il convient toutefois de rappeler que nous sommes un des principaux bénéficiaires des politiques européennes: le second en volume derrière la Pologne, le premier s'agissant des crédits de la politique agricole commune. Ces retours profitent donc incontestablement à l'ensemble de notre économie, plusieurs études ayant chiffré à 124 milliards d'euros le bénéfice de l'intégration au marché intérieur européen pour nos producteurs, nos agriculteurs, nos entreprises et nos concitoyens.

Les bénéfices de la participation à l'espace économique européen que nous avons contribué à fonder sont donc incontestables...

#### M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Pour qui?

**Mme Constance Le Grip.** ...et même si l'on devait se limiter à cette logique comptable un peu étriquée et décalée, les retours sont beaucoup plus importants que ce que nous « coûte » l'Union européenne.

#### M. Kévin Mauvieux. C'est faux!

M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Allez expliquer cela aux ouvriers dont les usines sont délocalisées en Europe de l'Est!

Mme Constance Le Grip. Il est incontestable que la participation au marché intérieur représente un bénéfice considérable pour l'ensemble de nos industries et de nos producteurs.

- **M. Laurent Jacobelli.** C'est contestable puisque nous le contestons!
  - M. Kévin Mauvieux. Deux millions d'emplois délocalisés!

Mme Constance Le Grip. Cette vision réductrice nie également les principes fondateurs de l'Union européenne – les principes de solidarité et de mutualisation qui font que chaque État doit bénéficier des politiques communes et partagées, qu'il s'agisse de la politique agricole commune, des fonds de cohésion, de la politique commune de la pêche ou des financements pour la recherche et l'innovation.

La contribution française que nous défendons avec détermination est également un investissement stratégique. La France seule ne pourrait appréhender avec autant de force et de réussite les grands défis auxquels nous avons et aurons à faire face ensemble...

#### M. Laurent Jacobelli. Bravo, merci! Quel défaitisme!

Mme Constance Le Grip. C'est une réalité! À l'échelle des défis du XXI° siècle et à l'heure des États continents, c'est ensemble que nous pourrons appréhender des défis aussi essentiels et fondamentaux que la transition climatique, la maîtrise de nos frontières communes,...

#### M. Laurent Jacobelli. Quel succès! Rendez l'argent!

**Mme Constance Le Grip.** ...ou encore l'investissement dans les technologies d'avenir et stratégiques.

Un mot sur les ressources propres, sujet que vous avez abordé, monsieur le ministre délégué. Pour éviter de rester englués dans ce débat délétère sur les contributions nationales,...

M. Laurent Jacobelli. Vous n'aimez pas le débat!

Mme Constance Le Grip. ...dans les petits arrangements et accommodements entre amis et dans cette trop grande dépendance du budget de l'Union européenne aux contributions nationales, nous souhaitons voir aboutir les discussions européennes sur la création de ressources propres nouvelles,

#### M. Laurent Jacobelli. Avec notre argent! Quelle honte!

Mme Constance Le Grip. ...sans faire peser de charge ni sur les entreprises ni sur les citoyens.

- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. L'argent tombe du ciel?
  - M. Jean-Paul Lecoq. C'est la planche à billets?

Mme Constance Le Grip. Des pistes ont été proposées par la Commission européenne et reprises par une très large majorité de membres du Parlement européen.

M. Laurent Jacobelli. C'est du racket! Vous faites les poches des Français!

**M. Pierre Pribetich.** Et vous, comment payez-vous vos assistants parlementaires?

**Mme Dieynaba Diop.** Il n'y a pas un procès, en ce moment?

Mme Constance Le Grip. Nous en appelons désormais à une décision finale du Conseil. Pour nous, députés du groupe Ensemble pour la République, le fait de voter en faveur de l'article 40 et de la contribution française illustre notre volonté de continuer à construire une Europe forte, ambitieuse et souveraine, l'Europe du choix des investissements stratégiques, l'Europe de la défense et de la sécurité communes, l'Europe de la défense des valeurs démocratiques qui nous sont chères. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)

M. Laurent Jacobelli. Vous auriez mieux fait de vous occuper de la France! Quelle honte!

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Marietta Karamanli.

Mme Marietta Karamanli (SOC). L'essentiel du budget de l'Union européenne provient directement des États membres. Deux tiers environ de ses recettes sont en effet constituées d'une ressource indexée sur le revenu national brut des États membres. Ses autres ressources sont des ressources propres traditionnelles, constituées notamment par des droits de douane; une ressource fondée sur la TVA, qui correspond à un taux de 0,3 % prélevé sur une assiette harmonisée des TVA des États membres; et une nouvelle ressource créée en 2021 sur les emballages plastiques non recyclés.

L'exécution budgétaire 2022 du prélèvement français sur recettes en faveur de l'Union européenne a mis en évidence une baisse de 8 % des dépenses par rapport à 2021, qui s'explique d'une part par la hausse des autres recettes, entre autres des droits de douane et amendes de l'Union, et d'autre part par la sous-exécution des dépenses. En 2024, le prélèvement a été revu à la hausse en cours d'exécution à hauteur de 3 %. En 2025, il est prévu qu'il augmente d'environ 5 %. Il s'élèvera donc finalement à 23,3 milliards d'euros. Le taux de retour, c'est-à-dire le montant des dépenses européennes bénéficiant à la France, est légèrement supérieur à 16 milliards.

En 2024, deux risques budgétaires au niveau de l'Union et pesant sur la France ont été identifiés: premièrement la nécessité de ressources propres pour faire face aux échéances du plan de relance et d'investissement pour l'avenir dit Next Generation EU et du plan sur l'énergie verte dit REPowerEU, deuxièmement la capacité de l'Ukraine à rembourser l'aide macrofinancière dont elle a bénéficié. Avant de revenir sur l'enjeu des recettes propres, je tiens à rappeler que la Cour des comptes européenne vient de confirmer ces risques: selon elle, le niveau de la dette de l'UE, la guerre russe en Ukraine et l'inflation élevée font peser des risques croissants sur le prochain budget européen pluriannuel post-2027.

Si ces incertitudes appellent une grande vigilance, les députés du groupe Socialistes et apparentés s'inquiètent aussi des atermoiements européens concernant deux orientations. D'une part, l'UE n'a pas défini de trajectoire de désendettement ni de priorités au cas où ces risques se concrétiseraient. D'autre part, l'UE et les États qui la composent font le contraire de ce qu'ils devraient faire en matière de dépenses d'avenir. Mario Draghi, dans son rapport sur le

futur de la compétitivité européenne, a insisté sur la nécessité de placer la recherche et l'innovation au cœur de sa stratégie, car seule l'UE présente la taille critique nécessaire pour créer des infrastructures et des programmes du niveau de ceux dont disposent par exemple les États-Unis. Pourtant, les États européens entendent réduire ce poste de dépenses en diminuant le financement du seul programme phare en la matière. Nous le regrettons.

J'en viens aux recettes propres. Notre principale observation en la matière porte sur les recettes nouvelles de l'Union. Pour l'heure, sont en discussion: l'évolution des quotas d'émission carbone, celle du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la taxation à hauteur de 15 % des bénéfices résiduels d'entreprises multinationales. Cela est acquis, au moins en principe: aucune grande entreprise au monde ne devrait échapper à une taxation minimale capable de financer une partie de la transition énergétique. Pourtant, l'effectivité des mesures, elle, n'est pas encore acquise.

Parallèlement, les études mettent en évidence un problème de régressivité de l'impôt au sommet de la distribution. Selon l'Observatoire européen de la fiscalité, la taxation de la fortune des 499 milliardaires européens à un taux de 2 % pourrait rapporter 42,3 milliards de dollars, soit 40 milliards d'euros de recettes.

#### Mme Fatiha Keloua Hachi. Eh oui!

Mme Marietta Karamanli. Le gouvernement français et le Parlement doivent se prononcer clairement en faveur d'une taxation renouvelée des multimillionnaires et milliardaires. En effet, pour le groupe Socialistes et apparentés, l'Union européenne et la France doivent s'appuyer sur une meilleure justice fiscale pour préparer efficacement l'avenir, notamment la transition énergétique et la décarbonation. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Dem.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Je remercie tous les intervenants pour ce débat très intéressant. Je remarque que personne n'a donné de satisfecit ni de blanc-seing à l'Union européenne telle qu'elle est actuellement. Au contraire, M. Sitzenstuhl a souligné le déficit de compétitivité et le risque de désindustrialisation de l'UE, pointés par le rapport Draghi, la nécessité d'investir massivement dans l'innovation et dans les industries d'avenir, et l'importance de réaliser l'union des marchés de capitaux. M. Castellani a souligné la nécessité de se doter d'une industrie de défense commune, et ce d'autant plus que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine est à nos portes. Mme Ozenne a parlé des enjeux et des défis liés au cloud, à la biodiversité ou encore à la transition environnementale. Mme Louwagie a rappelé à juste titre que nous ne pouvions pas accepter en l'état l'accord du Mercosur, qui ne respecte ni nos exigences en matière d'équité et de durabilité, ni les intérêts de nos agriculteurs; c'est la position que défend la France au niveau européen.
- M. Jean-Paul Lecoq. Vous allez l'accepter quand même, vous allez voir!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Derrière les exigences que vous exprimez se dessinent toutefois deux visions. Certains pensent que pour transformer l'Europe, pour qu'elle pèse dans les grands équilibres mondiaux au même titre que les États-Unis ou la Chine, la France doit

être ambitieuse et prendre toute sa part à la construction européenne. D'autres pensent que nous pouvons mener la politique de la chaise vide,...

- M. Alexandre Sabatou. Vous n'aimez pas de Gaulle?
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. ...s'abstenir de participer et ne pas être à la hauteur de nos ambitions. Mais quel modèle alternatif proposez-vous? Celui des Britanniques qui, de rabais en rabais, ont fini par opter pour le Brexit, avec les conséquences désastreuses que l'on sait sur leur économie et leur industrie? (M. Charles Sitzenstuhl applaudit. Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Les citoyens britanniques sont désormais nombreux à le regretter.
- M. Arnaud Le Gall, rapporteur pour avis. Alors selon vous, c'est soit le Brexit soit la fuite en avant dans le libre-échange? Il n'y a pas de troisième voie?
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Quel modèle alternatif? Celui de Mme Meloni qui, pendant sa campagne, annonce qu'elle trouvera un modèle national solitaire face à l'urgence de maîtriser l'immigration et de contrôler les frontières extérieures,...
- M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Vous allez faire pire qu'elle!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. ...mais qui, une fois Première ministre, reconnaît qu'elle a besoin de la coopération et de la solidarité des Européens? C'est pour cela que nous avons conclu le pacte sur la migration et l'asile: c'est la seule façon de répondre collectivement au défi migratoire.

Quels modèles s'affrontent à travers ces deux visions opposées? L'un d'eux voit uniquement la contribution française par le petit bout de la lorgnette comptable et budgétaire.

Mme Constance Le Grip. Très bien!

- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Il oublie non seulement que la France est le premier pays bénéficiaire des fonds européens lorsqu'on considère à la fois le budget et le plan de relance,...
  - M. Julien Odoul. Elle en est le premier perdant!
- **M.** Benjamin Haddad, ministre délégué. ...mais aussi que la PAC ne se limite pas à des aides financières aux agriculteurs : elle permet également la participation au marché agricole européen (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN), or les agriculteurs français sont exportateurs en Europe!
  - M. Laurent Jacobelli. On importe des produits allemands!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Notre contribution à l'Union européenne assure aussi la place de la France au sein du marché unique et intégré, qui constitue un atout évident pour nos entreprises.
  - M. Laurent Jacobelli. C'est une folie!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Allez interroger les entrepreneurs, allez interroger les étudiants qui veulent aller étudier ailleurs en Europe, allez interroger les agriculteurs qui veulent continuer d'exporter leurs produits en Europe.
  - M. José Gonzalez. Croyez-nous, nous les avons interrogés!

M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Face à l'esprit de défaite et à la tentation du repli, nous continuerons de nourrir de grandes ambitions pour l'Europe, y compris par notre contribution financière. Nous continuerons de nous montrer aussi exigeants que possible pour défendre les priorités et les intérêts de la France et pour transformer l'Union européenne. C'est pourquoi je vous enjoins de voter l'article 40. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. Le débat est clos. Nous en venons à la discussion des amendements à l'article 40.

Sur les amendements n° 1012 et 1181 et sur l'article 40, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements, n° 1180, 1012 et 1181, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Alexandre Sabatou, pour soutenir l'amendement n° 1180.

M. Alexandre Sabatou. Vous l'aurez compris, le groupe Rassemblement national veut lutter contre la hausse de la contribution nette de la France. De 3,4 milliards d'euros en 2005, elle est passée à 6,1 milliards en 2015 avant d'exploser jusqu'à 12,4 milliards en 2021. Pendant que nos voisins négocient des rabais, la France, elle, sort le chéquier.

Comment justifier de telles sommes alors que nos voisins semblent incapables d'acheter français? Les Belges, au lieu d'acheter nos avions Rafale, vont se fournir aux États-Unis. Les Polonais ne font pas appel à EDF pour construire leurs centrales nucléaires, mais aux Américains et aux Coréens. Comment parler de couple franco-allemand quand nous achetons nos fusils chez eux et qu'ils sont incapables de se fournir chez nous? (Approbations sur les bancs du groupe RN.)

Monsieur le ministre, vous évoquez des gains – totalement nébuleux – que nous devrions à l'Union européenne et nous demandez d'y croire les yeux fermés. Tout ce que nous voyons, c'est une balance commerciale ultradéficitaire, des usines qui ferment dans chacune de nos circonscriptions...

Mme Constance Le Grip. Et d'autres qui ouvrent!

M. Alexandre Sabatou. ...et des agriculteurs à bout de souffle. La réalité, c'est que nous sommes cocus; vous le savez, mais vous préférez regarder ailleurs! (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}\,1012$ .

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Il vise à réduire la participation française de 5 milliards d'euros. Nous reviendrions ainsi tout simplement au budget de 2023, ce qui n'a rien d'excessif. Je ne comprends pas pourquoi plusieurs orateurs, à commencer par M. le ministre, refusent de débattre rationnellement de notre contribution à l'Union européenne. Vous voudriez qu'elle soit un tabou, que la France paie toujours plus, accepte toujours plus, s'adapte toujours sans aucun regard critique aux décisions prises au niveau européen.

Pourquoi les crédits prévus comportent-ils 15 milliards pour l'élargissement alors que plus personne ne veut d'élargissement? Pourquoi y a-t-il 5 milliards pour le régime d'Erdogan? Pourquoi y a-t-il encore 3 milliards pour les Balkans? Pourquoi plus de 500 millions pour le budget administratif? Pourquoi une hausse de 7 % des pensions et traitements des hauts fonctionnaires européens? Pourquoi n'y a-t-il pas de gestion, et surtout pourquoi y a-t-il 540 milliards de reste à réaliser, c'est-à-dire de crédits non encore dépensés?

Toujours plus pour l'Union européenne, toujours moins pour les Français. Nous vous demandons un petit geste: 5 milliards... (Sourires sur quelques bancs. – Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Sabatou, pour soutenir l'amendement n° 1181.

M. Alexandre Sabatou. Pour faire voter l'article 40, vous mettez dans la balance la fameuse PAC. Sachez que lors du dernier Printemps de l'évaluation, en tant que rapporteur spécial, j'ai conduit des auditions à son sujet. La PAC a été créée il y a environ soixante ans pour faire accepter le libre-échange à nos agriculteurs, pour assurer une hausse de la productivité agricole et pour garantir aux agriculteurs des conditions équitables et un niveau de vie qui leur permettrait de ne pas souffrir du libre-échange.

Malheureusement, la PAC actuelle n'a rien à voir avec cela. Elle est devenue un mécanisme coercitif qui, au nom d'une écologie punitive, vise à mener une transition écologique sans s'en donner les moyens. C'est également un système extrêmement complexe; la majorité des agriculteurs sont incapables de remplir eux-mêmes leur déclaration sans passer par un cabinet de conseil. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN) On m'a même rapporté pendant les auditions un fait inédit: certains agriculteurs, face à ce mur de complexité administrative, préfèrent carrément renoncer aux aides de la PAC. Alors s'il vous plaît, monsieur le ministre, essayez au moins de vous battre pour leur épargner le Mercosur.

Je retire l'amendement n° 1180. (L'amendement n° 1180 est retiré.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Ces trois amendements visent à réduire respectivement de 10,5 milliards, de 5 milliards et de 2,1 milliards le montant du prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne. Lors de sa réunion de samedi, avant de rejeter la première partie du projet de loi de finances, la commission avait rejeté l'un d'eux, qui visait à le réduire de 5 milliards. Elle est donc défavorable à l'amendement n° 1012, qui lui est identique.

La commission n'a pas examiné les deux autres amendements et n'a donc pas émis d'avis à leur endroit, mais ils procèdent du même esprit. Par cohérence, j'y suis défavorable. Ils visent à réduire unilatéralement notre contribution au budget européen, ce qui serait tout à fait contraire aux engagements de la France. En outre, le montant inscrit à l'article 40 du projet de loi de finances est un montant évaluatif, susceptible de connaître des évolutions, comme on a pu le constater à plusieurs reprises lors des années passées.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Défavorable, pour les mêmes raisons que M. le rapporteur général.

Monsieur Sabatou, je vous assure que la ministre de l'agriculture, le Premier ministre et moi-même partageons l'ambition de simplifier la PAC, dont la complexité est en effet régulièrement soulignée par les agriculteurs. Nous en faisons une priorité.

Par ailleurs, j'aimerais entendre les propositions d'économies du Rassemblement national s'agissant des dépenses européennes. Monsieur Sabatou, souhaitez-vous renoncer aux 1,4 million d'euros affectés, au titre du plan France relance, à la réhabilitation de la friche de l'ancien lycée Gournay, à Creil, dans votre circonscription? (Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

- M. Emeric Salmon. On aurait pu le faire avec notre propre argent!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Voulez-vous faire des économies sur les fonds qui ont permis d'ouvrir la POP School à Lens, dans la circonscription de M. Clavet, au sein du département le plus pauvre de France, pour soutenir la formation aux métiers du numérique un secteur pourvoyeur d'emplois et désenclaver le territoire?

S'agit-il des 7,5 millions des fonds mobilisés en Bourgogne-Franche-Comté pour améliorer l'accueil et les soins prodigués dans les hôpitaux, par exemple à Vesoul et à Sens, dans les circonscriptions des députés Villedieu et Odoul? (Exclamations prolongées sur les bancs du groupe RN.)

- M. Philippe Ballard. Sur des milliards, voilà ce qu'on récupère!
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué. Ce sont autant d'impacts concrets de l'Union européenne et de la contribution de la France à l'Union européenne dans la vie de nos concitoyens dans toutes nos circonscriptions.

L'avis du Gouvernement est donc défavorable. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Nous ne parlons pas beaucoup d'Europe dans cet hémicycle; il est donc important que nous puissions en débattre quand se présente l'occasion de le faire. Il faut s'opposer à ces amendements, en comprenant ce qu'il y a derrière: le plan caché du Rassemblement national pour sortir de l'Union européenne. (Vives protestations sur les bancs du groupe RN. — Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.) C'est ça, la vérité.

#### M. Alexandre Sabatou. Pas du tout!

M. Charles Sitzenstuhl. Le Brexit, ça a commencé comme cela, il y a trente ans (Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR), en expliquant que l'Union européenne prenait de l'argent au peuple britannique. Cela s'est terminé par le Brexit, que vous avez soutenu, madame Le Pen, comme M. Bardella. (Exclamations prolongées sur les bancs du groupe RN.) M. Sabatou parlait de la politique agricole commune. L'amendement nº 1180, qu'il a retiré à l'instant, peut-être parce qu'il en a honte, vise à réduire la contribution française de 10 milliards. C'est ce que les agriculteurs français touchent chaque année du budget de la politique agricole commune. (Protestations vives et prolongées sur les bancs du groupe RN.) Vous irez expliquer ce week-end dans vos circonscriptions

aux agriculteurs que vous allez les priver du soutien de l'Union européenne et du bénéfice qu'ils ont depuis soixante ans de cet argent-là pour moderniser leurs exploitations et produire davantage. Nous devons nous opposer de toutes nos forces...

- M. Jean-Paul Lecoq. Vos forces ne sont pas là!
- M. Charles Sitzenstuhl. ... à ces amendements dangereux, démagogiques et contraires à l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Woerth.

- M. Éric Woerth. Vous voulez obtenir un rabais, mais qui dit rabais dit rabaisser, en l'occurrence rabaisser l'influence de la France... Au fond, c'est ce que vous cherchez systématiquement! (Vives protestations sur les bancs du groupe RN.)
  - M. Emeric Salmon. Nous voulons une autre Europe!

Mme la présidente. Silence, s'il vous plaît!

- M. Éric Woerth. Au travers de votre quête éternelle d'un rabais supplémentaire, on se demande où est votre projet européen. Si vous croyez à l'Europe, il faut chercher à avancer, essayer de le faire sans naïveté, car il faut bien reconnaître qu'il y a une multitude de problèmes. C'est exactement comme dans les intercommunalités:...
- **M. Jean-Philippe Tanguy,** *rapporteur spécial.* Très bonne comparaison!
- M. Éric Woerth. ...si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer. (*Protestations sur les bancs du groupe RN*.)
  - M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Non!

Mme Marine Le Pen. Il faudrait les supprimer!

M. Éric Woerth. Il faudrait les inventer, car il est nécessaire de former des projets collectifs. Quand on prend la mesure des enjeux du monde, on se rend compte qu'on a bien besoin d'un projet européen. Vous devriez le comprendre au lieu de demander je ne sais quel rabais au service d'un patriotisme de pacotille. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. Voici quelle est la position du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Nous sommes persuadés qu'il faut des coopérations en Europe, qu'il y a un destin commun, que l'Europe est une avancée vers la paix. Nous sommes persuadés aussi que l'Europe telle qu'elle est ne va pas dans le bon sens: l'Europe des marchands et des marchandises ne peut suffire à ce que les peuples aillent mieux.

Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, et auparavant le groupe communiste, ont toujours voté contre le prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne pour cette raison.

Cependant, nous ne voulons évidemment pas diminuer les recettes de l'Union européenne. Il n'est donc pas question pour nous de voter les amendements qui visent à baisser les crédits. (Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

M. Laurent Jacobelli. Il veut la République socialiste d'Europe! Voilà ce qu'il veut!

M. Nicolas Sansu. Nous pensons justement que la coopération est nécessaire. Cependant, jamais nous n'accepterons une Europe libérale telle qu'elle se construit. L'article 40 sera sans doute repoussé aujourd'hui; mesdames et messieurs de la Macronie, cela vient de votre absence! Si vos députés étaient présents pour défendre ce en quoi vous prétendez croire, vous seriez peut-être majoritaires dans cet hémicycle, ce qui ne sera pas le cas pour le vote qui arrive dans quelques instants. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR et LFI-NFP.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

M. Nicolas Sansu. Regardez les bancs EPR, il n'y a personne!

**Mme Marine Le Pen**. Je n'arrive toujours pas à comprendre votre argumentation caricaturale. Cela fait des années que nous vous expliquons que nous ne comprenons pas pourquoi augmente de manière ininterrompue la contribution nette de la France. (Exclamations prolongées sur les bancs du groupe EPR.) La contribution nette, c'est la différence entre ce que nous payons et ce que nous touchons. Arrêtez donc de faire croire aux Français, que vous prenez manifestement pour des idiots,...

Mme Constance Le Grip. Oh!

Mme Marine Le Pen. ... que si on demande la baisse de la contribution nette, cela veut dire qu'on va leur retirer les fonds structurels ou la PAC.

Mme Prisca Thevenot. Si, c'est factuel!

Mme Marine Le Pen. Non, on va baisser la contribution nette parce qu'elle augmente de manière insensée. Rien ne justifie l'inflation de cette contribution nette, étant entendu que les pays que vous chérissez, monsieur Sitzenstuhl, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, arrivent à obtenir des rabais. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.) Nous, nous n'en obtenons jamais, parce que vous ne les demandez même pas. Quand l'Union européenne nous donne des leçons de bonne gestion, cela peut s'entendre, mais quand elle nous demande de serrer la ceinture des Français – pour le coup, vous faites preuve de beaucoup d'imagination pour trouver 30 milliards de recettes supplémentaires -, alors qu'elle n'est même pas capable d'arrêter l'inflation des dépenses, nous disons stop! (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Protestations sur les bancs des groupes EPR, ÉcoS et Dem.)

Mme Sandrine Rousseau. Rendez l'argent des emplois fictifs!

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain, pour un rappel au règlement.

Mme Cyrielle Chatelain. Au titre de l'article 100, sur le déroulement des débats. Ce sujet est très important. Les deux orateurs qui se sont exprimés contre ces amendements siègent tous les deux sur les bancs du bloc présidentiel; ce n'est pas satisfaisant. Il est important qu'il y ait un partage de la parole.

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Il y a eu un débat avant!

Mme la présidente. Il y a eu une heure quarante de débat sur le sujet, où tous les groupes se sont exprimés. J'ai ensuite donné la parole à quatre orateurs, en faisant exception à la règle un pour, un contre. La représentation nationale est suffisamment éclairée.

## Article 40 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Je savoure une dernière fois le moment de prendre la parole en tant que rapporteur spécial. Le débat s'achève malheureusement sans que j'aie eu, de la part de M. le ministre ou de celle des députés du groupe EPR, aucune réponse à ma question fondamentale. Comment paierez-vous l'an prochain les 6 milliards de contribution, puisque celle-ci augmente? Comment paierez-vous les 2 milliards supplémentaires? Comment paierez-vous à partir de 2028 mais peut-être sera-ce à nous de le faire —...
  - M. Éric Woerth. Vous changerez d'avis à ce moment-là!
- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. ... 2,5 milliards de plus à cause du plan de relance, et 2,5 milliards supplémentaires à cause des intérêts? (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.) Vous ne voulez jamais répondre à cette question. Vous voulez payer sans savoir comment vous allez payer, et donc vous faites payer les Français sans qu'ils sachent même pourquoi ils vont payer.

Les députés de la gauche proposent une innovation: il faudrait payer sans payer. (Protestations sur les bancs du groupe GDR.) Vous voulez maintenir la contribution de la France à l'Union européenne sans que les Français paient. C'est l'argent magique: vous êtes contre la contribution de la France à l'Union européenne, mais pour que l'Union européenne ait toujours les mêmes recettes! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

- M. Nicolas Sansu. Nous voulons une autre Europe!
- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. On le sait, vous l'avez toujours vendue, pendant le mandat de François Hollande, que vous avez soutenu (Protestations sur les bancs du groupe GDR)...
  - M. Nicolas Sansu. Pas moi!
- M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. ...ou celui de François Mitterrand, qui a cloué la main de la France sur la table de l'Europe. (Vives protestations sur les bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.) On connaît la contribution des communistes à la souveraineté européenne. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. S'il vous plaît, on n'entend rien!

M. Jean-Philippe Tanguy, rapporteur spécial. Bref, les Français finiront ce débat sans savoir ni où va leur argent, ni surtout comment ils feront encore pour payer, toujours payer. Monsieur Woerth, vous avez parlé de l'influence de la France. Il fut un temps où la France était glorieuse en Europe, avec le Vol de l'aigle, mais désormais c'est le vol des pigeons! (Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1012.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	178
Nombre de suffrages exprimés	178
Majorité absolue	90
Pour l'adoption	
contre 87	

(L'amendement n° 1012 est adopté; en conséquence, l'amendement n° 1181 tombe.)(Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent. – Vives exclamations sur divers bancs.)

Plusieurs députés des groupes SOC et GDR. Il n'y a personne sur les bancs EPR et DR!

**Mme la présidente.** Ce n'est pas terminé, nous allons voter sur l'article 40 dans quelques minutes.

La parole est à M. Gérault Verny, pour soutenir l'amendement n° 3110.

M. Gérault Verny. Je le retire.

(L'amendement nº 3110 est retiré.)

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente**. La parole est à M. Bryan Masson, pour un rappel au règlement.

- M. Bryan Masson. Sur le fondement de l'article 100, qui vise la bonne tenue de nos débats. Nous venons d'assister à un triste spectacle dans cet hémicycle: Mme Sandrine Rousseau a fait un bras d'honneur à la représentation nationale.
  - M. Laurent Jacobelli. Quelle honte!
- M. Bryan Masson. Ce geste est indigne. (Exclamations vives et prolongées sur les bancs des groupes RN et UDR.) Nous exigeons des excuses de la part de Mme Rousseau, et une sanction.
  - M. Emeric Salmon et M. Laurent Jacobelli. Dehors!

**Mme la présidente.** Allons, calmez-vous! Je suspends la séance et je me renseigne auprès des services de la séance afin de savoir s'ils ont vu quelque chose.

#### Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.)

## Article 40 (suite)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Le geste que j'ai entamé, sans le terminer (Protestations sur plusieurs bancs du groupe RN), n'avait pas sa place dans cet hémicycle. Je présente mes excuses à l'ensemble des députés présents. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC. – Mme Manon Bouquin applaudit également.)

**Mme la présidente**. En effet, un tel geste n'a pas sa place dans cet hémicycle. L'Assemblée prend note de vos excuses et je vous propose maintenant de poursuivre les débats dans des conditions plus apaisées de manière à éviter ce type d'incident.

Nous allons procéder au scrutin public sur l'article 40...

Mme Cyrielle Chatelain. Madame la présidente!

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

**Mme Cyrielle Chatelain.** L'article ayant été profondément modifié, plusieurs groupes aimeraient formuler des explications de vote. *(Mme Prisca Thévenot applaudit.)* 

**Mme la présidente.** Le règlement ne prévoit pas d'explications de vote sur les articles. ( *Exclamations sur plusieurs bancs.* ) Je suis désolée, mais les débats sont clos.

Je mets aux voix l'article 40, tel qu'il a été amendé. (Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	236
Nombre de suffrages exprimés	213
Majorité absolue	107
Pour l'adoption 101	
contre 112	

(L'article 40, amendé, n'est pas adopté.)(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – M. Boris Vallaud semble demander la parole.)

**Mme la présidente**. Monsieur le président Vallaud, je ne lis pas encore sur les lèvres. Voulez-vous faire un rappel au règlement?

**M. Boris Vallaud.** Non, madame la présidente, je souhaitais juste prendre la parole.

Mme la présidente. C'est impossible. Je suspends brièvement la séance avant d'entamer l'examen de l'article 7.

(La séance, suspendue quelques instants, est immédiatement reprise.)

#### Article 7

Mme la présidente. À la demande de la commission, en application de l'article 95, alinéa 5, du règlement, l'Assemblée examinera par priorité les articles 11, 12, 15 et 26 du projet de loi à l'issue de la discussion sur les amendements portant article additionnel après l'article 7. Cet examen par priorité n'inclut pas les amendements portant article additionnel à ces mêmes articles.

La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet. Avec la taxe sur l'électricité prévue par l'article 7, vous voulez faire payer 3 milliards à nos concitoyennes et à nos concitoyens. Oui, 3 milliards! Pourtant, à l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas si la représentation nationale aura le droit de voter sur ce PLF, et nous ne savons pas davantage si elle pourra débattre de la partie « dépenses ».

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics. Alors, avançons!

Mme Danielle Simonnet. Vous avez refusé tous les amendements du Nouveau Front populaire visant à aller chercher l'argent là où il est: l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) climatique et l'*exit tax* qui peuvent rapporter 15 milliards, pour vous, c'est non! La suppression du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital, à 2,7 milliards, c'est non! La taxe sur les héritages dorés à 7 milliards, c'est non! La taxe sur les superprofits et les superdividendes à 5 milliards, c'est non! La taxe sur les transactions financières à 2 milliards, c'est encore non, mais la taxe scandaleuse et inégalitaire à 3 milliards sur l'électricité, qui touchera le peuple, c'est oui! Quelle honte!

Un Français sur deux a du mal à payer sa facture d'électricité...

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Elle va baisser!

Mme Danielle Simonnet. Vous promettez une baisse de la facture de 9 %, mais vous ne donnez aucune garantie.

De notre côté, nous avons des propositions. Le secteur aérien est un véritable paradis fiscal grâce aux exonérations accordées sur le kérosène – tandis que les automobilistes qui prennent leur voiture pour aller travailler, eux, paient plein pot – et au régime de TVA réduite sur les vols intérieurs et nulle sur les vols internationaux. La convention citoyenne pour le climat (CCC) a chiffré à 3 milliards le gain potentiel d'une suppression de l'exonération sur le kérosène.

L'urgence est de donner du pouvoir de vivre, d'augmenter les salaires, à commencer par le Smic, d'accorder la gratuité de l'abonnement électrique et des premiers kilowattheures, de baisser les loyers et non d'imposer cette taxe sur l'électricité à 3 milliards. Pour nous, ce sera non, mille fois non! (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Marais-Beuil.

Mme Claire Marais-Beuil. Nos concitoyens se sont réjouis de la baisse annoncée du montant de leur facture d'électricité, mais ce que vous leur avez enlevé d'un côté, vous le leur avez repris de l'autre! Nous sommes des privilégiés – et je m'inclus dans cette catégorie –, nous qui ne sommes pas à découvert le 10 de chaque mois, mais nombreux sont les Français qui n'ont pas cette chance. Non, nous ne devons pas voter cette taxe!

Monsieur le ministre, je vous invite à rencontrer les personnes qui vivent dans ma circonscription et à leur expliquer qu'ils ne pourront pas se chauffer cet hiver – moi, je ne sais plus quoi leur dire. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Constance Le Grip. Mme Constance Le Grip. Avec votre aimable autorisation, madame la présidente, j'aimerais revenir sur le vote qui vient d'avoir lieu (Exclamations sur les bancs du groupe RN) et sur les raisons pour lesquelles le groupe Ensemble pour la République a choisi de s'abstenir.

**Mme la présidente.** Je suis désolée, mais ce débat est clos. J'ai demandé que nous reprenions la discussion dans le calme, et je vous donne la parole uniquement si vous souhaitez vous exprimer sur l'article 7.

Mme Constance Le Grip. Nous nous exprimerons sur l'article 7 ultérieurement, car il aura évidemment des incidences importantes au niveau européen.

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 74, 3085 et 3558.

La parole est à M. Matthias Renault, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  74.

- M. Matthias Renault. Nous arrivons enfin au cœur de ce budget. Lorsqu'il a été nommé, Michel Barnier nous a dit qu'il n'augmenterait pas les impôts. Évidemment, personne ne l'a cru.
  - M. Louis Boyard. Il faut voter la censure!
- M. Matthias Renault. Il a ensuite dit qu'il n'était pas fermé à des mesures de justice fiscale. Autrement dit, les augmentations d'impôts ne concerneraient qu'une toute petite minorité de ménages et d'entreprises.
  - M. Louis Boyard. Votez la censure!
- **M. Matthias Renault.** Puis il a dit qu'il faudrait faire des efforts à hauteur de 60 milliards et qu'ils porteraient pour les deux tiers sur les dépenses, et pour un tiers sur les impôts. Finalement, la proportion s'est inversée.
  - M. Louis Boyard. Votez la censure!
- M. Matthias Renault. Nous passons à présent aux travaux pratiques: le malus automobile, les chaudières à gaz, les retraités et la taxe sur l'électricité. À propos de cette dernière, on nous dit tantôt qu'elle rapporterait 3 milliards, tantôt qu'elle en rapporterait 6.
  - M. Louis Boyard. Votez la censure!
- M. Matthias Renault. On ne sait pas vraiment quel sera le montant réel de la facture, puisque le taux sera fixé par un arrêté du Gouvernement et non par le législateur. Vous pouvez donc vous réfugier derrière la gauche et sa litanie de taxes toutes plus zinzin les unes que les autres...

Mme Danielle Simonnet. C'est vous qui êtes zinzin!

- **M. Matthias Renault.** ...mais ceux qui taxent les contribuables français, M. et Mme Tout-le-Monde, c'est vous! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)
  - M. Louis Boyard. Votez la censure!

**Mme la présidente**. L'amendement n° 3085 de M. Gérault Verny est défendu.

La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  3558.

Mme Véronique Louwagie. C'est un amendement du groupe Droite républicaine. Je tiens tout d'abord à vous rappeler que nous sommes opposés à toutes les augmenta-

tions d'impôts et que nous nous résignons à l'instauration de contributions différentielles ou exceptionnelles sur les hauts revenus et sur les bénéfices des grandes entreprises à condition qu'elles soient temporaires, ciblées et ponctuelles.

En revanche, la hausse de la taxe sur l'électricité concerne tous les Français. Ce dispositif envisagé par le Gouvernement prévoit d'ailleurs la possibilité d'un niveau de taxation supérieur à celui qui était en vigueur avant la crise énergétique. Pour les abonnés au tarif réglementé, cette mesure limitera la baisse de facture à laquelle ils pouvaient prétendre en raison du recul des prix de l'électricité. En revanche, pour les abonnés à offre fixe, elle entraînera une hausse mécanique de la facture d'électricité.

Cette hausse nous gêne. Vous le savez, la priorité pour nous est de baisser la dépense publique afin de modifier la trajectoire du déficit.

Par ailleurs, cet article renvoie à la voie réglementaire sans donner aucune garantie ni proposer aucune clause de revoyure, ce qui pose un autre problème.

Voilà pourquoi nous proposons de supprimer l'article 7, qui prévoit d'instaurer un prélèvement qui toucherait tous les Français et dont le montant serait supérieur de 3 milliards à celui qui avait été envisagé avant la crise.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a voté contre cet article – avant que le texte de la commission soit lui-même rejeté lors du vote final, je le précise pour éviter qu'on ne me fasse des réflexions sur ce point...

De multiples raisons expliquent le vote de la commission contre cet article. Premièrement, le fait de déléguer au Gouvernement, sans encadrement, le soin de fixer par arrêté le niveau de la TICFE, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, pose problème.

J'appelle l'attention des collègues sur différents points. Outre qu'il présente une grande complexité, l'article pose une difficulté d'ordre constitutionnel. On pourrait en effet nous reprocher de ne pas avoir exercé notre pouvoir de fixer l'impôt – ce qu'on appelle la compétence négative. Par ailleurs, nombre de collègues craignent une forte augmentation, puisque rien n'indique jusqu'où le Gouvernement peut aller en la matière.

À titre personnel, je pense qu'il faudrait encadrer l'article du Gouvernement. J'ai d'ailleurs proposé un amendement n° 2859 qui prévoit un plafonnement de la TICFE afin que le tarif ne puisse excéder le montant antérieur à la crise énergétique, soit non pas 32, mais environ 35 euros – puisque, vous le savez, ce montant comprend les anciennes taxes sur l'électricité.

À présent, chers collègues, à vous de décider!

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. L'article 7 prévoit que le Gouvernement peut majorer le tarif de l'accise sur l'électricité par arrêté pour récupérer 3 milliards. Il prévoit aussi de débudgétiser la compensation pour les zones non interconnectées au réseau continental hexagonal — le montant devrait atteindre également 3 milliards. Ce ne sont plus des crédits budgétaires, mais le

coût sera reporté sur les factures d'énergie, de gaz et électricité. Donc, en réalité, cet article prévoit de faire payer 6 milliards aux Français.

#### M. Laurent Jacobelli. Exactement!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. J'appelle à supprimer l'article et je vais vous expliquer pourquoi. Je ne suis pas forcément d'accord avec M. Renault lorsqu'il évoque une proportion d'un tiers pour les impôts et de deux tiers pour la dépense, mais j'aimerais évoquer un autre problème de proportion.

Si l'on considère que les dépenses sociales et publiques touchent quasiment tous les Français, notamment les classes populaires et les classes moyennes, dans leur vie quotidienne, et si l'on prend en considération la fiscalité sur l'électricité qui pèse sur ces mêmes catégories de la population, on peut en conclure que ce budget a un impact principalement sur les classes populaires et les classes moyennes. Car, au fond, les particuliers très riches sont visés uniquement par la taxe différenciée – dont nous avons heureusement réussi à obtenir une augmentation aujourd'hui en votant la taxe dite Zucman.

Il paraît normal de ne pas faire peser sur l'ensemble des Français une fiscalité visant à réduire les déficits. Nous ne leur demanderons donc pas de payer ces 6 milliards.

En revanche, il faudra bien aller chercher cet argent ailleurs si nous voulons réduire les déficits, mais surtout investir pour la transition écologique. C'est la raison pour laquelle nous proposerons des amendements qui permettront d'obtenir cet argent en taxant les grandes entreprises. J'espère que ceux qui, avec nous, voteront contre la taxe sur l'électricité iront avec nous chercher l'argent nécessaire là où il se trouve. Cette fois, nous ne viserons pas tous les Français, mais des milliards sont bien disponibles.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics, pour donner l'avis du Gouvernement.

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics. S'agissant de l'article 7, il faut avant tout rappeler pourquoi il est nécessaire d'augmenter la TICFE. Cette mesure correspond d'abord à un retrait du bouclier tarifaire, cet outil qui a été nécessaire puisqu'il a permis de contenir le montant des factures d'électricité de nos concitoyens, mais aussi de nos entreprises, à un moment où les coûts de l'énergie flambaient en raison de l'inflation. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que tout le monde, ici, ait alors considéré qu'un tel bouclier était nécessaire.

Au début de l'examen du budget, nous avons dit que la bonne gestion, c'est d'abord de savoir mettre fin à une dépense publique quand elle n'est plus nécessaire au vu de l'inflation. C'est précisément le cas du bouclier tarifaire. Voilà une première raison qui justifie l'article 7.

Oui, après avoir baissé de 50 % les taux en 2023, au point que l'augmentation des factures a été l'une des plus faibles – sinon la plus faible – d'Europe, nous devons aujourd'hui assumer une hausse de la TICFE. C'est de la bonne gestion, et c'est aussi cela qu'attendent nos concitoyens.

Deuxièmement, nous nous sommes engagés à ce que la facture d'électricité pour tous nos concitoyens soumis au TRVE, le tarif réglementé de vente d'électricité, baisse à hauteur de 9 %, c'est pourquoi – je le dis à l'intention de M. le rapporteur général et des députés qui ont évoqué la

question – aucun tarif, à proprement parler, ne figure dans le texte législatif. En effet, puisque la hausse de la TICFE interviendra au 1<sup>er</sup> février 2025,...

#### M. Maxime Laisney. Est-ce que vous serez encore là?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. ...il faudra, pour garantir la baisse de 9 %, comme s'y est engagé le Gouvernement, procéder par voie réglementaire et fixer des montants en fonction des prix de l'énergie en début d'année prochaine.

Troisièmement, nous avons besoin de redresser nos finances publiques. Le retrait des boucliers tarifaires – notamment du bouclier énergétique – est donc aussi une mesure nécessaire pour rétablir nos comptes publics, comme cela a été expliqué.

Il ne faut pas laisser prospérer de fausses informations. Non, la facture des Français soumis au tarif réglementé n'augmentera pas au 1<sup>er</sup> février 2025. Oui, cette facture baissera à hauteur de 9 %.

S'agissant des 20 % de nos concitoyens qui ne sont pas soumis au tarif réglementé, je rappelle que le prix de leur facture a diminué puisque, ayant choisi le marché libre, ils ont pu bénéficier de baisses — contrairement à ceux qui ont souscrit une offre au TRVE —...

#### Mme Alma Dufour. C'est faux!

M. Laurent Saint-Martin, ministre. ...et je signale qu'ils peuvent parfaitement passer au tarif réglementé d'ici au 1er février.

J'en viens aux petites entreprises qui constituent pour nombre d'entre vous – et à juste titre – un sujet de préoccupation. La loi du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement, défendue par votre collègue Philippe Brun, prévoit justement la possibilité pour les TPE (très petites entreprises) énergo-intensives, notamment les boulangeries, de choisir le tarif réglementé, donc de bénéficier d'une baisse du tarif de l'électricité.

Oui, madame Simonnet, nous voulons aussi, avec l'article 7, garantir le gain de pouvoir d'achat de nos concitoyens et, oui, nous assumons la nécessité de réduire le déficit public. En résumé, tel est le double objectif de cet article : baisser la facture de nos concitoyens et réduire le déficit de notre pays.

L'avis est bien sûr défavorable.

Mme la présidente. Si l'article devait être supprimé, de nombreux amendements tomberaient. Par conséquent, nous allons consacrer un peu plus de temps à cette discussion. Je donnerai donc la parole à trois orateurs pour et à trois orateurs contre.

La parole est à Mme Alma Dufour.

**Mme Alma Dufour.** Je tiens à corriger les propos qui viennent d'être tenus. Lorsque les factures d'électricité des ménages augmentent de 45 % en trois ans, cela ne s'appelle pas de la protection, mais du racket. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Laurent Saint-Martin, *ministre*. Regardez les autres pays européens!

Mme Alma Dufour. Je rappelle que les Françaises et les Français paient l'électricité à un prix trois fois plus élevé que son coût de production. Or l'électricité est moins chère en France que dans d'autres pays, comme en témoigne le marché *spot*, sur lequel le prix de l'électricité française est quasiment deux fois moins cher que celui de l'Allemagne. Je le répète: ce n'est pas de la protection, mais du racket. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Éric Woerth. Cinquante milliards de bouclier énergétique!

Mme Alma Dufour. Racheté en catastrophe avec de l'argent public et donc détenu à 100 % par l'État français, le groupe EDF produit 80 % de l'électricité française. Nous pourrions donc payer des factures trois fois moins élevées. Pourtant, vous continuez d'augmenter les taxes.

Bien sûr, avec cette mesure, vous allez percevoir 3 milliards d'euros, mais ils seront prélevés sur tous nos compatriotes. Tout à l'heure, lorsque nous vous proposions de faire payer les milliardaires, par exemple les 147 familles les plus riches, pour augmenter les recettes fiscales et combler le déficit, vous estimiez que c'était trop dangereux. (M. Paul Vannier applaudit.) Vous préférez vous en prendre au portemonnaie de ceux qui ne peuvent plus payer et qui en ont tout simplement assez.

Nous voterons ces amendements de suppression de l'article. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun.

M. Philippe Brun. Il y a une forme d'absurdité à vouloir taxer à ce point l'électricité. Je rappelle que, par rapport à la quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'elle produit, c'est la source d'énergie la plus taxée – douze fois plus que l'essence et trois fois plus que le fioul. Il paraît donc absurde de s'attaquer d'abord à l'électricité lorsqu'on cherche à augmenter les recettes liées à la consommation d'énergie.

Nous sommes aussi en Absurdie s'agissant de la fixation du prix de l'électricité, comme cela vient d'être dit par ma collègue Alma Dufour. Actuellement, pour nos concitoyens soumis au tarif réglementé, le prix de l'électricité s'élève à 300 euros le mégawattheure alors qu'elle est issue des centrales nucléaires d'EDF, qui la produit pour 62 euros le mégawattheure et la vend 42 euros le mégawattheure à ses concurrents.

Face à un système aussi absurde, marqué par une marge aussi importante et un écart aussi net entre, d'un côté, le faible coût de production, assumé et lié à des années d'investissement public, et, de l'autre, le prix de la facture payée par les Français, il est urgent de ne pas augmenter la taxe sur l'électricité.

Nous nous opposerons de toutes nos forces à cette mesure, car nous refusons de prendre 3,5 milliards aux classes populaires et aux classes moyennes. Nous voterons donc l'amendement de Véronique Louwagie.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Amblard.

M. Maxime Amblard. Je trouve délicieux de voir les députés de la Droite républicaine prêts à supprimer la taxe proposée par leur propre gouvernement. C'est tout de même incroyable, fantastique! (Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe RN.)

Examinons les chiffres. Avant l'instauration du bouclier énergétique, un client au tarif réglementé payait une facture dont le montant était à 36 % constitué de taxes, dont 38 % pour la fourniture et 28 % pour l'acheminement. Autrement dit, si l'augmentation prévue par cet article devait s'appliquer, la fiscalité pèserait plus lourd dans la facture d'électricité que l'électricité elle-même, alors même que vous critiquez sans cesse le matraquage fiscal. Quelle hypocrisie!

Plus hypocrite encore : cette taxe a pour but de faire entrer 6 milliards d'euros dans les caisses de l'État alors qu'on dilapide 6 autres milliards pour maintenir sous perfusion des énergies renouvelables intermittentes inefficaces, qui contribuent à faire monter structurellement les prix de l'électricité et ne servent qu'à alimenter des rentes!

Alors que le retour à la normale des tarifs de gros de l'électricité devrait constituer une véritable bouffée d'oxygène pour la facture d'électricité de nos concitoyens après deux ans de hausse vertigineuse, ce énième tour de passe-passe fiscal entamera le pouvoir d'achat des Français, freinera notre réindustrialisation et compromettra l'atteinte de nos objectifs climatiques.

C'est en somme un carton plein de ce qu'il ne faut pas faire! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. La parole est à M. David Amiel.

M. David Amiel. Nous sommes également opposés à cet article tel qu'il est proposé dans le texte initial du Gouvernement. (Rires sur les bancs du groupe RN.) Nous proposons toutefois de l'amender et non de le supprimer.

Nous sommes en effet hostiles à une hausse de la fiscalité sur l'électricité au-delà de son niveau d'avant la crise, pour plusieurs raisons. Elle frapperait les petites entreprises, les boulangers, les artisans, les Français qui travaillent. Elle s'opposerait à la transition énergétique et entraverait l'atteinte de l'objectif d'électrification du pays.

Pour autant, il est normal de mettre fin au bouclier énergétique créé au moment de la crise, alors que les prix de l'énergie étaient exceptionnellement élevés. Au vu de leur baisse, le retrait de ce dispositif temporaire est logique.

Mme Alma Dufour. Ça ne marche pas, le bouclier tarifaire!

M. David Amiel. Il est ironique d'entendre des personnes qui nous reprochent sans cesse d'avoir trop dépensé pendant la crise nous proposer aujourd'hui de conserver éternellement des dispositifs de crise.

C'est pourquoi notre amendement va exactement dans le même sens que la proposition du rapporteur général en prévoyant un retour au niveau de la fiscalité d'avant la crise, sans aller au-delà. Là où le rapporteur général évoque 35 euros par mégawattheure, nous préférerions 32 euros par mégawattheure. Cela me semble être la voie de la raison, du pouvoir d'achat et de la compétitivité.

**Mme la présidente.** Je pensais que vous vous exprimeriez en faveur de l'article 7. Y a-t-il un orateur favorable?

**Un député du groupe RN**. Est-ce que quelqu'un est pour la taxe? (Rires sur les bancs du groupe RN. – M. Pierre Cazeneuve fait signe qu'il veut prendre la parole.)

**Mme la présidente**. Monsieur Cazeneuve, les apparences étant trompeuses, pourriez-vous me dire si vous êtes opposé à la suppression de l'article 7?

- M. Pierre Cazeneuve. Oui, madame la présidente.
- M. Nicolas Sansu. C'est sacrificiel!

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Je ne reviendrai pas sur la ligne de notre groupe, rappelée à l'instant par M. Amiel — son amendement n° 3510 résume notre position.

J'ai entendu Mme Dufour affirmer que le bouclier énergétique n'avait pas fonctionné. Il nous a coûté 50 milliards! La création de ce bouclier s'est faite par l'intermédiaire de la baisse de la TICFE, dont le montant est passé de 32 euros à 0,5 euro par mégawattheure.

Si le bouclier tarifaire n'avait pas fonctionné, s'il n'avait pas eu d'incidence, pourquoi le fait de revenir au niveau d'avant-crise vous poserait-il un problème? Encore une fois, vous racontez n'importe quoi!

Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir protéger les Français. Avec le large soutien de cet hémicycle, nous avons collectivement décidé de dépenser 50 milliards d'argent public pour compenser une inflation massive des prix de l'énergie en réduisant la TICFE de plus de 30 euros par mégawattheure. Pourquoi en avons-nous été capables?

- M. Manuel Bompard. On parle de maintenant, pas du passé!
- M. Pierre Cazeneuve. Parce que nous avions les moyens de débloquer cet argent.

À présent que les prix sont redescendus à leur niveau d'avant-crise, il paraît parfaitement légitime que la taxation revienne également à son niveau antérieur pour qu'un jour, si une telle crise venait à se reproduire, nous soyons en mesure de protéger les Français.

- M. Nicolas Meizonnet. Tu es tout seul!
- M. Pierre Cazeneuve. Votre parole est populiste! Nous ne créons pas une taxe supplémentaire, mais ramenons une taxe existante à son niveau d'origine. Tout le monde comprend bien que la crise énergétique est terminée et que, sans cette mesure, nous ne pourrions plus protéger les Français dans l'avenir!

#### Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour un rappel au règlement.

Mme Véronique Louwagie. Ce rappel se fonde sur l'article 100 du règlement, vise au bon déroulement de nos débats et constitue une réaction à la mise en cause des députés du groupe Droite républicaine.

Nous sommes une assemblée libre! Nous sommes des députés libres! Cela doit profondément vous surprendre! (Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Je vais même vous faire une confidence: nous entendons contribuer positivement au débat et émettre des propositions, notamment de diminution de taxes et de diminution de dépenses! (M. Philippe Juvin applaudit.)

M. Emeric Salmon. Ça fait rire M. Juvin!

## Article 7 (suite)

Mme la présidente. Je vais mettre aux voix les amendements identiques n° 74, 3085 et 3558.

(Les amendements identiques nº 74, 3085 et 3558 sont adoptés; en conséquence, l'article 7 est supprimé et tous les autres amendements à cet article tombent.)(Applaudissements sur les bancs des groupes RN, LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR.)

#### Après l'article 7

**Mme la présidente.** Nous en venons aux amendements portant article additionnel après l'article 7.

Je suis saisie de deux amendements identiques,  $n^{os}$  562 et 1300.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 562.

M. Nicolas Ray. Cet amendement vise à adapter la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports (Tiruert).

En effet, une nouvelle réglementation européenne a été adoptée il y a quelques mois, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela donnera lieu à une double taxation des compagnies d'aviation, qui font des efforts pour adapter leurs flottes et surtout pour faire usage de davantage de carburant d'aviation durable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Alexandra Masson, pour soutenir l'amendement n° 1300.

Mme Alexandra Masson. Après la belle émotion que nous venons de connaître dans cet hémicycle, nous allons passer à des sujets moins joyeux, mais très importants pour l'aviation.

Cet amendement prévoit l'abrogation de la Tiruert pour les carburéacteurs dans le domaine du transport aérien, en raison de l'adoption du règlement européen ReFuel Aviation.

Alors que des augmentations de taxes sans fin pénalisent de plus en plus l'aviation française, cette abrogation permettra d'éviter de porter préjudice à une industrie fortement investie dans la décarbonation.

En effet, le dispositif français est inopérant et ne remplit pas son objectif d'incitation. De même, compte tenu de la différence de prix entre les SAF (carburants durables d'aviation) et le kérosène conventionnel, le règlement européen en question entraînera, pour les compagnies aériennes en général et pour les compagnies françaises en particulier, des dépenses supplémentaires qui iront croissant.

Dès lors, l'existence d'un dispositif additionnel et similaire à l'échelon national ne se justifie plus, d'autant plus qu'il contribue à dégrader la compétitivité des compagnies françaises s'approvisionnant sur le territoire national. (« Une minute! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

Le règlement ReFuel Aviation exige des fournisseurs de carburant qu'ils intègrent 2 % de SAF dès 2025. *De facto*, la Tiruert en devient totalement inutile.

Mme la présidente. Veuillez conclure.

Mme Alexandra Masson. La perte éventuelle de recettes résultant de sa suppression est compensée par la création d'une taxe additionnelle au droit prévu aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission a voté contre ces amendements, qui visent à exonérer les carburéacteurs de la Tiruert. Nous voulons exercer un effet incitatif sur toutes les compagnies aériennes et pas simplement sur Air France. La Tiruert s'applique justement au niveau européen depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle ne produit donc aucune distorsion de concurrence entre les compagnies européennes, et constitue une importante mesure d'accompagnement de la transition énergétique du secteur aérien.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Sur le principe, la suppression de la composante de la Tiruert qui touche les carburéacteurs me convient. Il s'agit cependant de déterminer comment il est possible de procéder sur le plan juridique et suivant quelle temporalité.

Le Gouvernement n'est pas favorable à ces amendements, mais je vous invite à les retirer en vue de les retravailler durant la navette parlementaire. Je m'y engage.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques  $n^{os}$  562 et 1300.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	204
Nombre de suffrages exprimés	203
Majorité absolue	102
Pour l'adoption 84	
contre 119	

(Les amendements identiques nº 562 et 1300 ne sont pas adoptés.)

**Mme la présidente**. L'amendement n° 3482 rectifié de Mme Christine Arrighi est défendu.

Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Avis défavorable de la commission, puisque le pourcentage cible devait passer de 9,2 à 9,4 % le 1<sup>er</sup> janvier prochain et que l'amendement propose de rehausser cette cible à 9,95 % en 2025 et 10,63 % en 2026. Un tel relèvement ne saurait se faire sans concertation avec la filière.

Il faut d'ailleurs préciser à quel calcul vous recourez pour conclure à la nécessité de cette augmentation précise des objectifs pour les gazoles en vue de remplir les objectifs européens.

(L'amendement n° 3482, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2166 de M. Aurélien Le Coq est défendu.

(L'amendement n° 2166, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, pour soutenir l'amendement n° 2931.

M. Philippe Brun. Nous venons de voter l'annulation de la hausse de la TICFE, qui touche l'ensemble des Françaises et des Français.

Par cet amendement, nous vous proposons la création d'une taxe sur les transactions de *trading* d'énergie réalisées en France, sur le modèle de la taxe existante sur les transactions financières. Cette dernière représente 0,3 % du montant de l'ensemble des transactions effectuées sur les places de marché françaises. C'est le même taux que notre amendement tend à appliquer aux transactions qu'il concerne.

Ces activités sont extrêmement lucratives. Ainsi, la contribution de la filiale *trading* d'Engie à ses profits en 2023 a augmenté de 67 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est à peu près identique s'agissant de Total ou encore d'EDF Trading.

C'est là que se situent les fameux superprofits des énergéticiens: on achète de l'électricité quand elle n'est pas chère, on la revend lorsque son prix a augmenté et qui paie à la fin? Les Françaises et les Français! (Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.) Ils font les frais d'une déconnexion considérable entre les prix de marché, le montant des factures et la réalité des coûts de production.

La taxe que nous proposons de créer rapporterait, selon notre estimation, 333 millions d'euros et contribuerait au redressement des finances publiques sans augmentation des factures d'électricité. Elle le ferait de manière juste en mettant à contribution les superprofits des énergéticiens. (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Stéphane Peu applaudit également.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Cet amendement a été adopté par la commission des finances – je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler systématiquement le rejet final du texte, chacun comprendra.

Plusieurs problèmes se posent néanmoins. D'abord, il s'agit d'une taxe *ad valorem*, contraire à la sixième directive TVA. J'attire donc votre attention sur le caractère euro-incompatible de la mesure proposée. Il aurait plutôt fallu prévoir la création d'un droit d'accise pour éviter cet écueil.

Deuxième difficulté: il est douteux que le taux de 0,3 % que vous proposez suffise à décourager des pratiques spéculatives susceptibles d'être extrêmement lucratives.

M. Philippe Brun. On peut fixer le taux à 8 %!

M. Charles de Courson, rapporteur général. Surtout, la plupart du temps, l'achat pour revente d'électricité n'est pas une activité spéculative, tout simplement parce que l'électricité ne peut être stockée. Les opérateurs sont amenés à acheter et à revendre, parfois plusieurs fois par jour, pour s'adapter à la demande mais aussi pour saisir les occasions que présente la baisse des prix. EDF Trading, par exemple, se

livre beaucoup à cette pratique. Taxer ces opérations perturberait le marché de gros et augmenterait la prime de risque. *In fine*, ce sont les consommateurs qui en pâtiraient.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Laurent Saint-Martin**, *ministre*. Même avis. Vous êtes un député averti, monsieur Brun. Vous avez supprimé l'article 7 et vous nous proposez à présent une taxe dont vous savez pertinemment qu'elle pèsera sur les consommateurs. Pour me mettre en cohérence avec votre propre position, je rends un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Après l'article 7, on voit bien les liens qui existent entre le vote de l'amendement de suppression et ce que propose ici M. Brun. Je reviens sur ce vote parce que ce qui s'est passé est très grave. Personne ne comprendrait aujourd'hui que l'État prenne encore à son compte le chômage partiel comme il l'a fait pendant le covid: tout le monde a trouvé logique qu'après la pandémie, on revienne à un système normal.

#### M. Matthias Renault. Quel rapport?

M. Pierre Cazeneuve. Personne ne comprendrait non plus que perdurent des prêts garantis par l'État à zéro euro de rendement et qui coûtent donc de l'argent public alors que la pandémie est terminée. Le gros de la crise inflationniste sur l'énergie est derrière nous, c'est une grande chance et les Français vont pouvoir en bénéficier. Mais c'est l'existence de la taxe électricité qui a permis de disposer d'un levier permettant d'absorber le gros de la hausse des tarifs d'électricité. Pourquoi maintenir ce bouclier énergétique? Que se passerait-il si nous avions un nouveau choc énergétique à cause de la crise au Moyen-Orient? Nous ne serions pas en mesure d'y répondre, faute de disposer d'un levier pour le faire, et les factures des Français exploseraient. Ce qu'a dit M. le ministre est parfaitement juste : prétendre taxer sur la spéculation revient à taxer Engie ou EDF, et comme ils ne vont pas accepter de faire moins de profits, ils vont augmenter leurs tarifs,...

**Mme Ségolène Amiot.** C'est pourquoi on veut taxer les superprofits!

M. Pierre Cazeneuve. ...ce qui pèsera largement sur les consommateurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Il s'agit bien d'un amendement concernant le *trading* sur le marché de l'électricité. Je profite de l'occasion pour répondre à M. le ministre qui nous demandait quel système alternatif pourrait succéder à l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique): la réponse est simple, il suffirait de revenir au système mis en place par la grande loi de 1946 qui a créé EDF, assurant un monopole public pour la production, pour le transport et pour la distribution d'électricité, les prix étant fixés conjointement par le ministre de l'économie et celui de l'énergie. C'était un système simple, basé sur une production d'électricité nucléaire française à bon prix, un système profitable à tous. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

**Mme Alma Dufour**. Monsieur Cazeneuve, vous m'avez accusée tout à l'heure de raconter n'importe quoi. Je vais vous répondre.

La seule manière de faire baisser le prix de l'électricité pour les consommateurs sur ce marché artificiel créé par l'Union européenne – alors que, grâce à l'argent public, nous avons l'un des coûts de production les plus bas d'Europe –, c'est de revenir aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP),...

 $\boldsymbol{\mathsf{M}}.$  Philippe Juvin. Et vous voulez enterrer la technologie EPR!

Mme Alma Dufour. ...ce que nous proposons depuis deux ans et que nous allons proposer à nouveau le 28 novembre. Je vais vous donner connaissance du rapport de la Cour des comptes, puisque vous ne l'avez pas lu : la Cour souligne que « les mesures actuellement en œuvre laisseraient ainsi, au titre de 2022 et 2023, d'un côté plus de 30 milliards de marges bénéficiaires nettes répartis entre les acteurs des marchés de gros – producteurs, fournisseurs, négociants et intermédiaires de marché –, et de l'autre un coût net de près de 9 milliards pour les finances publiques »; elle indique que l'État a cherché à limiter le coût budgétaire net du bouclier en augmentant le prix payé par le consommateur bien au-delà des coûts de production nationaux (« Eh oui! » sur de nombreux bancs du groupe LFI-NFP) et conclut en estimant que « la crise récente des prix de l'énergie a mis en évidence l'incapacité de l'État de mettre en place, sans coût excessif pour les finances publiques, un dispositif garantissant aux consommateurs d'électricité des prix en ligne avec les coûts de production nationaux. » Merci à la Cour des comptes de faire le travail que vous ne faites pas! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Loin de moi l'idée de vouloir allonger les débats, mais la tarification de l'électricité est un sujet extrêmement important, car hyperstructurant pour l'ensemble de ce PLF. Quand le député Pierre Cazeneuve a dit que personne n'aurait compris que l'on maintienne le financement dérogatoire lié à l'activité partielle, un député s'est exclamé: « Quel rapport? » Mais il faut bien comprendre que ce qui a été fait ces dernières années, que ce soit pendant la crise sanitaire ou pendant la crise de l'énergie due à la guerre en Ukraine, c'est la mise en œuvre de l'Etat protecteur, qui n'a pas vocation à être permanente si nous voulons conserver la capacité de la réactiver en cas de besoin – ce qu'a dit Pierre Cazeneuve sur ce point est très juste. Il faut essayer de prendre un peu de hauteur: on doit revenir sur les boucliers qui ont été mis en place afin que, demain, d'autres puissent être mis en place si nécessaire.

#### Mme Laure Lavalette. Mais c'est structurel!

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Il est possible que les boucliers mis en place ne soient pas parfaits et qu'il faille mieux penser et mieux cibler les aides publiques. Mais rendez-vous compte qu'en supprimant l'article 7, vous refusez que l'on mette fin à un système qui a été instauré pour protéger nos concitoyens à un moment donné. C'est inconséquent, pour ne pas dire irresponsable. Nous n'aurons pas les moyens de protéger notre pays comme nous l'avons fait depuis quatre ans si nous ne sommes pas capables de redresser nos comptes publics en retirant le moment venu les outils de protection mis en place dans un certain contexte. Tout le monde le comprend, et je suis sûr que vous aussi. (M. Pierre Cazeneuve applaudit.)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, nous avons en effet une divergence sur des choix structurels. Vous expliquez que pendant la crise du covid, le Gouvernement a restauré un État protecteur. Au passage, je vous fais remarquer que cela montre que le système ne marche pas très bien, puisque l'apparition de chaque nouvelle crise nécessite de recourir à des méthodes inverses de celles que vous préconisez d'habitude. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.) Pour notre part, nous revendiquons, même en temps normal, des tarifs réglementés sur les biens et sur les besoins fondamentaux, car nous refusons de laisser le marché avoir la main sur ce qui relève du vital. De plus, l'idée que vous défendez revient à facturer aux Français l'électricité à un montant bien plus élevé que celui des coûts de production. Tout cela n'a aucune logique. Nous, nous sommes du côté de ceux qui veulent réglementer le tarif de l'électricité parce que cette énergie est un bien fondamental auquel tous nos concitoyens doivent avoir accès. (Mme Ayda Hadizadeh applaudit.)

(L'amendement n° 2931 est adopté.)(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et SOC, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 1048 et 2583, qui font l'objet d'un sousamendement n° 3700.

La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n° 1048.

Mme Véronique Louwagie. Cet amendement concerne la taxe sur les fluides frigorigènes, dits HFC, c'est-à-dire les hydrofluorocarbures. Chaque année depuis 2018, je dépose des amendements sur ce sujet, parce que j'ai sur mon territoire des entreprises qui sont concernées. La loi de finances 2019 a prévu la mise en place d'une taxe applicable à compter du 1er janvier 2021, à défaut pour les acteurs de la filière du froid, du génie climatique et des pompes à chaleur de réduire drastiquement le recours à ces fluides. L'atteinte des objectifs au niveau des filières avait justifié deux reports de l'entrée en vigueur de cette taxe, jusqu'au 1er janvier 2025. Aujourd'hui, il apparaît que les filières ont poursuivi leurs efforts au point de parvenir à la mise sur le marché d'équipements utilisant des fluides de type HFC dans une quantité très en deçà du plafond qui avait été convenu avec l'Etat dans le cadre de l'engagement volontaire de départ. Les objectifs ayant été atteints, je propose de supprimer cette taxe, étant précisé que la démarche engagée en 2018 s'est accompagnée d'une amélioration continue des pratiques d'installation, que l'on peut saluer, ainsi que de la formation des opérateurs et de la gestion de la fin de vie des équipements.

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Le Gac, pour soutenir l'amendement n° 2583.

M. Didier Le Gac. Mon amendement vise à abroger la taxe sur les hydrofluorocarbures qui devrait entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025. En effet, l'idée était de réduire drastiquement l'impact lié à l'usage de ces hydrofluorocarbures en imposant à la filière du froid et du génie climatique des objectifs de mise sur le marché. Or les objectifs fixés en 2018 ont été atteints, la filière concernée ayant effectué, fin 2023, des mises sur le marché inférieures de 6,5 % par rapport aux engagements pris et de près de 20 % de moins que les estimations de la réglementation F-Gas II pour la France

Surtout, l'entrée en vigueur de cette taxe aurait pour effet une augmentation supplémentaire des prix impactant directement les utilisateurs finaux, à savoir les consommateurs, ce qui serait alors particulièrement dommageable au moment où nous avons tant besoin des pompes à chaleur, appelées à jouer un rôle décisif dans la transition énergétique vers la sortie des énergies fossiles.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, pour soutenir le sous-amendement n° 3700 et pour donner l'avis du Gouvernement sur les deux amendements.

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Il s'agit d'un sousamendement de précision modifiant la référence législative visée par les amendements, sur lesquels le Gouvernement émet un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a voté contre la suppression de la taxe sur les hydrofluorocarbures. Ces gaz utilisés pour le refroidissement et la réfrigération ont en effet un impact puissant sur le réchauffement climatique. Il peut sembler cocasse que l'application de cette taxe, instituée en 2019 pour en réduire l'usage, ait été reportée deux fois, en 2021 et en 2023, parce que les industriels ont fait mieux que l'objectif qui leur avait été fixé. Le but visé poursuivi par cette taxe ayant été atteint, il me semble sage de la supprimer, comme le proposent Mme Louwagie et M. Le Gac – je précise qu'il s'agit là de mon avis personnel, la commission ayant adopté la position inverse.

J'entends l'argument selon lequel il faudrait maintenir la taxe pour continuer à exercer une pression sur la filière, mais franchement, pour une fois qu'on peut supprimer une taxe afin de récompenser un bon comportement, cela me semble aller plutôt dans la bonne direction! À titre personnel, je suis donc favorable aux amendements ainsi qu'au sous-amendement rédactionnel du Gouvernement.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 3700.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	120
Nombre de suffrages exprimés	. 83
Majorité absolue	. 42
Pour l'adoption	
contre 51	

(Le sous-amendement nº 3700 n'est pas adopté.)

(Les amendements identiques nº 1048 et 2583 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrice Martin, pour soutenir l'amendement n° 1046.

M. Patrice Martin. Mon amendement vise à supprimer le bénéfice de l'exonération de la taxe annuelle sur les éoliennes offshore acquittée par les exploitants des parcs éoliens l'année de la mise en service de leurs unités. En effet, l'installation et l'exploitation des parcs éoliens offshore ont des impacts significatifs sur l'occupation des espaces maritimes, créant des conflits d'usage avec les autres acteurs, notamment les

pêcheurs, dont l'activité est gravement affectée par la réduction de leurs zones de travail. De plus, ces infrastructures entraînent des atteintes aux paysages côtiers et aux activités touristiques et récréatives. Rappelons de surcroît qu'elles sont tributaires des conditions météorologiques, ce qui se traduit par une intermittence de la production d'énergie.

L'objectif de l'amendement est de procéder à un rééquilibrage des contraintes pesant sur les différents usagers du domaine maritime en renforçant la responsabilité financière des exploitants éoliens. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. On sait que le produit de cette taxe, dont les critères de répartition ont été d'ailleurs plusieurs fois modifiés, abonde les collectivités locales qui ont vue, si je puis dire, sur les éoliennes en mer. L'avis défavorable de la commission est lié au fait que ceux qui ont investi dans ces champs d'éoliennes en mer ont tenu compte de cette exonération. On pourrait éventuellement discuter de la suppression de l'exonération pour les futures éoliennes, mais je ne vois pas comment on pourrait l'imposer à titre rétroactif.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

(L'amendement nº 1046 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements, n° 1194, 1195, 881 et 1061, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 1194.

M. Corentin Le Fur. Pour vous être agréable, madame la présidente, je vais défendre en même temps l'amendement n° 1195.

Mme la présidente. Je vous remercie.

M. Corentin Le Fur. Ces deux amendements visent à augmenter la taxe sur les éoliennes en mer. J'évoquerai un parc éolien que je connais bien, celui de Saint-Brieuc: nous parlons de soixante-deux éoliennes de 300 mètres de haut, soit soixante-deux fois la tour Eiffel à seulement 19 kilomètres des côtes, ce qui est forcément à l'origine d'une pollution visuelle insupportable pour tous les riverains. Il s'agit d'une énergie extrêmement subventionnée et qui ne profite absolument pas à des entreprises françaises et qui n'a pas de retombées locales.

De plus – je m'adresse là à mes collègues de la gauche –, c'est une aberration environnementale, puisque l'entreprise Iberdrola a profité, pour construire le parc éolien de Saint-Brieuc, de pas moins de cinquante-neuf dérogations environnementales qui menacent directement la biodiversité, sans compter évidemment les milliers de mètres cubes de béton, les coraux menacés...

#### M. Pierre Cazeneuve. À Saint-Brieuc?

M. Corentin Le Fur. ...et les paysages saccagés. Et tout cela alors que ces parcs éoliens vivent de subventions publiques! Je propose évidemment d'augmenter la taxe à laquelle ils sont assujettis, afin qu'ils bénéficient davantage aux collectivités obligées de subir les nuisances que j'ai évoquées.

Mme la présidente. L'amendement n° 1195 a été défendu.

La parole est à M. Matthias Renault, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  881.

- M. Matthias Renault. Il est assez semblable aux deux amendements précédents, puisqu'il vise à doubler la taxe sur les éoliennes en mer. Cette source d'énergie est intermittente...
- M. Rodrigo Arenas. Ce n'est pas vrai pour les éoliennes en mer!
- M. Matthias Renault. ...et non rentable. Pendant deux ans, avec l'augmentation des prix de l'électricité, on nous a fait croire qu'elle l'était, mais on découvre dans le projet de budget que les éoliennes en mer seront à nouveau subventionnées à hauteur de 600 millions d'euros.

Dans ma circonscription, le projet d'éoliennes de Dieppe -Le Tréport va littéralement saccager le beau paysage de la baie de Somme. Évidemment, les habitants, à qui on n'a pas demandé leur avis, sont furieux. Sur ces projets, qu'elle défend, on n'entend jamais la gauche, notamment les écologistes, parler de démocratie directe. Il faudrait au moins demander leur avis aux habitants des communes visuellement concernées. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.) Il faut de la démocratie directe et des référendums citoyens qui soient décisoires.

M. Didier Le Gac. Vous seriez surpris des résultats!

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Guibert, pour soutenir l'amendement n° 1061.

M. Julien Guibert. Il vise à faire passer la taxe sur l'électricité provenant d'éoliennes situées dans les eaux intérieures, la mer territoriale ou la zone économique exclusive de 19 890 euros à 23 369 euros par mégawatt installé. Il s'agit d'aligner l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (Ifer) de ces éoliennes sur celle appliquée au secteur du nucléaire. Pourquoi? Parce que les collectivités territoriales, principalement les communes et les départements, peinent à équilibrer leurs budgets. Cette contribution supplémentaire constituerait une bouffée d'oxygène pour des collectivités exsangues. Ces territoires souvent éloignés des centres de décision sont ceux qui subissent au quotidien les nuisances visuelles et sonores provoquées par les parcs éoliens. Cette taxe renforcée, une fois distribuée localement, viendra établir une forme de justice territoriale. Voter cet amendement serait un acte responsable pour les collectivités et pour les personnes qui vivent à proximité de ces installations. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Le premier multiplie la taxe par cinq, les deuxième et troisième par deux et le quatrième, celui de notre collègue Guibert, le plus modéré, l'augmente de 17 %. Qu'on soit pour ou contre les éoliennes en mer, il y aurait là encore un problème à voter cela pour ceux qui, à tort ou à raison, ont investi dans ces parcs. En général, quand on modifie une taxe, on le fait pour l'avenir – ici, donc, pour les nouvelles éoliennes, mais pas pour les anciennes. Par ailleurs, cette taxe est déjà indexée sur l'inflation. Son produit augmentera donc chaque année. La commission des finances a donné un avis défavorable à tous ces amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Il est contradictoire de taxer davantage les éoliennes et de déplorer qu'elles coûtent plus au budget de l'État en subventions. Cela est vrai pour toutes les énergies renouvelables. Je considère qu'il est nécessaire de les subventionner et que cela constitue un investissement. C'est d'ailleurs la principale explication de la hausse du budget pour la transition écologique dans le PLF pour 2025. Augmenter la taxation des éoliennes fera dépenser plus d'argent public, distribuer plus de subventions d'État. Ces amendements présentent un caractère contradictoire; j'y suis donc défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

- M. Pierre Cazeneuve. On voit bien là toutes les incohérences du Rassemblement national à propos de la politique énergétique. (Exclamations sur les bancs du groupe RN.) Les éoliennes, ce n'est peut-être pas très beau, mais c'est sacrément utile.
- M. Emeric Salmon. Il n'y a toujours pas d'éoliennes en forêt de Rueil-Malmaison!
- M. Pierre Cazeneuve. Vous parlez du prix de l'électricité pour les Français. Il existe une règle très simple : pour que les prix de l'énergie soient bas, il faut qu'il y en ait beaucoup sur le marché. Toutes les modélisations, qu'elles proviennent du Réseau de transport d'électricité (RTE) ou d'ailleurs, disent que la production énergétique va être insuffisante. (M. David Amiel applaudit.) Les éoliennes en mer contribuent de manière indispensable à l'équilibre du mix énergétique français.
  - M. José Gonzalez. Ce n'est pas vrai!
  - M. Matthias Renault. Et les pêcheurs?
- M. Pierre Cazeneuve. Vous n'étiez pas élu et on regrette votre prédécesseur lorsque nous avons voté une loi sur l'accélération des énergies renouvelables. Ce que vous dites sur la concertation locale est faux et archifaux. Évidemment que les communes, les intercommunalités et les pêcheurs sont impliqués et bénéficient massivement des taxes prélevées sur les parcs éoliens en mer. Pour franchir le « mur énergétique » qui nous attend, pour assurer notre souveraineté en la matière, il nous faut des énergies renouvelables. Votre programme conduirait à importer plus de gaz russe mais c'est peut-être cela que vous voulez.
  - M. David Amiel et M. Mathieu Lefèvre. Bravo Pierre!

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Arrighi.

Mme Christine Arrighi. On voit bien là toutes les contradictions du RN. Vous invoquez l'écologie quand elle vous sert....

M. Matthias Renault. Ça saccage les paysages!

Mme Christine Arrighi. ...mais vous la rejetez quand vous soutenez des industries qui polluent et contribuent au phénomène des algues vertes dans la baie de Somme. Vous nous accusez de matraquage fiscal, mais vous voulez taxer les entreprises du secteur de l'énergie renouvelable...

Un député du groupe RN. Pas renouvelable, intermittente!

Mme Christine Arrighi. ...qui ont développé des projets pour maintenir cette industrie en France. Vous êtes dans la contradiction permanente et vous trompez en permanence vos électeurs. (M. Gérard Leseul applaudit.) Vous passez votre temps à naviguer d'un bord à l'autre de façon à répondre à des injonctions contradictoires, et à tromper tous ceux qui ont voté pour vous. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)

M. Matthias Renault. Vous allez saccager toutes les côtes françaises!

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon.

- M. Emeric Salmon. Je vais à mon tour vous montrer des contradictions: celles des écologistes. « L'objectif de développement des énergies renouvelables ne peut pas primer sur la protection du vivant, quels que soient nos opinions politiques et nos engagements personnels. » La phrase que je viens de lire provient du site d'une association qui s'est beaucoup battue contre le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, dont a parlé M. Le Fur. Il s'agit de l'association Sea Shepherd de M. Paul Watson, qui combat les éoliennes en mer. Il est important de lui rendre hommage, d'autant qu'il a demandé la nationalité française dans le cadre d'un autre de ses combats, contre la chasse à la baleine. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)
  - M. Nicolas Sansu. Bravo, la récupération!
- M. Emeric Salmon. Le vivant doit être défendu tout le temps et M. Paul Watson a raison de lutter contre l'installation d'éoliennes en mer. (Mêmes mouvements.)
  - M. Rodrigo Arenas. Vous êtes des imposteurs!

Mme la présidente. La parole est à M. Jimmy Pahun.

M. Jimmy Pahun. Je vais communiquer des chiffres que j'ai reçus très récemment. Les taxes sur les éoliennes en mer sont réparties de la façon suivante : 50 % pour les communes d'où les installations sont visibles – ce qui crée des soucis chez moi, car Groix est trop loin pour être concernée –, 35 % pour les pêcheurs, 10 % pour l'Office français de la biodiversité et 5 % pour la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Avec les trois parcs qui fonctionnent, celui de Saint-Nazaire – qui fournit 25 % de l'électricité de la Loire-Atlantique –, celui de Saint-Quay-Portrieux et celui de Dieppe, la SNSM, avec ses 5 %, a perçu cette année 1,7 million d'euros. Depuis longtemps, on essaye de trouver une solution pour que la taxe perçue sur les éoliennes installées en zone économique exclusive, à une distance supérieure à 12 milles de la côte, aille à ce fonds qui permet de prendre soin de nos littoraux et de la mer

(L'amendement nº 1194 n'est pas adopté.)

M. Emeric Salmon. Ils n'aiment pas les poissons!

(L'amendement nº 1195 n'est pas adopté.)

M. Emeric Salmon. Ils n'aiment pas Paul Watson!

(Les amendements nº 881 et 1061, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 1250.

M. Jean-Philippe Tanguy. Il vise à réparer une injustice en compensant le pillage des biens publics qu'a constitué l'Arenh, c'est-à-dire l'accès pour tous les fournisseurs alternatifs aux centrales nucléaires françaises et aux installations de distribution. Il vise aussi à compenser l'utilisation du réseau

public de gaz par les entreprises privées du secteur. Des entreprises qui n'ont contribué ni à la création ni à l'entretien des réseaux peuvent vendre de l'électricité et du gaz aux Français. Le groupe RN veut que ces entreprises paient une juste contribution, et propose donc un mécanisme qui le permette. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1250, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a donné un avis défavorable à cet amendement qui vise à créer une redevance d'accès aux marchés historiques de l'électricité et du gaz. Cette redevance, dont le coût pour 2025 est estimé à 745 millions d'euros, serait immédiatement répercutée sur les prix facturés aux consommateurs, qui augmenteraient en conséquence. L'utilisation des réseaux de transport et de distribution est actuellement payée par l'intermédiaire du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Voilà les raisons pour lesquelles notre collègue pourrait retirer son amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. M. le rapporteur général a fait des observations intéressantes, auxquelles je veux répondre. J'assume pleinement que cet amendement vise à ramener les clients vers les opérateurs historiques EDF et Engie — qui aurait dû rester Gaz de France et dont j'espère qu'il redeviendra un jour public. J'assume pleinement que son but soit de priver de compétitivité des offres qui ne sont compétitives que parce qu'elles pillent le bien public.

Les entreprises visées ne produisent rien, ne servent à rien et parasitent des biens publics. Le but est de récupérer une partie de l'argent qu'elles ont volé aux Françaises et aux Français, mais aussi de leur faire perdre cet avantage compétitif indu et injuste, ainsi que de ramener les consommateurs vers les tarifs des opérateurs du service public. Par ailleurs, la recette attendue de 750 millions d'euros n'est pas négligeable. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Pour débuter, un mot sur la forme, monsieur Tanguy. Il est assez comique d'avoir déposé un amendement de suppression de l'article 4 en disant que le PLF n'était pas le bon texte pour parler de l'Arenh et d'en déposer un autre, après l'article 7, pour demander qu'on ait ce débat. (M. Jean-Philippe Tanguy s'exclame.) Soyez un peu cohérent de temps en temps, ça nous changera! (Protestations sur les bancs du groupe RN.)

M. José Gonzalez. C'est minable!

- M. Pierre Cazeneuve. J'en viens au fond. Je suis aussi critique que vous sur le modèle des nouveaux acteurs de l'énergie. Néanmoins, on a essayé de les inciter à être des producteurs et pas seulement des fournisseurs d'électricité. Cela n'a pas complètement fonctionné...
  - M. Nicolas Meizonnet. Ça ne nous a pas échappé!
- M. Pierre Cazeneuve. ...et je sais qu'il faudrait de multiples aménagements pour que cela change. Toutefois, en les taxant encore plus et de manière rétroactive, vous les inciteriez à ne plus rien faire. Or ne pas avoir d'autres acteurs qu'EDF serait tout à fait négatif dans une période où nous avons besoin de nombreux producteurs je pense notamment à Dalkia pour produire beaucoup d'énergie renouvelable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 1250.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	159
Nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79
Pour l'adoption 72	
contre	

(L'amendement nº 1250 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bex, pour soutenir l'amendement n° 2283.

M. Christophe Bex. Nous proposons de supprimer certaines exonérations d'accise sur des produits énergétiques qui profitent à des secteurs dont la transition écologique doit être accélérée. Cela concernerait les carburants pour la navigation intérieure et pour la construction, l'entretien et les essais des moteurs d'avions et de navires. Les avantages seraient très importants: accélérer la transformation écologique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et freiner l'utilisation d'énergies fossiles pour l'extraction et la production d'énergie. Selon un rapport de l'Inspection générale des finances, ces niches fiscales pèsent pour près de 20 milliards d'euros. Leur suppression augmenterait les recettes de l'État, rétablirait une équité fiscale et réorienterait nos ressources vers des politiques beaucoup plus durables. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a donné un avis défavorable à la suppression de ces exonérations d'accise pour usage professionnel. Elles concernent les produits consommés pour la production de produits énergétiques, pour la production d'électricité, pour la navigation intérieure et pour la construction des moteurs des aéronefs et des navires.

Ces exonérations sont logiques: elles évitent la double taxation de ces activités. Il n'est pas raisonnable de les supprimer sans concertation ni accompagnement des secteurs économiques concernés.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2283.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	180
Nombre de suffrages exprimés	180
Majorité absolue	91
Pour l'adoption 77	
contre 103	

(L'amendement nº 2283 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 809.

Mme Eva Sas. Le présent amendement, le premier d'une série, fait partie du plan d'extinction des niches fiscales néfastes au climat, présenté par les écologistes, qui permettrait d'économiser, dès la première année, 1,8 milliard d'euros.

L'amendement vise à supprimer, dès 2025, l'exonération d'impôt dont bénéficient les raffineries sur la consommation d'une partie du pétrole brut qu'elles traitent pour répondre à leurs propres besoins énergétiques. En effet, une raffinerie utilise jusqu'à 15 % de son approvisionnement en pétrole brut pour couvrir ses propres besoins, y compris sa production d'électricité. Avant d'arriver jusqu'à la pompe, dans les stations-services, l'essence et le gazole ont déjà émis une quantité non négligeable de gaz à effet de serre, et ces émissions sont de fait, à travers cette niche fiscale, subventionnées par l'argent public.

La suppression de cette niche néfaste pour l'environnement permettrait à l'État d'économiser, dès 2025, 300 millions d'euros. Au vu de leurs résultats extravagants, les groupes pétroliers peuvent largement supporter cette dépense. Toutes celles et tous ceux qui prétendent défendre une transition climatique et énergétique juste soutiendront cette proposition. (Mme Danielle Simonnet applaudit.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. L'amendement a pour objet d'exclure les raffineries de pétrole de l'exonération d'accise sur les combustibles qu'elles consomment, c'està-dire sur leur autoconsommation. Supprimer cette exonération aussi brutalement, sans concertation avec les industriels concernés, ne paraît pas économiquement raisonnable. L'augmentation du coût de revient que cela entraînera se répercutera fatalement sur les prix à la consommation.

Le véritable objectif est d'obtenir une réduction des émissions; on y parviendra en investissant et en rendant les processus de production plus efficaces, non en taxant l'autoconsommation. Tant qu'on n'investit pas, on reste dans les liens techniques.

J'ajoute que les raffineries, notamment celles de Total – leur patron était venu nous présenter ses comptes –, sont déficitaires sur les dix dernières années, sauf deux. Faisons donc attention!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin. Chère collègue, cela fait maintenant dix ou quinze ans qu'à force de militer, vous avez tué le nucléaire français. Vous êtes, je l'ai rappelé tout à l'heure, les fossoyeurs de l'industrie nucléaire française, et l'on en voit désormais toutes les conséquences. Vous vous apprêtez à faire la même chose avec les dernières raffineries qui restent en France.

Pourtant, les raffineries européennes – c'est l'Institut Salomon qui le souligne – sont parmi les plus vertueuses au monde; elles donnent également à l'Europe une autonomie et une indépendance stratégique. Et vous voulez les tuer avec la fin de cet avantage fiscal!

Avant de les tuer, la mesure aura un autre effet : l'augmentation des prix à la pompe. En effet, il n'y a pas une entreprise qui, lorsque ses charges augmentent, ne répercute cette hausse sur ses prix de vente.

- M. Louis Boyard. Il suffit de bloquer les prix!
- M. Philippe Juvin. Bravo! Vous n'avez manifestement tiré aucune leçon de ce que vous avez fait au nucléaire. (Mme Véronique Louwagie applaudit.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** D'abord, pour ce qui est de tuer les raffineries, je rappelle que nous parlons de 300 millions d'euros, alors que Total a fait 9 milliards de bénéfices rien qu'au premier semestre 2024.

M. Rodrigo Arenas. Absolument!

**Mme Eva Sas.** N'allez donc pas nous dire qu'on va tuer le groupe Total!

Quant à la rentabilité des raffineries, vous devriez lire les travaux de Laurent Bach, professeur à l'Essec, l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, et à l'Institut des politiques publiques: il montre que la localisation des produits pétroliers dans les différentes raffineries européennes répond, pour les groupes pétroliers, à une logique de rentabilité. Si les raffineries françaises apparaissent peu rentables, c'est parce que les produits très lucratifs, comme le kérosène, sont raffinés ailleurs. Présenter les raffineries françaises comme déficitaires est un choix opérationnel de la part des groupes pétroliers et non une fatalité. Je vous invite à vous intéresser plus en profondeur au sujet au lieu de défendre Total à chaque occasion. (Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.)

M. Laurent Jacobelli. Quel mépris!

(L'amendement nº 809 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n° 598.

Mme Véronique Louwagie. Notre collègue Vincent Rolland propose de contribuer à la décarbonation des territoires de montagne en utilisant le levier que constitue le choix du carburant. L'amendement vise à favoriser le remplacement des carburants issus d'énergies fossiles par des carburants réutilisables, issus notamment des graisses et huiles végétales usagées et d'autres résidus — à l'exception bien sûr de l'huile de palme —, grâce à une baisse majeure de la taxation de ces biocarburants, qui n'est pas prévue dans le régime fiscal actuel.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission a émis un avis défavorable.

L'entretien des routes de montagne bénéficie déjà du tarif réduit d'accise réservé au gazole non routier (GNR) – 18,82 euros le mégawattheure contre 59,40 euros pour le tarif normal, soit une réduction des deux tiers –, sans limitation de durée. Les crédits libérés ces dernières années dans le cadre du plan Avenir montagnes, d'un montant de plus de 640 millions d'euros, peuvent y aider, ainsi que le fonds Avenir montagnes, doté de 331 millions d'euros, qui comprend un volet de soutien à l'investissement.

(L'amendement n° 598, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 839 et 1738.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  839.

Mme Eva Sas. Toujours dans notre plan d'extinction des niches fiscales néfastes au climat, l'amendement vise à supprimer, dès 2025, le tarif réduit dont bénéficient les exploitants des aérodromes sur leur consommation d'électricité. Alors que le secteur aérien contribue déjà très peu aux finances publiques – il est par exemple exonéré de taxes sur sa consommation de carburants fossiles –, il est injuste de maintenir une exonération supplémentaire sur les installations terrestres qui permettent cette activité très polluante. Pour entrer dans une véritable démarche de sobriété, chacun doit consentir un effort; nous vous invitons donc à voter en faveur de cette mesure.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 1738 de M. Fabrice Roussel est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Je rappelle que ce tarif réduit a été introduit en loi de finances pour 2022 afin d'inciter les compagnies aériennes à s'approvisionner en électricité au sol plutôt qu'en vol. En effet, en vol, l'électricité est produite à partir des moteurs, qui fonctionnent au kérosène. Les amendements vont donc contre le verdissement.

Avis défavorable.

(Les amendements identiques nº 839 et 1738, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Thomas Portes, pour soutenir l'amendement n° 2128.

M. Thomas Portes. Il vise à supprimer progressivement le remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole applicable au transport routier de marchandises – on parle d'une somme qui, en 2019, dépasse 1 milliard d'euros.

L'exonération en vigueur est un non-sens: on exonère un transport polluant, alors que les usagers que vous obligez à prendre la voiture parce que vous avez détruit le transport ferroviaire public de proximité ne sont pas exonérés. Couchés devant Pouyanné, vous refusez de bloquer les prix.

Elle est également antiécologique, car cet argent pourrait être utilisé ailleurs, par exemple pour promouvoir le fret ferroviaire, que vous avez également détruit, alors que nous avons les moyens de financer le transport de marchandises sur rail. Là aussi, vous avez obéi aux lobbys de Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Enfin, cette exonération est mauvaise pour la santé puisque chaque année, en France, entre 30 000 et 40 000 personnes décèdent prématurément de la pollution. Le transport par route représente 30 % des émissions de CO<sub>2</sub>, dont 90 % viennent du transport de marchandises par camion. Allezvous enfin vous décider à faire passer la vie et la santé des gens avant l'argent de ceux que vous défendez en permanence? (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission a voté contre l'amendement.

Le transport routier de marchandises bénéficie d'une accise sur le gazole de 45,19 euros le mégawattheure, le taux normal étant de 59,40 euros. Vous proposez de relever ce taux de 4 euros en deux ans, pour arriver à 49,19 euros.

Pourtant, le transport routier français est en grande difficulté. Il a perdu 30 % de parts de marché en trente ans – un point par an – et n'en détient plus que 35 %. Il fait également face à une hausse de sa charge, en raison de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, mise en place l'an dernier, et de la possibilité pour les régions d'instaurer une tarification de l'usage des routes par les poids lourds, comme c'est déjà le cas en Alsace et le sera, dans deux ans, dans l'ensemble de la région Grand Est. La hausse que vous proposez se répercutera inévitablement sur les prix à la consommation, dans l'hypothèse où les entreprises ne perdent pas leurs marchés.

En outre, la décarbonation du secteur des transports est également favorisée par la Tiruert, qui permet une hausse progressive de la quantité de biocarburants incorporés dans les carburants mis à la consommation.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Portes.

M. Thomas Portes. Le secteur routier est en grande difficulté, soit; mais faire croire que l'accise y est pour quelque chose est un mensonge. C'est la dérégulation du travail à l'échelle européenne et la directive « travailleurs détachés » qui sont la cause de la crise. Des entreprises embauchent aujourd'hui des chauffeurs polonais ou roumains à 600 ou 700 euros par mois!

Planifier la bifurcation écologique exige des moyens et de l'argent public. Il faut relancer le ferroviaire public, le train et le fret SNCF, que vous avez coulés en vous soumettant aux lobbys de Bruxelles. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2128.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	160
Nombre de suffrages exprimés	160
Majorité absolue	81
Pour l'adoption	76
contre 8	34

(L'amendement nº 2128 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente**. La parole est à M. Nicolas Bonnet, pour soutenir l'amendement n° 823.

M. Nicolas Bonnet. Il vise à supprimer, en cinq ans, le tarif réduit dont bénéficient les poids lourds de transport de marchandises pour leur consommation de gazole, conformément à l'objectif fixé par la loi « climat et résilience » votée en 2021 par la majorité d'Emmanuel Macron. En effet, cette loi prévoyait d'aligner, à l'horizon 2030, la tarification du gazole routier utilisé par le secteur du transport routier de marchandises avec le tarif de TICPE de droit commun applicable au gazole. Nous proposons de planifier l'alignement sur le tarif classique en supprimant le tarif réduit par tranches de 20 % pour arriver progressivement à l'objectif fixé par la loi.

Cet alignement dégagera des moyens qui pourront notamment être investis dans le fret ferroviaire, qui pâtit aujourd'hui, face à la concurrence du fret routier, de son coût plus élevé. Il permettra également de lutter contre la pollution de l'air, qui cause encore beaucoup de morts. Je vous invite toutes et tous à voter notre amendement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Pour les raisons évoquées précédemment, la commission des finances a émis un avis défavorable.

Le poids du carburant dans le prix de revient représente quelque 25 % à 30 %. Si l'on augmente le coût du carburant de 20 % ou 25 %, l'incidence sur le prix de revient est considérable! Les taux de marge moyens dans le secteur du transport routier de marchandises tournent autour de 1 % ou 1,5 %. Avec la mesure que vous proposez, vous déstabiliserez complètement les entreprises de transport.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Bonnet.

M. Nicolas Bonnet. Je tiens à préciser qu'il s'agit de mettre progressivement en œuvre un objectif fixé par une loi qui a déjà été adoptée. Cela vaudrait mieux que de le faire brutalement, quand cet alignement deviendra absolument impératif, puisque la loi prévoit qu'il interviendra au plus tard en 2030.

La hausse des coûts pourra certes être répercutée sur le prix final des produits transportés, mais cela ne représentera pas grand-chose.

M. Laurent Jacobelli. Ben tiens!

M. Nicolas Bonnet. Il importe de lutter contre cette source de gaz à effet de serre en la mettant davantage à contribution.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Vous rendez-vous compte qu'il y a, en France, 300 000 transporteurs routiers de marchandises, dont le gazole représente près de 30 % du prix de revient, comme l'a expliqué M. le rapporteur général?

Vous anticipez, du reste, une révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'énergie – qui a d'ailleurs suscité un important débat en Pologne. Elle vise aussi bien le gazole utilisé pour le transport que le GNR agricole. Maintenant que les élections européennes sont passées, nous n'y échapperons pas. Or elle sera délétère pour plusieurs secteurs économiques français, dont le transport routier.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 823.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	155
Nombre de suffrages exprimés	155
Majorité absolue	78
Pour l'adoption	
contre 86	

(L'amendement nº 823 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 815.

**Mme Eva Sas.** Cet amendement tend à réduire les avantages indus dont bénéficie le chalutage tout en protégeant la pêche côtière artisanale.

Il vise à supprimer en trois ans le tarif réduit qui s'applique aux produits taxables utilisés comme carburant ou combustible pour la navigation des navires d'une taille supérieure à vingt-quatre mètres.

Il convient en effet de gérer la pêche de façon à minimiser les dommages environnementaux qu'elle cause. Cette année, Saint-Malo a pourtant accueilli un navire qui est le plus grand fossoyeur des mers, et l'on continue de subventionner la consommation d'énergie fossile par ces monstres marins, qui détruisent les fonds et prélèvent sans distinction.

La communauté scientifique a désigné la pêche industrielle comme la première cause de destruction des océans. Quelque 90 % d'entre eux sont aujourd'hui exploités à leurs pleines capacités ou au-delà. Entre 1974 et 2021, les stocks de poissons exploités dits durables ont diminué de 90 % à 62 % dans le monde.

Une autre pêche est possible, réellement durable et reposant sur des entreprises de pêche artisanale, qui exploitent de petits navires et pratiquent la sélection de leurs prises. (Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.) Celle-ci doit être soutenue et c'est ce que nous proposons à travers cet amendement. (Mêmes mouvements.)

M. Jean-François Coulomme. Sauvons les petits pêcheurs!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances n'ayant pas examiné cet amendement, j'indiquerai ma position à titre personnel.

L'amendement vise à supprimer en trois ans l'exonération d'accise sur les carburants pour les navires, à l'exception des flottes relevant de la pêche artisanale.

Or cette exonération est imposée par la directive européenne de 2003 relative à la taxation de l'énergie. L'amendement pose donc un problème de compatibilité avec le droit européen.

Nous avons d'autre part adopté, dans la loi de finances pour 2022, un dispositif de déduction exceptionnelle favorisant l'utilisation d'énergies propres tant par les navires que par les bateaux de transport de marchandises et de passagers – ce qui touche tout de même au cœur du problème, l'objectif étant que les navires soient de moins en moins polluants.

Mme Eva Sas. Vous défendez le chalutage!

M. Charles de Courson, rapporteur général. Dans le cadre du plan France Mer 2030, des investissements sont réalisés afin d'aboutir à des modèles de navires zéro émission.

Mme Christine Arrighi. Zéro émission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Quelque 300 millions d'euros sont ainsi alloués à la décarbonation du transport maritime.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin. Je voudrais simplement faire une remarque d'ordre sémantique.

Ma chère collègue, votre amendement tend à taxer davantage la pêche...

Mme Eva Sas. Le chalutage!

- M. Philippe Juvin. ...tout en épargnant les petits pêcheurs.
- M. Jean-François Coulomme. Les artisans pêcheurs!
- M. Philippe Juvin. Or vous avez dit qu'il les protégerait. Vous en venez donc à considérer que ne pas taxer reviendrait à protéger. Vous procédez à une étonnante inversion du sens des mots! (M. Jean-Philippe Tanguy applaudit.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** Pardon, mais, dès lors que vous ôtez un avantage au chalutage tout en le maintenant pour la pêche côtière, vous avantagez cette dernière. Réfléchissez au lieu de vous adonner à l'écolo-bashing! (Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 815. (Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	158
Nombre de suffrages exprimés	158
Majorité absolue	80
Pour l'adoption 76	
contre 82	

(L'amendement nº 815 n'est pas adopté.)

M. Jean-François Coulomme. Bravo, le RN! Continuez à démonter les artisans pêcheurs et à défendre les gros!

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Lejeune, pour soutenir l'amendement n° 2171.

Mme Claire Lejeune. L'amendement que je vous présente tend à supprimer la niche fiscale sur le kérosène aérien.

La politique fiscale actuelle protège résolument le transport aérien, au détriment de la planète comme de la justice fiscale. Le manque à gagner pour l'État du fait de cette niche s'élevait en effet à 1,94 milliard en 2022, soit près de 2 milliards qui auraient pu servir à la bifurcation écologique, par exemple en abondant le fonds Vert, sacrifié dans le budget Barnier. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Les niches fiscales sur les énergies fossiles représentent quant à elles un montant total de 16 milliards. Depuis le début du débat budgétaire, certains semblent planer: ils pensent être crédibles en parlant de dette écologique, alors qu'ils opèrent des coupes dans tous les budgets pour l'écologie. Il s'agirait de revenir sur terre: les Françaises et les Français paient déjà très cher le dérèglement climatique. Je vous invite donc à voter contre cette niche, qui constitue une absurdité écologique et fiscale. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. — Mme Julie Ozenne applaudit également.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. L'amendement a été rejeté par la commission parce que la suppression de l'exonération d'accise pour le kérosène serait contraire à la convention de Chicago de 1944, qui prévoit une telle exonération pour les carburants utilisés pour les vols internationaux en l'absence d'accords bilatéraux contraires.

**Mme Christine Arrighi**. Cessez de vous abriter derrière la convention de Chicago!

M. Charles de Courson, rapporteur général. Il faudrait donc commencer par dénoncer cette convention, ce qui aurait pour conséquence de pénaliser les compagnies comme Air France par rapport à leurs concurrentes, dont les avions pourraient faire leur avitaillement hors de France.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

**M**. Laurent Saint-Martin, *ministre*. Je ne peux pas laisser dire que le budget de la transition écologique serait sacrifié dans le PLF pour 2025.

Mme Eva Sas. Si!

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Non, il est en hausse.

Nous souhaitons en outre nous attaquer à certaines niches brunes. Le texte initial comporte des avancées en ce sens – s'agissant par exemple du bonus-malus écologique –, d'autres interviendront par voie d'amendement.

D'autre part, comme l'a indiqué M. le rapporteur général, ce que vous proposez est contraire à la convention de Chicago, ainsi qu'au droit européen — mais passons. Surtout, une telle mesure provoquerait une distorsion de marché, au détriment de nos compagnies aériennes.

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté.

Mme Clémence Guetté. On mesure là l'écart énorme entre vos paroles et vos actes! Le ministre souligne l'ambition écologique du budget, il parle d'un « grand combat », M. Barnier fait de grandes phrases larmoyantes sur la dette écologique que nous léguerons à nos enfants — en réalité, nous sommes déjà dans le mur, il est déjà trop tard en ce qui concerne le changement climatique.

En l'espèce, nous visons une niche fiscale sur le kérosène, carburant qu'il faut absolument taxer davantage.

Le déplacement en avion ne constitue pas une mobilité du quotidien. Puisque vous prétendez nourrir une ambition écologique, donnez-en des preuves — quoique, à titre personnel, je ne vous croie pas, et je ne sois pas la seule. Faites la démonstration, s'agissant d'une écologie populaire, qui ne pénalise pas les Français, que vous êtes capables de poser des actes en faveur de la bifurcation écologique. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS. — M. Stéphane Delautrette applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. N'étant pas certain que nous pourrons avoir dans l'hémicycle une discussion sur les dépenses, je me permets de vous reprendre, monsieur le ministre. Vous avez dit: le budget de l'écologie va augmenter. Non, il va baisser de 16 %.

Il faut en effet comprendre qu'il s'agit d'une hausse faciale s'expliquant uniquement par le versement de 4 milliards d'euros de compensations aux producteurs d'énergie verte, que vous intégrez au budget de l'écologie alors qu'il résulte non d'un choix, mais d'une obligation, en raison de la baisse du prix de l'électricité. Si l'on met de côté ces 4 milliards – dont chacun conviendra qu'ils ne viendront pas abonder une politique environnementale –, on obtient une baisse de 16 %, qui se mesure concrètement : vous avez ôté 1 milliard du fonds Vert, réduit les aides de MaPrimeRénov' et de bien d'autres dispositifs.

Il faut être clair et honnête: alors que la bifurcation écologique nécessiterait au moins 50 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2030, ce budget est régressif en matière écologique, ce qui est une catastrophe. (Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Monsieur le président Coquerel, si l'État subventionne les énergies renouvelables, c'est qu'il a choisi de le faire. Je peux entendre ce que vous dites: il y a une différence entre les dépenses pilotées et celles qui ne le sont pas; mais c'est un choix politique que de financer les énergies renouvelables — j'ai d'ailleurs cru comprendre que cela ne plaisait pas à tout le monde.

#### M. Matthias Renault. Ça coûte cher!

M. Laurent Saint-Martin, *ministre*. Ce choix assumé va dans le sens de la transition écologique. Le budget vert, publié en annexe du PLF, le démontre: les crédits sont en hausse.

#### Mme Clémence Guetté. Arrêtez!

- M. Laurent Saint-Martin, *ministre*. Certes, madame Guetté, ils correspondent à des choix politiques différents de ceux de 2023 et de 2024, mais ils sont en hausse la priorité étant accordée aux énergies vertes.
  - M. Arthur Delaporte. On n'y croit pas du tout!
- M. Laurent Saint-Martin, ministre. Concernant l'aviation, le Gouvernement présentera après l'article 26 un amendement visant à rehausser la taxe sur les billets d'avion. Si vous avez raison de vouloir taxer davantage le secteur aérien conformément aux ambitions écologiques que vous avez évoquées, nous considérons que cela doit être fait non pas en supprimant la niche sur le kérosène, ce qui créerait une distorsion de marché, mais en augmentant la taxe sur les billets d'avion tout en veillant à ne pas pénaliser les outre-mer.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2171.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	186
Nombre de suffrages exprimés	182
Majorité absolue	92
Pour l'adoption 85	,
contre 97	7

(L'amendement nº 2171 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements, n° 3179, 1446 et 3379, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Estelle Mercier, pour soutenir l'amendement n° 3179.

**Mme Estelle Mercier**. Si vous le permettez, madame la présidente, je présenterai en même temps l'amendement n° 1446, car tous deux concernent la niche sur le kérosène.

Mme la présidente. Faites, je vous en prie.

Mme Estelle Mercier. L'amendement n° 3179 tend à supprimer l'exonération de la taxe sur le kérosène pour les vols intérieurs commerciaux effectués en jet privé, le n° 1446 à le faire pour les autres vols intérieurs, hormis ceux à destination ou en provenance de la Corse ou des outre-mer.

Une telle mesure permettrait de récupérer près de 7 milliards d'euros, tout en contribuant à rendre la fiscalité plus juste socialement et plus conforme aux objectifs de la lutte contre le dérèglement climatique.

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement  $n^{\circ}$  3379.

Mme Eva Sas. Notre amendement est comparable aux précédents. Le groupe Écologiste et social souhaite mettre fin au tarif réduit sur les carburants ou combustibles consommés pour les vols aériens internes. Une telle disposition respecterait donc la convention de Chicago.

Vous l'avez reconnu: le transport aérien bénéficie d'une sorte de paradis fiscal. Le kérosène utilisé par les avions est entièrement exonéré de l'imposition sur les produits énergétiques alors qu'il est fortement émetteur de gaz à effet de serre. Le transport aérien est actuellement le mode de transport le plus émetteur en dioxyde de carbone par passager transporté.

C'est par ailleurs un mode de transport principalement utilisé par les plus fortunés: les 20 % de ménages les plus aisés concentrent 42 % des émissions dues à ce mode de transport, très majoritairement pour des raisons de loisir. Cela a été dit: il ne s'agit pas d'une mobilité du quotidien.

Pourtant, le kérosène continue d'être le seul carburant à échapper totalement à toute taxe : c'est bien un cadeau fiscal pour celles et ceux qui sont déjà des privilégiés. Une telle exception est non seulement une aberration écologique mais aussi une distorsion de concurrence au détriment du rail. Nous défendons une écologie fondée sur le bonus-malus, qui pénalise les comportements néfastes au climat mais qui récompense aussi les comportements vertueux ; c'est pourquoi nous demandons également la baisse de la TVA sur les billets de train, en compensation. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. — Mme Estelle Mercier applaudit également.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune?

**M.** Charles de Courson, rapporteur général. Je remarque tout d'abord que l'amendement n° 3179 ne prévoit rien pour la Corse et les outre-mer, à la différence des amendements n° 1446 et 3379 qui les excluent du dispositif, ce qui me paraît prudent.

La commission des finances a émis un avis défavorable sur ces trois amendements, essentiellement pour quatre raisons.

Premièrement, la loi de finances pour 2023 a relevé de 75 % l'accise sur les carburants de l'aviation privée, qui est passée de 42 à 77 euros le mégawattheure – il est vrai que cette hausse ne concerne pas l'aviation commerciale.

Deuxièmement, le transport aérien est déjà très taxé, avec notamment la taxe sur le transport aérien de passagers et la Tiruert, qui porte sur le kérosène et est applicable depuis 2022. En outre, le Gouvernement propose, à l'article 26 du texte, de tripler le tarif de solidarité de la taxe sur le transport aérien de passagers — nous en discuterons probablement ce soir.

Troisièmement, l'article 147 de la loi « climat et résilience » a introduit l'obligation, pour les compagnies aériennes, de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> de leurs vols intérieurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les exploitants d'aéronefs concernés par le dispositif doivent compenser l'intégralité de ces émissions. Ce sont des charges considérables pour les compagnies aériennes.

Enfin, l'article 145 de cette même loi a interdit les vols intérieurs lorsqu'il existe une liaison ferroviaire régulière équivalente de moins de deux heures trente; la mesure est entrée en vigueur en mars 2022.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3179.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	191
Nombre de suffrages exprimés	191
Majorité absolue	96
Pour l'adoption 86	
contre 105	

(L'amendement nº 3179 n'est pas adopté.)

**Mme Ségolène Amiot**. On a le droit de prendre des photos, maintenant, madame Lavalette?

Mme Laure Lavalette. C'est mieux de téléphoner, peutêtre?

**Mme la présidente**. Excusez-moi, je ne vous dérange pas? Je peux m'éclipser, si vous voulez!

Mme Stéphanie Rist. Mais on est où, là?

(Les amendements nº 1146 et 3379, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

**Mme la présidente.** Sur les amendements identiques n°s 153 et 3380, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élisa Martin, pour soutenir l'amendement n° 2140.

M. Laurent Jacobelli. Alors on taxe qui, maintenant?

Mme Élisa Martin. Il vise à restreindre la niche fiscale relative aux serres chauffées. L'existence de telles serres, construites pour produire des légumes, est une absurdité écologique totale; c'est même une entrave à la planification écologique et un gâchis d'énergie qui n'est pas tolérable. Il semblerait en outre bien plus logique de consommer des légumes de saison.

J'ajoute que cette pratique absurde...

#### M. Laurent Jacobelli. Ah là là!

Mme Élisa Martin. ...devait être interdite à partir de 2025 et que, pour des raisons que nous ignorons, elle a été prolongée jusqu'en 2030. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Vous voulez baisser l'accise sur les gaz naturels utilisés en agriculture, c'est-à-dire essentiellement dans les serres chauffées. Vous dites vouloir mettre fin au régime de faveur dont bénéficient les serres chauffées, mais vous abaissez l'accise sur leur consommation de gaz naturel: c'est tout à fait illogique!

En outre, votre proposition est contraire au droit européen, puisqu'elle est inférieure à l'accise minimale qu'il prévoit. Voilà pourquoi la commission des finances a rejeté votre amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

- M. Philippe Juvin. C'est très simple: si l'on ne peut plus produire ces légumes en France, on les fera venir des serres chauffées qui continueront d'exister en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique. Cela ne posera aucun problème! (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. M. Romain Daubié applaudit également.) L'adoption de votre amendement, qui vise à introduire encore une nouvelle taxe, reviendrait à pénaliser en même temps le consommateur et l'agriculture. C'est parfait, continuez comme ça votre travail de destruction! (Applaudissements sur les bancs des groupes DR, RN et sur quelques bancs du groupe EPR.)
- M. Rodrigo Arenas. Le lobbyiste dans toute sa splendeur! Vous ne connaissez rien à l'agriculture, ça se voit!

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Vous nous confirmez, monsieur le rapporteur général, que le dispositif proposé par notre collègue introduit une baisse de la fiscalité? S'il n'est pas retiré, nous pourrions être tentés de le voter!

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

- M. Charles de Courson, rapporteur général. Si vous étiez pervers, vous pourriez le faire, en effet... (Sourires.)
  - M. Laurent Jacobelli. On n'est pas à l'abri!
- M. Charles de Courson, rapporteur général. Mais vous ne l'êtes pas, je l'espère, monsieur Renault. Il convient de respecter l'intention de notre collègue. Disons qu'il y a une erreur de rédaction.
- M. Laurent Jacobelli. C'est très mal rédigé, en effet, et très mal pensé!
- **M. Laurent Saint-Martin**, *ministre*. Nous ne sommes pas des légumes!

(L'amendement n° 2140 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 153 et 3380.

La parole est à Mme Nicole Le Peih, pour soutenir l'amendement n° 153.

Mme Nicole Le Peih. Je vous propose d'étendre le tarif réduit de l'accise sur les gaz naturels aux fabricants de chips implantés en France. Ce serait une mesure de justice fiscale car les industriels concernés sont les seuls, dans le secteur des légumes déshydratés, à ne pas encore en bénéficier. Une telle situation désavantage les entreprises françaises par rapport à leurs concurrents européens, comme PepsiCo, implanté en Belgique, qui bénéficie déjà d'un taux réduit. Elle crée une distorsion de concurrence qui affecte la compétitivité des producteurs nationaux.

Derrière chaque paquet de chips, il y a des centaines de producteurs de pommes de terre dans les Hauts-de-France, en Bretagne,...

#### M. Philippe Brun. En Normandie!

Mme Nicole Le Peih. ...en Normandie, en Île-de-France et même en Ardèche (M. Corentin Le Fur applaudit); il y a des emplois, de l'innovation et, surtout, un savoir-faire unique. D'un coût maximal de 4 millions, cette mesure serait bénéfique pour notre agriculture et pour notre économie car elle renforcerait la compétitivité de nos entreprises locales. Je vous invite donc à soutenir cet amendement qui allie équité fiscale et développement économique, et qui a été adopté par la commission des finances. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – MM. Corentin Le Fur et Philippe Brun applaudissent également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Florquin, pour soutenir l'amendement n° 3380.

M. Guillaume Florquin. C'est un amendement essentiel pour les agriculteurs, notamment ceux des Hauts-de-France où sont implantés de nombreux producteurs de pommes de terre. Il vise à rétablir l'équité fiscale entre les fabricants de chips français et ceux installés dans d'autres pays de l'Union européenne, notamment en Belgique. Le haut-commissaire au plan, François Bayrou, l'a d'ailleurs souligné dans son rapport sur la reconquête de l'appareil productif: une telle incohérence fiscale affaiblit la compétitivité des entreprises françaises.

L'amendement tend donc à étendre le tarif réduit de l'accise sur les gaz naturels aux fabricants de chips implantés en France, qui sont les seuls exclus du dispositif. Ce faisant, nous favoriserions la relocalisation de la production et renforcerions notre souveraineté alimentaire. C'est un choix de bon sens en faveur de l'emploi, de nos entreprises et de l'avenir de notre industrie agroalimentaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques?

- M. Charles de Courson, rapporteur général. Les amendements ont été adoptés à l'unanimité par la commission des finances.
  - M. Emeric Salmon. Les chips, c'est bon!
- M. Charles de Courson, rapporteur général. En effet, alors que la déshydratation des légumes et des plantes aromatiques bénéficie d'une accise réduite sur le gaz, qui s'élève à 1,60 euro par mégawattheure, celle des pommes de terre fait l'objet d'une discrimination puisqu'elles ont été explicitement exclues du dispositif. Nos collègues proposent de les y inclure. Avis unanime en faveur des pommes de terre françaises! (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et EPR.)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Nous avions tous voté pour la chips française en commission. Le dispositif existant est clairement une mesure de protectionnisme à l'envers, qui protège les chips étrangères; je suis donc pour que nous adoptions cet amendement.

Au-delà de la dimension amusante du sujet, il est vrai que la plupart des chips fabriquées en France sont artisanales...

#### Mme Annaïg Le Meur. Elles sont meilleures!

- M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. ... et meilleures pour la santé que les chips industrielles souvent servies. Elles sont donc à privilégier, y compris du point de vue nutritionnel même si l'on peut s'interroger à cet égard sur les avantages des chips en général. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)
  - M. Emeric Salmon. Les chips, ça donne la patate!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. On sent qu'à dix-neuf heures, c'est un sujet qui commence à intéresser beaucoup de monde. (Sourires.) Si la commission des finances a été unanime, alors je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. (« Ah! » sur divers bancs.)

Mme la présidente. Très bien. Sagesse pour les patates! Je mets aux voix les amendements identiques  $n^{os}$  153 et 3380.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	202
Nombre de suffrages exprimés	194
Majorité absolue	98
Pour l'adoption 193	
contre 1	

(Les amendements identiques nº 153 et 3380, modifidés par la suppression du gage, sont adoptés.)(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et EPR.)

**Mme la présidente**. J'ai failli dire : « nombre de patates »! (Rires et applaudissements.)

**M. Jérôme Guedj.** On en cherche, des patates, pour le budget!

#### Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures quinze.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à Mme Marie Pochon, pour soutenir l'amendement n° 851.

Mme Marie Pochon. L'amendement tend à supprimer, dès 2025, l'exonération pour les carburants destinés aux moteurs d'avion et de navires lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de la construction, du développement, de la mise au point, des essais ou de l'entretien des aéronefs et navires et de leurs moteurs.

L'État français subventionne les énergies fossiles. À l'heure des crises climatique et budgétaire dans lesquelles vous avez plongé le pays, il est temps de mettre fin aux trop nombreux avantages fiscaux qui y sont liés, surtout si vous êtes, comme vous le prétendez, attachés à prendre des décisions responsables et de bon sens.

Ce n'est pas encourager à consommer moins que de subventionner, dès la conception des moteurs, l'énergie fossile dont ils ont besoin. Nous vous proposons donc de faire exactement le contraire. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. Avis défavorable.

Dois-je vous rappeler le lourd tribut fiscal que paie le transport aérien? Le kérosène est soumis depuis 2022 à la Tiruert; la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance a été instaurée l'année dernière; nous allons voter une hausse de l'impôt sur les sociétés (IS) – vous verrez à l'article 11 qu'Air France est concernée; on annonce une hausse de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, pour un montant de plus de 1 milliard d'euros.

- M. Philippe Juvin. Qu'est-ce que c'est, 1 milliard...
- **M.** Charles de Courson, rapporteur général. Il faut faire attention si l'on ne veut pas finir par planter les ailes françaises. Je vous le dis franchement, votre proposition n'est pas raisonnable.

(L'amendement n° 851, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 1740.

Mme Chantal Jourdan. L'amendement vise à supprimer le tarif réduit de l'accise sur l'électricité consommée par les centres de stockage physique, de traitement, de transport et de diffusion des données numériques. La croissance de la pollution associée au numérique ne permet plus de prévoir une réduction d'impôt relative à l'énergie consommée par le secteur. En définitive, il s'agit d'une niche fiscale défavorable à la protection de l'environnement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a voté contre cet amendement.

Les centres de données bénéficient d'un tarif réduit d'accise sur l'électricité, de 12 euros le mégawattheure, au lieu de 22,5 dans le droit commun. Votre mesure n'aurait pas d'incidence avant 2026, puisque le PLF reconduit le bouclier fiscal sur l'électricité pour les électro-intensifs, avec un tarif de 0,50 euro le mégawattheure.

En outre, depuis 2022, le bénéfice de ce tarif réduit est conditionné à une démarche environnementale de l'exploitant. Premièrement, le centre doit intégrer un système de management de l'énergie certifié, afin d'améliorer sa performance énergétique. Deuxièmement, l'exploitant doit adhérer à un programme reconnu de mutualisation des bonnes pratiques de gestion énergétique, incluant l'écoconception des centres de données, l'optimisation de l'efficacité énergétique et la mise en œuvre de technologies de refroidissement. Troisièmement, la chaleur fatale doit être valorisée dans un réseau de chaleur ou de froid.

Ce tarif réduit permet à la France d'être compétitive dans le secteur des centres de données.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

#### M. Laurent Saint-Martin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1740

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	161
Nombre de suffrages exprimés	161
Majorité absolue	81
Pour l'adoption	
contre 86	

(L'amendement nº 1740 n'est pas adopté.)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir les amendements n° 802, 796 et 799, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

Mme Eva Sas. Ces amendements visent à supprimer progressivement, en trois ans, le tarif réduit appliqué au gaz naturel et au charbon consommés par les installations grandes consommatrices d'énergie, couramment appelées installations énergo-intensives. Les écologistes étant conscients des enjeux économiques de cette suppression, nous prévoyons de continuer à soutenir financièrement les secteurs fragiles ou fortement exposés à la concurrence, comme les énergo-intensifs, mais pas par l'intermédiaire d'aides à la consommation d'énergie, car il faut arrêter d'encourager la surconsommation d'énergie; nous privilégions les aides forfaitaires.

C'est pourquoi notre plan d'extinction des niches fiscales néfastes au climat produit non pas 22 milliards d'économies fiscales, mais seulement 1,8 milliard, afin de soutenir ces secteurs sans inciter à la consommation d'énergie. (Mme Marie Pochon applaudit.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission a émis un avis défavorable sur les trois amendements, pour la raison évoquée par Mme Sas: les énergo-intensifs se trouvent en grande difficulté. Je pense à la délocalisation de l'industrie de l'aluminium. La plupart de nos unités de production ont été fermées, car le prix de l'électricité qui leur était vendue était très supérieur aux prix qui ont cours ailleurs en Europe.

Vous le dites vous-même: l'amendement n° 802 sur le charbon permettrait une économie de 14 millions: c'est epsilon. En revanche, s'agissant du gaz naturel, l'économie serait de 404 millions, et de 54 millions pour le gaz naturel combustible. Cela nous amènerait à sacrifier les intérêts industriels – et compenser le surcoût au moyen de subventions nous conduirait dans une voie dangereuse.

(Les amendements nº 802, 796 et 799, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements, n°s 2567 et 2566, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Mickaël Cosson, pour soutenir l'amendement n° 2567.

M. Mickaël Cosson. Cet amendement vise à exonérer de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) le biométhane issu du traitement du biogaz, qu'il soit ou non injecté dans le réseau. Des exonérations de cette taxe existent déjà pour certaines énergies renouvelables, dont l'électricité. Cependant, les nouvelles technologies permettent d'utiliser le biométhane de manière plus diversifiée, au-delà de la production d'électricité ou de combustible. Le biométhane joue ainsi un rôle clé dans la décarbonation de notre économie : il se substitue aux énergies fossiles quand il est injecté dans le réseau, il remplace l'essence et le diesel sous la forme de bioGNV et il nous aide à atteindre les objectifs européens de neutralité carbone.

De surcroît, le développement de cette filière offre une nouvelle source de revenus pour les agriculteurs, tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de circuit court, favorable à la transition énergétique. Cette exonération est donc essentielle pour soutenir le développement de la filière biométhane en France.

Pour illustrer mon propos, permettez-moi de citer l'exemple de l'entreprise Sublime Energie, basée à Palaiseau. Quand elle installera une méthanisation dans une exploitation, l'agriculteur disposera d'une autonomie énergétique, d'une production d'énergie renouvelable et diminuera son impact environnemental sur ses terres.

Mme la présidente. Puis-je considérer, monsieur Cosson, que vous avez également défendu l'amendement n° 2566?

M. Mickaël Cosson. Tout à fait, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances ne les a pas examinés. Sur le fond, notre collègue a raison: il n'est pas normal que la même accise soit appliquée au biogaz et au gaz dit naturel. Cependant, nous nous heurtons à un problème technique, car la part de biogaz dans la consommation de gaz combustible est actuellement de 1,6 %. Les gaz étant mélangés, la forfaitisation de l'exonération à hauteur de la quantité de gaz renouvelable injectée dans les réseaux a été préférée au système des garanties d'origine, en raison des problèmes de fraude liés à ces derniers. Le biogaz injecté dans le réseau n'est pas traçable en l'absence de garanties d'origine. Il faudrait donc étudier un dispositif plus efficace.

Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson. Un amendement similaire avait déjà été présenté l'année dernière. Il avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée, mais n'avait pas été retenu par le Gouvernement.

Aujourd'hui, nous sommes face à une aberration. D'un côté, nous voulons promouvoir la souveraineté énergétique, accélérer la production d'énergies renouvelables, encourager les ingénieurs à se pencher sur le problème pour trouver une solution de production d'énergie renouvelable sur notre territoire et ainsi réduire l'impact environnemental du milieu agricole. De l'autre côté, il y a un mur législatif qui

repousse la décision d'année en année. Ce procédé industriel finira par voir le jour, mais ce sera à l'étranger, pas dans notre pays. Une fois de plus, nous importerons.

L'an dernier, nous avions essayé de trouver une solution pour 2024. Finalement, en 2025, nous nous trouverons dans la même dynamique de décélération de la production d'énergie renouvelable en France.

(L'amendement nº 2567 est adopté; en conséquence, l'amendement nº 2566 tombe.)

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour soutenir l'amendement n° 2139.

M. Manuel Bompard. Il vise à mettre fin aux exonérations d'accise sur les carburants dont bénéficient les navires de croisière.

Le croisiérisme est une activité néfaste pour l'environnement et pour la santé des populations – maladies respiratoires, asthme –, en particulier dans les villes accueillant ces activités. Il faut savoir que lors d'une escale, un paquebot de croisière émet en moyenne en une journée autant de dioxyde de carbone que 16 000 Français! Ainsi, à Marseille, six mois de croisière représentent un coût de 30 millions d'euros pour la santé publique. Il est donc incompréhensible que les compagnies de croisière soient exonérées de cette taxe, alors que les citoyens la payent pour leurs déplacements quotidiens. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a voté contre cet amendement pour trois raisons.

Premièrement, il est anticommunautaire, puisque cette exonération d'accise est imposée par la directive de 2003 sur la taxation de l'énergie.

#### M. Arnaud Le Gall. Désobéissons!

M. Charles de Courson, rapporteur général. Deuxièmement, dans la loi de finances initiale pour 2022, nous avons adopté la bonne approche: un dispositif de déduction exceptionnelle, incitant à l'acquisition d'équipements permettant aux navires et aux bateaux de transport de marchandises et de passagers d'utiliser des énergies propres.

Enfin, dans le cadre du plan France Mer 2030, des investissements sont en cours, afin d'aboutir à des modèles de navires zéro émission. Ainsi, 300 millions d'euros sont fléchés vers la décarbonation du transport maritime.

(L'amendement n° 2139, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n° 2054 et 2180, pouvant être soumis à une discussion commune.

Sur ces amendements, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Alma Dufour, pour soutenir l'amendement n° 2054.

**Mme Alma Dufour.** Cet amendement tend à corriger la mauvaise écriture de l'article 4, qui a justifié qu'on le supprime. Il s'agit de taxer la rente des producteurs d'électricité – les centrales – afin d'établir un tarif au plus proche des coûts de production.

Je l'ai dit: quand bien même les fournisseurs suivraient vos préconisations, le système que vous mettez en place ne permettrait pas d'atteindre le tarif auquel Emmanuel Macron s'est engagé. Des simulations ont été faites par des entreprises industrielles, grandes consommatrices d'électricité: elles évoquent un tarif de 170 euros le mégawattheure si le prix du marché est à 200 euros le mégawattheure.

Par conséquent, nous proposons que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) fixe un seuil correspondant au coût d'exploitation de la centrale, plus 3,5 % de marge. Audelà, l'État reprendrait tout.

Nous appelons de nos vœux la renationalisation du secteur de l'électricité, qui n'aurait jamais dû être privatisé. Aujourd'hui, nous en payons le prix. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n° 2180.

M. Aurélien Le Coq. Cet amendement de repli du groupe LFI-NFP, adopté en commission, vise à reconduire la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité (Crim), c'est-à-dire les taxes sur les énergéticiens – sur ce point, l'amendement de ma collègue Alma Dufour est certainement le plus pertinent.

Vous avez voulu taxer les énergéticiens et instauré une taxe, annonçant qu'elle devait rapporter jusqu'à 12 milliards. Pas de chance, on se retrouve avec 200 millions, preuve de votre incompétence!

Nous vous avons entendu dire que le Parlement aurait voix au chapitre, qu'il pourrait contribuer pour enrichir et améliorer le texte. (Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.) Nous vous apportons la solution: des contributions sur les énergéticiens qui, cette fois, fonctionneront.

Les énergéticiens ont les moyens de payer. Selon la Cour des comptes, ils ont réalisé des marges à hauteur de 30 milliards d'euros au titre de 2022 et de 2023, tandis que l'État perdait 9 milliards à cause de l'échec de votre taxe.

Pendant ce temps, vous pensiez que les Françaises et les Français pouvaient payer une hausse de la taxe sur l'électricité! Ils sont toujours 12 millions à vivre dans la précarité énergétique. C'est pourquoi nous devons adopter ces amendements. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe GDR.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune?

- M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission a repoussé l'amendement n° 2054.
- M. Aurélien Le Coq. Il n'avait pas été déposé en commission!
- M. Charles de Courson, rapporteur général. Alors que le Gouvernement a renoncé à réactiver la Crim, comme il le souhaitait à l'origine, vous souhaitez la complexifier encore plus, en faisant reposer la définition du seuil au-delà duquel se déclenche l'impôt sur les producteurs d'électricité sur les

coûts complets de production de chaque centrale. Autant dire qu'il serait très difficile à l'administration fiscale de contrôler cet impôt!

Sur le fond, vous définissez vous-même une marge de 3,5 % au-delà de laquelle tout euro perçu constituerait un surprofit, sans tenir compte du modèle économique ni des besoins d'investissement de chaque filière.

Enfin, les prix de l'électricité ont baissé si bien qu'il ne paraît plus pertinent de proroger la Crim.

En revanche, la commission a adopté l'amendement n° 2180.

Je vous rejoins sur le fait que la Crim était mal calibrée: parce qu'on l'a fait reposer sur l'évolution des prix de l'électricité, son rendement est devenu imprévisible. Notons tout de même que, pour l'année 2023, il s'est en réalité élevé à 1,6 milliard – et non à 600 millions –, car 1 milliard supplémentaire a été versé en 2024 au titre de 2023.

La contribution que vous proposez posera les mêmes problèmes. De plus, je le répète, les prix ont baissé et avoisinent désormais 50 euros par mégawattheure. Tel qu'il est rédigé, votre amendement ne rapportera donc rien.

Il en va de même pour tous les amendements, parlementaires ou gouvernementaux, qui visent à capter des superprofits : ils arrivent souvent trop tard.

Pour toutes ces raisons, à titre personnel, je suis défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

Mme Alma Dufour. On ne peut pas nous dire, à l'article 4, qu'un mécanisme est nécessaire pour encadrer les marges des producteurs d'électricité, puis que l'on n'en a plus besoin parce que les prix de marché ont baissé!

Oui, les prix de marché ont baissé. D'ailleurs, cela ne se répercute pas pour l'instant sur les factures des consommateurs – ils vous le diront tous.

L'objectif du mécanisme que nous proposons est surtout de préserver les prix pour les consommateurs dans le cas d'une remontée future, pour ne pas arriver à des catastrophes et à des boucliers tarifaires inutiles et très coûteux, comme la Cour des comptes l'a démontré.

Enfin, la complexité se justifie car les coûts sont très différents d'une installation à l'autre – on ne pouvait pas faire la liste de toutes les centrales dans l'amendement. Dans une même centrale hydroélectrique d'EDF, on peut par exemple passer, selon la saison, d'un coût de production de 34 euros par mégawattheure à 170 – sans compter les différences interfilaires.

La CRE fait très bien son travail d'expertise. Si on lui donnait les bonnes missions, à savoir encadrer les prix au plus proche du coût de production, elle serait très heureuse de les mener à bien. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Charles de Courson, rapporteur général. Vous abondez dans mon sens : le dispositif est très compliqué car il suppose de contrôler les prix de revient dans chaque unité de production. Quel travail ce serait pour la malheureuse administration fiscale!

Mme Alma Dufour. C'est la CRE qui s'en chargerait!

Mme Mathilde Feld. Il faut embaucher!

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2054.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	214
Nombre de suffrages exprimés	209
Majorité absolue	105
Pour l'adoption 95	
contre	

(L'amendement nº 2054 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2180.

(Il est procédé au scrutin.)

#### Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	205
Nombre de suffrages exprimés	201
Majorité absolue	101
Pour l'adoption	
contre 107	

(L'amendement nº 2180 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour soutenir l'amendement n° 3519.

M. Charles Sitzenstuhl. Le présent amendement du groupe Ensemble pour la République, déposé par notre collègue Thomas Cazenave, a pour objet de faire contribuer les grands producteurs d'électricité au redressement des comptes publics, après plusieurs années au cours desquelles les marges de ces opérateurs ont été dopées par la cherté de l'énergie, le budget de l'État prenant à sa charge diverses mesures coûteuses mais protectrices des Français.

À cette fin, il institue une contribution exceptionnelle sur la puissance de production électrique en service au cours de l'année 2024. Une centaine d'installations sont concernées. Le rendement attendu est de 2,3 milliards au titre de 2024, après déduction de l'assiette de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Il est réparti entre les filières nucléaire pour 77 %, hydraulique de réservoir pour 14 %, gaz naturel pour 7 % et charbon pour 2 %. Les quatre grands groupes de production d'énergie présents sur le marché national sont naturellement concernés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Charles de Courson, rapporteur général. La commission des finances a émis un avis défavorable sur l'amendement.

D'abord, comme le prévoit l'estimation des recettes non fiscales du projet de loi de finances pour 2025, l'État demandera à EDF un dividende exceptionnel de 2 milliards – comparable au rendement attendu de 2,3 milliards que vous annoncez.

Dans la mesure où le PLF prévoit une contribution exceptionnelle pour l'ensemble des grandes entreprises, je ne vois pas l'intérêt de faire peser un effort supplémentaire sur les quatre principales entreprises du marché national de production de l'électricité, dont EDF. En outre, cette taxe, assise sur la puissance installée, s'apparente à un nouvel impôt de production.

De nombreux collègues ont dénoncé ce type d'impôt au motif que la France en avait trop et qu'ils devaient être acquittés, que l'on gagne peu ou beaucoup d'argent, ou que l'on soit en déficit.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Je rejoins le rapporteur général sur le fait qu'il s'agirait d'un impôt de production. Le PLF prévoit une contribution exceptionnelle d'EDF sous la forme du versement à l'État d'un dividende. Nous considérons qu'il s'agit d'une bonne solution pour cet exercice : à la différence d'une nouvelle taxe, elle n'est pas pérenne, et elle n'a pas le défaut d'être un impôt de production. Il me semble difficile de taxer en fonction de la puissance installée, avant même de connaître la rentabilité des entreprises concernées.

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney.

M. Maxime Laisney. Nous sommes surpris de voir revenir une idée qui avait germé dans l'esprit du Gouvernement il y a quelques mois. En tant que rapporteur pour avis des crédits pour l'énergie, j'ai mené une quinzaine d'auditions, sans rencontrer un seul soutien à cette idée saugrenue! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Vous avez vidé la caisse avec vos cadeaux aux plus riches. Vous cherchez désespérément comment la remplir. L'idée était stupide, j'espère que l'amendement ne sera pas adopté.

Le Rassemblement national a refusé de voter nos amendements précédents, qui permettaient de capter les superprofits de tous les énergéticiens. (« Ce n'est pas vrai! » sur les bancs du groupe RN.) Il ne s'agissait pas d'affaiblir EDF. Vous allez faire augmenter les factures des Français. Si, à la fin, vous ne votez pas la motion de censure, vous l'aurez sur la conscience! (Mêmes mouvements.)

(L'amendement nº 3519 n'est pas adopté.)

## Article 11 (appelé par priorité)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq.

M. Aurélien Le Coq. On arrive là à un moment très intéressant du budget, où le Gouvernement semble commencer à devenir un peu raisonnable et à admettre ce que La France insoumise lui a répété depuis sept ans. Même s'il ne s'agit que d'une timide avancée, on doit saluer la victoire idéologique qui est la nôtre: à force d'avoir vidé les caisses de l'État et fait des cadeaux à toutes les grandes entreprises, le Gouvernement s'aperçoit qu'il est temps de les mettre un peu à contribution. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Nous déplorons seulement la timidité avec laquelle vous le faites. C'est pourquoi nous proposons d'amender largement l'article, afin de vous permettre d'aller plus loin.

Oui, sur les 200 milliards par an que vous avez donnés aux grandes entreprises, en reprendre à peine 8 milliards est un peu ridicule. À celles et ceux qui nous répondront que c'est déjà beaucoup, voire trop, je tiens à dire que, dès 2026, votre taxe baissera, si bien que l'on sera 6 points en dessous de l'impôt sur les sociétés qui prévalait en 2017.

De même, à celles et ceux qui nous disent que l'impôt sur les sociétés est déjà trop élevé (« Eh oui! » sur les bancs du groupe EPR), je réponds que, certes, le taux nominal représente 2,7 % du PIB, mais qu'une fois déduits tous les crédits d'impôt, les cadeaux fiscaux et les exonérations, il revient à 2 % du PIB, quand il atteint 2,4 % dans la moyenne des pays de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Dans notre pays, les grandes entreprises passent leur temps à se gaver, à s'en mettre plein les poches, à tel point que l'on bat des records de dividendes.

Je le répète, 8 milliards, ce n'est pas suffisant. Il faut pérenniser et augmenter cette taxe sur les entreprises! (Mêmes mouvements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Ray.

M. Nicolas Ray. Face à la nécessité de redresser nos comptes publics, le groupe Droite républicaine soutiendra l'article 11 dans sa rédaction actuelle, tel qu'il est proposé par le Gouvernement.

Cet article s'inscrit dans le droit fil des contributions exceptionnelles temporaires ciblées. Il importe que celles-ci ne soient pas pérennisées, étant donné le taux élevé de prélèvements obligatoires que connaît la France par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Il faut aussi être vigilant quant à l'équilibre du dispositif. Si nous devons faire participer ceux qui le peuvent à l'effort – par exemple, les grandes entreprises qui ont bénéficié du soutien de l'État pendant la crise du covid –, veillons à réduire et à rationaliser la dépense publique, à chasser les doublons pour dépenser moins, et mieux. (Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** Par cet article, vous vous décidez enfin à mettre les grandes entreprises à contribution, mais la mesure est timide et temporaire.

Face au déficit que vous avez creusé, vous faites appel aux grandes entreprises, mais vous ne proposez que de rétablir l'IS au niveau qui était le sien avant que vous ne le baissiez. (M. Aurélien Le Coq applaudit. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.) Il faut en effet se souvenir qu'elles ont bénéficié de la baisse des impôts de production et de celle de l'IS, de 33 % à 25 %. Vous prévoyez de fixer le taux de ce dernier à 33 %, soit celui qui existait auparavant: on ne pouvait pas proposer moins!

**M. Charles Sitzenstuhl**. Et vous? Quel a été votre résultat? Onze pour cent de chômage!

**Mme Eva Sas.** De surcroît, cette mesure est temporaire. Nous l'avons déjà dit, mais il faut le répéter: tous les efforts que vous demandez aux Français, s'agissant en particulier du ticket modérateur, sont pérennes; or, là, vous mettez très peu à contribution les grandes entreprises, et seulement pour une durée de deux ans. C'est inacceptable!

Les mesures que nous présenterons sont beaucoup plus ambitieuses. Elles le sont par leur montant et, surtout, parce que nous proposons de pérenniser la contribution sur les grandes entreprises. C'est bien la moindre des choses pour faire face au déficit que vous avez vous-mêmes créé. (Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun.

M. Philippe Brun. Les socialistes souscrivent à l'orientation générale de l'article 11: nous avions proposé une surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, ciblant les grandes entreprises, afin de résorber le trou de 50 milliards créé par le Gouvernement. En pareil cas, c'est le plus souvent la solution retenue, dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative: une telle mesure avait été prise en 2017, en 2012 et précédemment encore, sans qu'il en résulte de chute de la croissance ou de la profitabilité des entreprises en cause. Il s'agit seulement de participer à l'effort de solidarité nationale requis par une situation budgétaire particulière.

En revanche, le dispositif prévu par l'article présente quelques défauts. D'abord, son rendement devrait tourner autour de 6 milliards, au lieu des 8 milliards escomptés. Ensuite, le caractère temporaire de la surtaxe risque d'inciter des entreprises à ne pas décaisser, à éviter de faire des profits et à reporter les opérations sur les années suivantes, de manière à éviter l'impôt. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement visant à la rendre pérenne, afin de supprimer tout effet d'éviction. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. Nos collègues des groupes du Nouveau Front populaire ont exposé la philosophie de l'article, ainsi que la nôtre. Nous soutiendrons cette surtaxe, d'autant qu'il est logique de demander une contribution exceptionnelle aux 450 plus grandes entreprises, dont les profits sont florissants : celles du CAC40 ont distribué à elles toutes 103 milliards de dividendes. En revanche, les TPE et PME, de même que beaucoup d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), ne seront pas concernées.

Néanmoins, nous souhaitons pérenniser le dispositif. La flat tax s'est appliquée à des contribuables qui tendent à confondre leurs revenus personnels et professionnels; depuis 2017, le taux de l'IS a diminué, son rendement a baissé de 12 milliards par an et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a presque disparu, en attendant sa suppression. Même en partant d'un IS à 25 %, la surtaxe, pour certaines entreprises, ne reviendrait pas au niveau de 2017, puisqu'il s'agira, la première année, de 30 % pour celles qui réalisent entre 1 et 3 milliards et de 35 % pour celles dont le chiffre d'affaires est de 3 milliards au moins. Or la surtaxe de 2017 n'avait rapporté que 4 milliards!

Devant les prévisions de rendement, nous sommes donc quelque peu suspicieux : pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que celui-ci atteindra bien 8 milliards? Surtout, avez-vous travaillé avec toutes les entreprises concernées – 450, cela relève presque de la microéconomie –, sachant

que 8 milliards représentent à peu près 15 % de 56 milliards, le produit fiscal net de l'IS? Par conséquent, nous demanderons des garanties et nous efforcerons de renforcer ce dispositif.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

- M. Jean-Philippe Tanguy. Nous soutiendrons la création de cette taxe : il faut bien acquitter la facture que les gouvernements successifs présentent aux Français!
- M. Louis Boyard. Ah! Quand c'est Macron qui le propose...
- M. Jean-Philippe Tanguy. C'est malheureux, mais pour reprendre une locution que j'exècre, tant vous l'avez galvaudée, nous agirons « en responsabilité ». Je ne vois pas comment faire autrement. Au Rassemblement national, nous avons élaboré un contre-budget, identifié 15 milliards d'économies nouvelles, réussi à proposer aux Français de leur rendre 12 milliards de TVA sur l'énergie, 7 milliards de TVA sur les produits de première nécessité; malheureusement, ce plan d'économies inclut les 8 milliards que la surtaxe doit rapporter.

Je ne le fais pas avec plaisir, et je ne conçois pas le plaisir que semblent éprouver certains collègues à taxer nos entreprises. (Exclamations sur quelques bancs des groupes EPR et LFI-NFP.)

- M. Nicolas Sansu. Il s'agit de participer à l'effort collectif!
- M. Jean-Philippe Tanguy. Cela peut être nécessaire, être juste, s'imposer à nous, mais que l'on y trouve un agrément ou que l'on y voie une revanche, ça me dépasse!

Je le répète, pour rester fidèle aux promesses faites aux Français, pour assumer la signature de la France, parce que nous pensons au pays avant tout, le Rassemblement national, à regret, soutiendra cette taxe. (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. David Amiel.

M. David Amiel. Il faut rester lucide: une augmentation de l'impôt sur les sociétés aura des effets négatifs sur l'activité, et cela même si elle est restreinte aux plus grandes entreprises, car celles-ci n'en subissent pas moins la concurrence internationale – au contraire, elles sont nos champions nationaux, aux prises avec les États-Unis ou avec la Chine.

Cela étant, nous avons une double responsabilité. La première est budgétaire: depuis le début de l'examen de ce texte, je n'ai pas entendu de meilleure proposition pour trouver les 8,5 milliards d'euros que cette taxe permettra de récolter. (Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.) La seconde est politique: même si l'esprit de compromis a largement déserté cet hémicycle (Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN, LFI-NFP, SOC et EcoS), puisqu'à nos suggestions en matière fiscale, certains répondent constamment par une surenchère,...

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues!

M. David Amiel. ...nous continuerons à le défendre. Les Français attendent de nous des compromis raisonnables, comme celui consistant à demander aux grandes entreprises un effort exceptionnel. J'ai entendu sur les bancs de la gauche le mot « inacceptable »: je ne comprends pas que nous ne puissions bâtir des accords.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Notre groupe soutiendra la contribution exceptionnelle prévue par cet article. Toutes les mesures prises depuis 2017 ont été dans le bon sens. S'agissant de la baisse de l'IS, je concède un doute au sujet du bénéfice utile et du bénéfice futile – comme je dis souvent –, celui qui aura été surdistribué, mais il s'agit là des grandes entreprises. Certes, ce n'est pas cette surtaxe qui les aidera à se développer davantage; reste que le moment est grave, qu'il convient de faire preuve de solidarité et que certaines de ces entreprises y sont tout à fait prêtes.

Il importe seulement que le dispositif soit temporaire, contrairement à la contribution différentielle, que je verrais volontiers pérennisée, car elle concerne les bénéfices qui sortent de l'entreprise. Appréhendés par des personnes physiques, ils changent de nature; ils ne seront pas réinvestis, ne profiteront pas au développement, à la participation, à la transition énergétique, à l'aménagement du territoire.

Pour en revenir à la taxe, nous avons déjà vu un tel effort demandé aux entreprises, avec la loi du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés: elles ont joué le jeu, et l'IS à 33,33 % a rapporté, je crois, 3 ou 4 milliards, plus que la taxe Gafa.

En revanche, je doute du montant qui sera encaissé, c'està-dire de l'efficacité de la mesure. J'espère que les grandes entreprises n'opteront pas pour l'attentisme: je le répète, nous devons être solidaires en ce moment grave.

Si nous faisons le bilan de nos discussions depuis quelques jours, il en ressort un projet de budget dénaturé, malmené. Conservons au moins ce dispositif! Quand je vois que certains collègues proposent des amendements tendant à supprimer l'article, cela m'interpelle. (M. David Amiel applaudit.)

M. Hadrien Clouet. Oui, quelle honte!

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Saint-Martin, ministre. Beaucoup a été dit; je répondrai donc seulement à la question de M. Sansu au sujet des 8 milliards de rendement. Si les critères diffèrent, l'esprit de cette mesure est le même qu'en 2017: une surtaxe au sein de l'IS, et non une modification du taux de celui-ci. Une entreprise au chiffre d'affaires compris entre 1 milliard et 3 milliards d'euros aura, sur son assiette 2024 pour paiement en 2025, une ponction opérée sur l'IS même, à hauteur de 20 %, puis de 10 % l'année suivante – j'arrondis les taux. Si le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards, ceux-ci passent à 40 % pour l'assiette 2024, 20 % pour l'assiette 2025. C'est le prélèvement de 2025, à hauteur de 20 % ou de 40 %, dont le produit est estimé à 8 milliards.

**Mme la présidente**. La suite de l'examen du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente**. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente:

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2025.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le directeur des comptes rendus Serge Ezdra